PRÉCIS STATISTIQUE

SUR LE

CANTON DE LASSIGNY,

ARRONDISSEMENT DE COMPIÈGNE (OISE.)

§. 1. *Topographie physique.*

Le canton de *Lassigny* est situé à la limite septentrionale du département de l'Oise et de l'arrondissement de Compiègne dont il dépend. Son territoire, qui s'étend à l'Ouest de la ville de Noyon, est compris entre la cinquante-quatrième minute 44" du quarante-neuvième degré, et la cinquième minute 8" du cinquantième degré de latitude nord, et entre la vingt-cinquième minute 02", et la trente-huitième minute 55" de longitude orientale de Paris.

Son périmètre général approche de la forme d'une ellipse, dont le grand diamètre serait presque parallèle au méridien. Les territoires de Beuvraignes, de Verpillières, de Champien, dépendant du département de la Somme, forment de larges enclaves au-dedans de ce périmètre. Les territoires de Ricquebourg et de Margny-sur-Matz font au Sud-Ouest, deux autres échancrures séparées par la commune de *Mareuil-Lamotte.* Toute la partie de la commune d'*Elincourt-Sainte-Marguerite*, qui est située dans la vallée du Matz, s'avance entre les cantons de Ressons et de Ribécourt. Le territoire de Catigny fait saillie sur la limite orientale entre *Lagny* et *Ecuvilly* : telles sont les irrégularités les plus considérables du périmètre extérieur.

La plus grande dimension du canton, du Nord au Sud, est de dix-neuf mille cent soixante-cinq mètres environ, mesurée sur la perpendiculaire à deux lignes, dont l'une passerait au point de jonction des territoires de Solente, Ognoles et *Beaulieu*, sur la limite septentrionale, et dont l'autre passerait au point par lequel la rivière de Matz entre du territoire d'*Elincourt-Sainte-Marguerite* sur celui de Marest (canton de Ribécourt), à la limite méridionale.

Sa plus grande étendue, de l'Ouest à l'Est, est environ de quinze mille mètres, étant mesurée sur la perpendiculaire à deux paral-

lèles placées, l'une vers l'Ouest au point du contact des communes de Biermont, Conchy-les-Pots et *Roye-sur-Matz*, l'autre vers l'Est, au point de jonction des territoires de Catigny, *Beaulieu* et Frestoy, sur le chemin qui unit ces deux dernières communes.

La contenance totale du canton est de dix-sept mille six cent quarante-un hectares vingt-trois centiares, 15.

Il est limité, au Nord-Ouest et au Nord, par le département de la Somme, et par les communes de Solente et d'Ognoles, du canton de Guiscard, enclavées dans ce département; à l'Est, par les cantons de Guiscard et de Noyon; au Midi, par le canton de Ribécourt; au Sud-Ouest, par celui de Ressons.

Météréologie. Le thermomètre ne descend pas habituellement à plus de onze degrés au-dessous de zéro, et ne s'élève guère au-delà de vingt degrés. Dans les hivers rigoureux on atteint quelquefois une température de quinze degrés; mais ce sont des cas exceptionnels pour lesquels on cite en exemples les années 1740, 1775, 1788 et 1830. La saison froide est plutôt caractérisée par la longue durée d'une même température basse, que par l'abaissement extrême du baromètre. Le froid est moins grand dans les parties centrales et boisées du canton que dans les communes découvertes qui tiennent au pays de Santerre, et que sur les coteaux arides qui forment la limite méridionale vers la vallée du Matz : ainsi, lorsque le thermomètre est à huit degrés à *Lassigny*, il en marque dix, vers *Amy* et vers *Elincourt-Sainte-Marguerite.* Les étés les plus secs atteignent vingt-cinq degrés au-dessus de zéro, mais cette élévation très-rare est toujours momentanée; la température ordinaire de la saison chaude se maintient entre dix et douze degrés.

L'époque la plus froide de l'hiver est comprise entre le quinze décembre et le vingt janvier.

Les plus fortes chaleurs ne se font pas sentir avant les derniers jours de juin, et ne dépassent guère le dix août.

La durée ordinaire de la glace est de huit à dix jours; il est très-rare de la voir persister sans interruption pendant vingt-cinq ou trente jours, et cette exception n'a même lieu que dans la plaine septentrionale.

La neige dure moins long-tems encore que la glace; on cite comme des cas extraordinaires les hivers de 1806 et 1830, pendant lesquels la neige persista trente-cinq jours autour d'*Avricourt*, d'*Amy* et de *Crapeaumesnil.*

Les gelées sont fréquentes dans le nord du pays; elles y sont pré-

coces comme dans les plaines de Santerre que leur état de dénudation expose à l'influence vive et immédiate de l'atmosphère. Elles se font sentir au mois d'avril dans les autres régions du canton, et se prolongent quelquefois jusqu'en mai, en causant des dommages considérables aux arbres fruitiers. Les cultivateurs redoutent la coïncidence des gelées avec un ciel pur, qui est funeste aux fourrages d'hiver, surtout dans les communes de la vallée du Matz.

La grêle est un accident rare dans le canton, et duquel les communes voisines de la forêt de Bouvresse paraissent même garanties. On n'en cite que quelques exemples considérables depuis quarante ans. Le 27 août 1790, un orage épouvantable éclata sur tout le pays compris entre *Lassigny* et Ressons; le territoire fut ravagé sur sept kilomètres de longueur. *Amy*, *Crapeaumesnil*, *Roye-sur-Matz*, *Laberlière*, furent fortement grêlés dans l'année 1812. Les parties découvertes du sol de *Margny-à-Cerises* et d'*Elincourt-Sainte-Marguerite* éprouvèrent aussi quelques dommages le 27 juin 1817 par l'effet de la grêle. Le même phénomène s'est renouvelé en 1830 dans plusieurs parties des communes de *Canny*, *Fresnières*, *Dive*, *Lassigny* et *Thiescourt*. En général, les agriculteurs redoutent peu les accidens causés par la grêle.

Les vents dominans sont : en automne, l'Ouest, le Sud et leurs composés; en hiver, le Nord; au printemps, le Sud et le Sud-Est; dans l'été, le Sud passant au Nord par les rumbs de l'Est.

Les vents de Sud et d'Ouest sont pluvieux et chauds; le vent de Nord est sec et froid. L'Est détermine une température douce et sereine.

Le pays est plus exposé à la pluie qu'à la sécheresse.

Eaux. Le canton de *Lassigny* est rattaché dans sa région septentrionale au bassin de la Somme, et dans tout le reste du territoire au bassin de l'Oise.

L'*Avre* est la seule rivière qui coule dans la plaine septentrionale et dont le cours tende vers la Somme. Elle naît de deux sources peu éloignées l'une de l'autre dans les bois d'*Amy* et d'*Avricourt*; ces deux ruisseaux se joignent au midi de ce dernier village où leurs eaux réunies coulent dans la principale rue, puis à partir de l'église se dirigent au nord vers la commune de Roiglise (Somme). Le cours de l'*Avre* dans le canton de *Lassigny* est d'environ quatre mille quatre cents mètres eu égard à ses nombreuses sinuosités. Cette petite rivière inonde quelquefois le pays par des crues subites. Il était question avant la révolution de canaliser son lit. On la nommait anciennement *Avrègne* et *Aurègne*.

L'arète séparative des bassins de la Somme et de l'Oise est marquée par les bois d'*Amy*, d'*Avricourt* et de *Beaulieu*. Tout le pays, situé au midi de ces bois, dépend du bassin de l'Oise, dans lequel les cours d'eau se rendent néanmoins par deux directions différentes; les uns s'écoulent à l'est vers la vallée de la Verse, les autres rejoignent à l'ouest et au midi la vallée du Matz.

Les ruisseaux qui ont leur pente vers la rivière de Verse sont :

1.° Le ruisseau de *Beaulieu* ayant sa source aux fontaines minérales près du village de ce nom; il traverse le territoire d'*Ecuvilly* pour arriver dans le canton de Guiscard où il se perd dans la petite rivière de Mève. Ce filet d'eau tarit souvent en été;

2.° Le *ru de Cozel* qui naît dans les marais de *Lagny*, d'où il s'écoule vers l'est dans le canton de Guiscard vis-à-vis Catigny;

3.° Le ruisseau des *prés Saint-Médard*, prenant naissance à l'ouest de *Lagny*, et au midi du précédent, passant entre *Lagny* et *Seaucourt*, se dirigeant à l'ouest vers Sermaize; ces deux cours d'eau traversent la route départementale de Noyon à Roye;

4.° La *Dive* ou *Divette*, qui a sa source ascendante dans les fossés du château de *Dive;* cette petite rivière nommée aussi la *Bouy* coule dans la direction du sud-est sur les limites des communes de *Dive*, de *Cuy*, d'*Evricourt* et de *Thiescourt ;* après avoir dépassé ce dernier village, elle se dirige à l'est par les moulins d'*Epinoy* vers le canton de Noyon : son trajet peut être évalué dans celui de *Lassigny* à cinq mille deux cent vingt mètres.

Elle reçoit plusieurs affluens; l'un connu sous le nom de ruisseau du *Vivray* ou d'*Oremus*, prend naissance dans le parc des *Essarts;* il court du nord-est au sud-ouest autour du mont de *Cuy*, et se jette dans la *Dive* sur sa rive gauche, à deux cents mètres environ du hameau de *Divette.*

Un autre ruisseau, le *Pissot*, prenant naissance dans le parc de *Plessis-de-Roye*, passe à *Lassigny*, ensuite au *Plessis-Cacheleux*, et rejoint la *Dive* dans le village de ce nom. Il est accru d'un petit cours d'eau venant de la montagne l'Abbaye près de *Gury*, et d'un second qui sort de terre au pied des coteaux de *Plessis.*

La *Broyette* a sa source près de *Belval ;* elle court vers l'est, et reçoit, au-dessous des *Bocages*, le ruisseau du *Marais-Chapitre*, qui naît de deux sources près de la *Queue-Lévêque*: ainsi grossie, cette petite rivière traverse le village de *Thiescourt*, au-dessous duquel elle se réunit à la *Dive* sur la limite d'*Evricourt ;* son cours est d'environ cinq mille mètres.

Le ruisseau du *Marais-Goutteux* naît et coule sur la limite des territoires de *Thiescourt* et de *Canectancourt;* il se jette dans la *Dive* à sept cents mètres de l'embouchure de la *Broyette.*

Le ruisseau de l'*Ecassy*, naissant dans le marais dit les Amas de l'Ecassy au midi de *Canectancourt*, coule au nord-est, vers ce village qu'il traverse, et se jette dans la *Dive* sur la limite d'*Evricourt*, à cinq cents mètres au-dessous du précédent.

La seconde direction des affluens de l'Oise a lieu par la vallée du Matz, vers les limites occidentale et méridionale du canton; les coteaux de *Gury*, de *Belval*, de *Mareuil*, de *Thiescourt* séparent les deux pentes hydrographiques.

Le *Matz* (*Massum*) sort de terre au lieudit les *Prés du Bouillon*, à cent mètres au nord-est de l'église de *Canny*; l'eau est ascendante et provient de la craie; cette rivière dont les eaux sont déjà abondantes à une petite distance de sa source, coule vers le sud-ouest en passant entre l'église et le village de *Canny*, puis pénètre sur le territoire de *Roye-sur-Matz* en passant encore entre l'église et le corps du village, de là elle court au midi vers *Laberlière*, qu'elle divise du hameau de *Manceau*. Le ruisseau de la *Fontaine-Monchy*, qui a sa source dans le marais de *Roye*, se réunit à la rive droite du *Matz*, un peu au-dessus de *Manceau*. Un autre ruisseau, dit du *Puisard-Manceau*, naissant dans le marais de *Laberlière*, tombe dans le *Matz* au-dessous du moulin. La rivière forme ensuite la limite du canton jusqu'à l'extrémité du territoire de *Laberlière*, qu'elle quitte pour entrer dans le canton de Ressons. Sa longueur, dans cette première partie de son cours, est de six mille trois cent quatre-vingt-quinze mètres.

En sortant du canton de Ressons, le *Matz* pénètre de nouveau dans celui de *Lassigny* par la limite méridionale de la commune d'*Elincourt-Sainte-Marguerite* dont il parcourt les marais; sa direction générale, pendant ce second trajet, est de l'ouest à l'est, et son développement de quatorze cents mètres environ. Peu après avoir dépassé le moulin d'*Elincourt*, il entre dans le canton de Ribécourt.

Cette rivière reçoit, à sa sortie du canton, les eaux du *Ronc*, ruisseau assez fort qui descend des étangs du château d'*Elincourt*, en courant du nord au sud pendant une demi-lieue.

La longueur totale du *Matz* dans le canton, partagée comme on vient de l'exposer, en deux parties, est à peu près de sept mille sept cent quatre-vingt-dix mètres.

On doit encore signaler le *Ri* ou *rû de Mareuil*, qui prend naissance de plusieurs sources entre *Gury* et *Lamotte*, et courant du nord au sud traverse le village de *Mareuil*, après lequel il pénètre dans le canton de Ressons.

Les cours d'eau qu'on vient d'énumérer, à l'exception du *Matz*, ont leurs sources dans les couches d'argile qui revêtent la base des coteaux dans toute l'étendue du canton. Il se forme pendant l'hiver sur les pentes d'autres petits ruisseaux qui tarissent en été, et qui reparaissent subitement après les pluies d'orages. Le *Matz* et les autres rivières éprouvent aussi, selon les saisons et les phénomènes atmosphériques, de grandes variations dans la hauteur de leurs eaux.

Il y a plusieurs fontaines d'eau minérale ferrugineuse dans le pays : on en voit une près d'*Avricourt ;* deux dites fontaine *Lemot* et fontaine *Cayer*, à l'est de *Beaulieu ;* une autre près de *Candor*. La *Fontaine ferrée*, située près des moulins, entre *Lassigny* et *Dive*, fournit une excellente boisson aux habitans de ces communes. On trouve encore des sources minérales sur les pentes des monts de *Cuy* et de *Lagny*, auprès de *Mareuil* et dans les bois de *Balny ;* elles doivent évidemment leurs propriétés au voisinage des lignites pyriteux.

On ne connaît qu'un étang un peu considérable; il est placé au Nord de *Beaulieu*, près de la forêt de Bouvresse; il a été creusé de main d'homme en 1765; sa superficie, qui a plus de deux hectares, a été desséchée plusieurs fois, ensemencée, puis recouverte d'eau.

La nature généralement argileuse du sol dans les parties basses du territoire, y cause souvent des inondations à la suite des orages et des fontes de neige. Les communes d'*Amy* et surtout d'*Avricourt*, qui reçoivent l'écoulement des coteaux boisés au pied desquels elles sont placées, souffrent beaucoup de la stagnation des eaux qui détruit les récoltes et abîme les chemins. Le village d'*Avricourt* a vu, plusieurs fois, l'eau envahir tout l'étage inférieur des habitations : l'intendant d'Amiens, dans le but de prévenir le retour de ces désastres, avait fait ouvrir en 1782 un large fossé qui devait conduire les eaux vers la plaine de Santerre; mais dès 1791 ce canal était comblé faute d'entretien. Le village d'*Ecuvilly* éprouve aussi des dommages dans les années pluvieuses, par les courans momentanés qui descendent de la forêt de Bouvresse. Le vallon dans lequel coule la petite rivière de Dive est souvent inondé au point de devenir insalubre; il en est de même de la vallée marécageuse du Matz qui, vers *Roye* et *Laberlière*, répand, pendant l'été, des exhalaisons dangereuses provenant du débordement de la rivière au-dessus du niveau naturel, et de la dé-

composition des plantes, par l'action combinée de la chaleur et de l'humidité.

Configuration du sol. Le canton de *Lassigny* peut être considéré comme divisé en trois régions physiques distinctes.

La région placée au nord du territoire est une plaine liée, sans interruption, au pays de Santerre; cette partie du canton exclusivement consacrée à la culture des céréales, comprend dans son étendue les communes de *Crapeaumesnil*, *Amy*, *Avricourt*, *Margny-à-Cerises.*

La région méridionale est formée d'un plateau calcaire élevé, dont les pentes arrondies donnent naissance dans toutes les directions, à des vallons ramifiés; à l'est la vallée de la Dive, à laquelle se rattachent le vallon de *Thiescourt* et celui de *Canectancourt*: au nord les pentes ravinées qui se dirigent des hauteurs de *Gury* et du *Plessis-de-Roye* vers *Lassigny*; à l'ouest la vallée du Matz; au midi les vallons descendant de *Mareuil* et d'*Elincourt* vers le Matz, donnent à cette région un aspect tourmenté et montueux; le sommet du plateau est couvert de bois.

Entre la région du nord et les coteaux méridionaux, on trouve un pays qui occupe la plus grande part dans la surface du canton; c'est un sol à surface très-inégale, divisé par des éminences très-déprimées et par des plis de terrain ondulés. Cette région est séparée de la plaine septentrionale par les petits coteaux qui portent les bois d'*Amy*, d'*Avricourt* et de Bouvresse. Vers la limite orientale est la colline de *Lagny*, dirigée de l'ouest à l'est sur une longueur de trois mille mètres environ; au midi de celle-ci est le mont de *Cuy*, autre colline à sommet divisé par une légère dépression transversale : ces deux collines se rattachent, par leur formation, à la région méridionale dont le vallon de la Dive et ses branches les séparent. La région intermédiaire se confond au midi avec les pentes des coteaux qui lui servent de limite. La vallée du Matz forme sa continuation dans la direction de l'ouest.

Les hauteurs, au-dessus du niveau de la mer, mesurées dans la région septentrionale, ont donné les côtes suivantes : à *Crapeaumesnil*, 85 mètres; — à *Amy*, 91 mètres; — au moulin d'*Avricourt*, 90 mètres; — à l'église d'*Avricourt*, 84 mètres; — à *Margny-à-Cerises*, 90 mètres.

Dans la région méridionale on a constaté, au moulin de *Gury*, 166 mètres; — à celui de *Plessis-de-Roye*, près des carrières,

168 mètres; — au moulin de *Mareuil*, 184 mètres; — à la ferme de la *Carmoye*, 182 mètres. Les côtes les plus élevées du canton donnent une hauteur moyenne de cent soixante-quinze mètres, supérieure de quatre-vingt-sept mètres au niveau moyen de la plaine septentrionale (88 mètres).

L'église d'*Elincourt-Sainte-Marguerite*, sur les pentes de la vallée du Matz est à 95 mètres; — le sommet du mont de *Cuy*, à 169 mètres; — le moulin de *Lagny*, sur la montagne un peu au-dessous du sommet, à 167 mètres.

L'église de *Thiescourt*, placée sur une éminence dépendant de la région intermédiaire, est à un niveau de 65 mètres. Le village de *Canny*, un peu au-dessus de la source du Matz, est à 89 mètres; — l'église de *Roye*, dans la vallée, à 77 mètres; — celle de *Beaulieu*, à 83 mètres.

L'horizon de la région septentrionale, borné comme celui de toutes les plaines, a peu d'étendue et de variété; il n'en est pas ainsi de la région méridionale, et l'on conçoit qu'une différence presque subite de niveau, de près de quatre-vingt-dix mètres, donne à cette partie du canton un horizon immense; l'œil s'étend en effet à perte de vue sur les plaines de Santerre, du Vermandois et du Soissonnais : on aperçoit au nord la ville de Roye, au nord-est celle de Saint-Quentin, à l'est la tour de Coucy-le-Château, les coteaux boisés de Tracy, de Carlepont, et plus au midi les parties élevées de la forêt de Compiègne; cet aspect est celui de la butte de *Lagny*, de celle de *Cuy*, des hauteurs du *Plessis* et de *Gury*. En se portant vers le midi à *Ecouvillon* et au-dessus d'*Elincourt* et de *Mareuil*, on découvre la forêt de Halatte, les coteaux de Coivrel près Maignelay, les environs de Saint-Just, de La Neuville-Roy, de Liancourt; la vue se perd dans un espace sans limite. Les vallons de la région méridionale, la plupart couronnés de bois, offrent des points de vue très-variés et souvent très-pittoresques, et des paysages dont le ton sévère rappelle, dans de petites proportions, les accidens des pays de montagne; telle est par exemple la partie du vallon de *Canectancourt*, qui s'étend depuis ce village jusqu'aux carrières de grès au-dessus de la fontaine de l'Ecassy.

Géognosie. Le canton de *Lassigny* a pour support la formation du calcaire crayeux, de même que tous les pays dont il est limitrophe; néanmoins la craie paraît à peine à la surface du sol dans un très-petit nombre de lieux et comme par exception.

On la rencontre dans la vallée du Matz et dans le village de *Roye-sur-Matz* même, sur les talus du chemin de Montdidier qui con-

duit du corps du village à l'église; le calcaire crayeux paraît en affleurement par moellons à surfaces planes, couvertes d'un enduit ferrugineux; la roche est blanche et tendre, mêlée de cailloux brisés.

Elle se montre au jour sur les bords du Matz, entre *Laberlière* et *Manceau*, au-dessous d'un lit de silex pyromaques.

On voit encore la craie au nord-est de *Lassigny*, entre *Malmaison* et *la Taulette*, et un peu au-dessus de *Dive*; on a ouvert quelques marnières sur les flancs des petits mouvemens de terrains qui divisent la plaine.

Dans tout le reste du canton, le calcaire crayeux est au-dessous du sol. On le rencontre à cinq ou six mètres de profondeur dans la plaine septentrionale, autour d'*Amy*, d'*Avricourt*, de *Margny*, et toujours couronné par un lit de silex. A *Crapeaumesnil* et à *Canny* la craie est immédiatement sous le limon d'alluvion, dont l'épaisseur varie entre trois et sept mètres; elle existe à une profondeur d'un mètre au-dessous de *Candor*, et paraît fort rapprochée du sol à *Plessis-de-Roye*.

A *Beaulieu*, le calcaire crayeux est recouvert de vingt-cinq mètres de sable, mais à mesure qu'on descend vers *Ecuvilly* la roche se rapproche de la surface. Au bas du village on extrait de la craie par puits à trois mètres sous le sable; on rencontre d'abord une couche de gros silex, puis un petit banc de craie blanche, ensuite de la craie jaune toute parsemée de grains noirs, et dépourvue de silex; cette couche devient si dure qu'on n'a pas pénétré dedans au-delà de trois mètres; elle ne paraît pas stratifiée. Dans quelques puits voisins il n'y a pas de craie blanche, on trouve seulement la roche jaunâtre et dure.

Le calcaire crayeux n'a pas été reconnu ailleurs; son niveau varie au-dessous de la région intermédiaire, et la surface de la roche présentait sans doute beaucoup d'inégalités : elle disparaît en s'inclinant profondément au midi sous les coteaux qui couvrent la troisième région du canton.

Les coteaux, dont l'étendue et la disposition ont été indiquées dans l'article précédent, sont formés d'une masse sablonneuse couronnée par le calcaire grossier parisien : toutes les pentes montrent nettement cette disposition.

La colline de *Lagny*, quoique détachée du plateau calcaire, appartient à la même époque; on y voit bien le sable au-dessous de la roche. Les carrières, ouvertes depuis long-tems sur le flanc du coteau pour extraire des matériaux d'entretien des chemins, montrent au-dessous de la terre végétale un limon argileux, puis de haut en bas :

1.° Sable roux contenant des nids de sable gris avec des lenticulites;

2.° Sable argileux;

3.° Sable jaunâtre mêlé de grains noirs;

4.° Sable gris glauconieux, contenant des blocs d'une roche siliceo-calcaire compacte, dure, empâtant des nummulites et d'autres coquilles, dont le test ayant quelquefois disparu, laisse un vide à parois tapissées de petits cristaux de quartz : cette espèce de roche est nommée *pierre bise* ou *grès bâtard* ;

5.° A quelques pieds au-dessous, et toujours dans le sable qui devient jaunâtre, on rencontre un lit de la même roche, qui ne forme plus des blocs, mais des fragmens bizarrement contournés, à surface arrondie, tuberculeuse; cette roche est nommée *pierre coquillère courante*, quoiqu'elle ne contienne plus de coquilles;

6.° Un peu au-dessous le sable redevient gris; il contient un nouveau lit de la même roche, qui est plus tendre, plus mamelonnée; il y a des fragmens qui affectent la forme tabulaire; c'est la *pierre de sable* des ouvriers;

7.° Banc de *cailloutis ;* pierre dure, toujours en rognons, beaucoup plus siliceuse que les précédentes et à formes moins contournées;

8.° *Gros banc*, plus compacte que le précédent, formant des masses plus considérables; sa coloration est plus foncée; il est sonore par une percussion brusque;

9.° *Banc bleu*, dont les blocs sont considérables, mais toujours à surface inégale et irrégulière; la roche est plus dure et plus lourde que la précédente, un peu grise à l'intérieur;

10.° *Banc rouge ;* c'est le dernier; il forme des blocs plus durs, plus compactes et plus considérables que le banc bleu. Au-dessous il y a une masse de sable sans aucune roche.

Ces différens lits de roches sont séparés par des couches de sable qui paraissent ne différer que par les variations de leur coloration; l'ensemble de la masse exploitée a environ douze mètres de puissance. En montant au-dessus le sable devient moins compacte et passe à la glauconie grossière; il contient des fragmens de glauconie en roche : plus haut encore on trouve des nummulites en quantité, ensuite du calcaire blanc jaunâtre pulvérulent contenant quelques coquilles; et enfin, au sommet de la colline, des roches de calcaire grossier qui ne forment pas des bancs continus, mais qui, par leur ensemble, indiquent une stratification horizontale; ce calcaire mêlé d'une pâte siliceuse, présente des impressions de coquilles; il est dur et d'un grain assez serré quoique d'une texture fort inégale.

La coupe de la colline par laquelle on arrive du village du *Plessis* aux carrières de ce nom, est analogue en tout à celle de *Lagny*. On rencontre le sable aussitôt que le terrain s'élève; il est gris, fin, mêlé de points noirs, traversé par des bandes de couleur ferrugineuse; il contient des lenticulites. En montant, ce sable devient plus grossier, plus coloré; il contient, sur plusieurs assises parallèles, espacées entr'elles d'un mètre, des roches silico-calcaires, figurées en rognons, à surfaces tuberculées, semblables à celles de *Lagny* (1); toutefois les blocs considérés en général, ont ici de plus grandes dimensions. Plus haut, on arrive au sable glauconieux, contenant des nummulites et des fragmens de calcaire à grains verts, et à mesure qu'on s'élève davantage le sable devient plus calcaire; les moellons sont plus gros; on y voit des moules de nautiles et de quelques autres coquilles. Le plateau présente le calcaire grossier en roche épaisse de plusieurs mètres. La stratification n'est pas distincte, les bancs sont seulement indiqués par des bandes jaunâtres horizontales; c'est une pierre à texture lâche, formée presqu'en entier de miliolites et de fragmens de coquilles; il y a dans la masse des couches horizontales de nummulites. La partie supérieure de cette roche est recouverte de calcaire tendre, fin, tachant, brisé en fragmens de moyenne grosseur. La pierre de *Plessis* devient feuilletée par sa décomposition à l'air.

En montant sur le plateau par la vallée de la Dive on retrouve la même succession de couches, soit qu'on aille de *Canectancourt* à la ferme de *Carmoye*, ou de *Thiescourt* à l'*Ecouvillon* par le chemin de Saint-Albin. On voit constamment de bas en haut :

Sable roux avec les grès en rognons déjà décrits;

Sable avec blocs de la même roche devenue plus calcaire, plus compacte, empâtant des nummulites;

Sable à nummulites. (2)

Plus haut, au-dessus des bois, glauconie grossière, sableuse,

---

(1) Ces fragmens ou blocs, à surface contournée, se sont formés autour d'un noyau ou d'un axe central sur lequel les matières se sont fixées par voie d'aggrégation ou de cristallisation confuse. Leur irrégularité extérieure et leurs formes bizarres sont dues à la forme de l'axe, qui paraît avoir été un corps organisé végétal ou animal, mais qu'on retrouve très-rarement. Les noyaux sont souvent changés en chaux carbonnatée cristallisée.

Cette espèce de roche, hérissée de pointes et de mamelons, est appelée dans le pays *pierre de Saint-Etienne*, parce que, selon la tradition locale, c'est avec des pierres semblables que ce saint fut lapidé.

(2) On rencontre des nummulites sur toutes les surfaces sablonneuses du canton et jusque sur les cendrières; mais elles ne sont en place qu'au-dessus des sables à rognons siliceo-calcaires : partout ailleurs elles ont été charriées par l'action des eaux.

contenant des huitres, dents de squale, et coquilles du système inférieur du calcaire tritonien.

Et enfin plus haut, masse de calcaire à miliolites, plus grossier et plus coquillier que celui de *Plessis;* il contient beaucoup de moules de nautiles et de grands cérites; cette roche est analogue à celle qu'on nomme *vergelet* dans les carrières des bords de l'Oise. Elle a des parties tendres qui se décomposent et laissent les parties dures en relief. La masse a environ dix mètres de puissance.

A la carrière de la *Carmoye*, il y a au-dessous du calcaire à miliolites, des bancs d'une roche tendre, *douce*, à impressions de coquilles presque effacées, qui est semblable à la variété connue à Paris et dans le canton de Creil sous le nom de *pierre de Saint-Leu.*

En descendant du plateau dans la vallée de Matz, vers *Elincourt-Sainte-Marguerite*, on retrouve en sens inverse les mêmes roches; mais le calcaire grossier a une épaisseur plus considérable, et les bancs de vergelet sont recouverts par une pierre à grain fin, à texture homogène, sans fossiles distincts, tendre et résistante, sonore par la percussion, et qui se rapproche de la pierre de *liais.*

Les carrières de *Mareuil*, situées à l'est d'*Elincourt*, sont semblables à celles de *Plessis;* on n'y trouve que du calcaire à miliolites; encore est-il d'un tissu plus lâche et plus caverneux que le premier.

Le calcaire grossier ne paraît pas sur les coteaux entre *Mareuil* et *Gury* d'un côté, *Laberlière* et *Roye* de l'autre; on ne rencontre dans cette partie du canton que les sables roux et les blocs en rognons.

La région intermédiaire est formée d'un dépôt sablonneux qui se lie au pied des coteaux avec la masse sablonneuse décrite ci-dessus, mais qui semble avoir été remaniée postérieurement. La limite entre les deux masses est presque toujours indiquée par une couche de marne argileuse, ou même d'argile tenace. Tous les coteaux du canton sont entourés vers la partie inférieure de leur déclivité par cette couche, au-dessous et au-dessus de laquelle on est sur le sable; elle ne pénètre point dans l'épaisseur de la masse sablonneuse, en sorte qu'elle semble avoir été déposée après la formation des coteaux dans leur état actuel. L'ensemble de ce système argilo-sableux forme comme un étage inférieur des collines de calcaire grossier qui, vues de loin, paraissent disposées en terrasses; les éminences qu'il constitue quelquefois isolément ont un niveau très-inférieur à celui des coteaux calcaires.

Le système dont il s'agit contient les lignites exploités sous le nom de *cendrières*; il commence dans les bois qui séparent la plaine septentrionale du reste du pays. A *Crapeaumesnil* on trouve au-dessous de la terre végétale :

Argile grise	1^{m}	»^{c}
Lignite terreux : *cordon* des ouvriers.	»	12
Marne à coquilles fluviatiles	6	»
Sable rougeâtre argileux.	1	»
Sable blanc, fin	6	»
Craie.		

A *Fresnières*, dans le village même, un sondage a fait reconnaître les couches ci-dessous indiquées :

Argile fauve grasse	2^{m}	»^{c}
Sable gris.	1	»
Marne noirâtre calcaire	»	50
Sable rougeâtre argileux.	»	50
Sable gris.	6	»
Banc de silex sur la craie.		

Tous les bois d'*Amy*, d'*Avricourt*, de Bouvresse, sont situés sur des éminences très-déprimées dont l'ensemble sépare le pays de Santerre de celui-ci : ces bois sont plantés sur le sable, souvent recouvert d'argile.

Beaulieu est sur le sable mêlé d'argile; à *Ecuvilly*, le sable est vert, mêlé de points noirs; il devient blanc en approchant de la craie.

Ce sable vert ou grisâtre, avec des grains noirs, paraît encore en face du moulin de *Cumont*, sur la route de Noyon à Roye; au-dessus de *Candor*, où il est coupé par des lits de marne calcaire blanche; près de *la Potière;* entre la grande route et *Lagny;* autour de *Mareuil*, d'*Epinoy*, etc.

On voit bien l'ensemble du système en allant de *Cuy* à *Dive*. Le petit plateau entre ces deux villages a, à sa surface, une couche de calcaire lacustre, formée de fragmens et de blocs rapprochés, et non de bancs continus; ce calcaire est gris, dur, compact, traversé par des tubulures sinueuses; il contient des fruits de chara et des impressions végétales. Au-dessous est une couche de marne argileuse verte, avec beaucoup d'huîtres, traversée par des filets de marne calcaire pulvérulente; ensuite le sable gris-verdâtre déjà indiqué, mêlé de quelques cailloux roulés, et quelquefois de blocs de grès grossier friable, à impression de coquilles.

On retrouve une coupe à-peu-près semblable entre *Lassigny* et *Roye-sur-Matz*, vis-à-vis *Canny*; mais ici les coquilles, avec les-

quelles on rencontre des ossemens, sont dans le sable et non dans la marne argileuse.

On voit encore une disposition analogue en descendant des bois de *Roye* à *Laberlière* par le chemin de la chasse. La marne verte contient des blocs de calcaire lacustre; au-dessous il y a un banc d'huîtres et de cailloux roulés, puis le sable gris-verdâtre avec des huîtres, et au-dessous une grande masse de sable gris à zones ferrugineuses.

Au moulin de *Lassigny* on retrouve le même sable à bandes roussâtres, contenant dans le haut des cailloux roulés, et des coquilles. Il y des dépôts semblables dans le parc des *Essarts* et sur le chemin de *Cuy* à *Evricourt*. Ils se distinguent des autres par l'abondance des fossiles. Toute la plaine au-dessus, entre les bois de *Lassigny*, la *Taulette*, *Dive*, *Lassigny*, *Plessis-de-Roye*, est argileuse; la terre végétale est forte et marécageuse.

Les amas de lignite sont moins puissans que ceux qui ont été signalés dans le canton de Guiscard. Il en existe des traces à *Laberlière*, *Crapeaumesnil*, *Balny*, *Plessis-de-Roye*, *le Plessis-Cacheleux*, et sur le revers méridional du mont de *Cuy*; on en trouve aussi entre *Lassigny* et *Fresnières*, où une cendrière a été ouverte récemment.

La coupe de la cendrière de *Lagny*, située au bord de la route de Noyon à Roye, offre les détails suivans :

Sable argileux	0m	60c
Marne calcaire friable, avec huîtres et coquilles lacustres : *caracolle* des ouvriers	»	16
Lignite terreux	»	8
Marne argileuse grise, avec coquilles lacustres	»	5
Sable jaunâtre argileux	»	20
Lignite terreux	»	10
Argile verte	»	6
Glaise bleuâtre	»	50
Marne coquillière grise, très-dure : *cran*	1	50
Lignite grisâtre contenant des lits de coquilles écrasées	3	»
Lignite xyloïde noir	»	50
Lignite xyloïde à reflets bleus	»	40
Glaise bleue très-compacte	5	»
Sable.		

La vallée du Matz a aussi des lignites. On en exploite depuis peu dans le vallon de *Marcuil-Lamotte*, au lieu dit le moulin Cachar.

On y rencontre, sous la terre végétale :

1. Argile tenace jaunâtre	»m	50c

2.	Glaise gris-bleuâtre	»ᵐ	50ᶜ
3.	Marne calcaire grise, avec coquilles lacustres	»	30
4.	Lignite terreux : *cordon*	»	10
5.	Couche semblable au n.° 3.	»	30
6.	Lignite comme au n.° 4.	»	15
7.	Marne comme au n.° 3.	»	60
8.	Lignite pyriteux dur : *charbon* des ouvriers	»	40
9.	Lignite avec grosses pyrites sphéroïdes et fruits à l'état pyriteux (*charbon* court).	»	60
10.	Marne argileuse grise à coquilles	»	30
11.	Couche semblable au n.° 9.	»	30
12.	Glaise bleue	1	»
13.	Sable.		

Un autre dépôt de lignite, exploité entre *Elincourt* et la rivière de Matz, montre de haut en bas :

Glaise grise	1ᵐ	»ᶜ
Marne blanche à coquilles lacustres	»	18
Argile fauve.	»	32
Lignite terreux : *cordon*	»	2
Marne calcaire grise coquillière	»	50
Lignite xyloïde friable : *charbon* tendre	»	30
Lignite dur mêlé de pyrites	»	50
Lignite xyloïde dur, noir, luisant	»	30
Marne blanche sans coquilles	»	50
Glaise bleue.		

Le terrain diluvien est peu distinct dans ce canton; il se confond avec l'argile qui recouvre la plus grande partie du sol, et il est à peine distingué du sable sur les pentes des coteaux. A la surface du plateau calcaire, le sol superficiel est un limon argilo-sableux mêlé de quelques cailloux; il contient, dans tous les bois situés sur des sommités, à *l'Ecouvillon*, *Thiescourt*, *Canectancourt*, sur le mont de *Cuy*, entre *Mareuil* et *Lamotte*, etc., des blocs souvent très-volumineux de grès quartzeux à écorce rougeâtre et à surfaces arrondies disséminées sans ordre apparent dans l'épaisseur de la couche diluvienne; ceux qu'on rencontre auprès de la *Carmoye* sont remplis d'empreintes végétales; on en voit qui contiennent des moules de coquilles marines dans les bois d'*Elincourt*.

On trouve à l'origine du vallon de *Canectancourt*, au lieu dit les aunes d'*Ecassy*, un amas considérable de ces blocs de grès entassés les uns sur les autres, formant par leur ensemble une masse de plus de dix mètres de puissance qui a comblé le fond de la vallée; il y a

des blocs de toutes grosseurs, depuis ceux qui ont plusieurs mètres de longueur jusqu'à ceux qui n'ont que le volume du poing; ils sont enfouis dans un limon contenant une quantité prodigieuse de nummulites roulées; on a trouvé dans les déblais des ossemens de grands mammifères, et l'on voit dans la tranchée perpendiculaire occasionnée par les fouilles, des veines ondulées de limon fin et de petits cailloux roulés qui indiquent d'anciens courans. Il n'est pas douteux que cet amas de roches a été précipité du haut des collines par l'action des eaux qui ont creusé les vallées sablonneuses du canton.

On trouve sur les coteaux de la limite occidentale, entre *Gury* et *Mareuil*, notamment dans le chemin de la Croix-Rouge, outre ces blocs de grès, des cailloux roulés assez gros, et des plaquettes de silex opaque, gris ou blanc, couvertes d'impressions végétales.

Il y a de la tourbe dans le vallon de *Canectancourt*, entre le village et la fontaine de *l'Ecassy*.

En résumant les observations précédentes, on voit que la constitution géologique du canton comprend les premières assises des terrains tertiaires, et que les couches se développent successivement en allant du nord au midi. En effet, dans la région septentrionale, la craie est recouverte seulement par le terrain diluvien; les premiers coteaux de la région intermédiaire sont des masses sablonneuses couronnées par des fragmens de calcaire grossier; ce calcaire est formé en bancs dans la région méridionale, et à l'extrémité de cette région, au-dessus d'*Elincourt*, la roche offre déjà la pierre à grain fin et à texture solide qui indique les couches supérieures de la formation; ce développement successif de strates vers le cours de la Seine est général dans toute la partie du département occupée par les terrains tertiaires, et à cet égard le canton de *Lassigny* est rattaché, comme le reste du pays, au bassin géologique de Paris, qui atteint ici sa limite septentrionale. Le terrain argilo-sableux à lignites paraît avoir été déposé ou transporté après cet arrangement transgressif des couches; il en est de même des grès enfouis dans le diluvium de la région méridionale, qui n'ont pu être déplacés qu'après leur aggrégation régulière sur les plateaux calcaires, ou leur transport sur ces plateaux par des causes qui ne sont pas encore constatées.

Règne végétal. Le sol forestier occupe près du tiers de la superficie du canton. Le chêne, le charme, le tremble, le tilleul, l'érable, le frêne, peuplent les bois; le hêtre existe seulement sur les coteaux calcaires de la région méridionale. Tout le canton a été

jadis couvert d'une vaste forêt qui s'étendait à l'ouest jusqu'aux environs de Montdidier, et qui joignait à l'est la forêt des Ardennes; les défrichemens opérés dans le moyen âge, à mesure de l'accroissement de la population, ont découvert les parties basses du pays, en limitant le sol forestier sur les coteaux; la plupart des bois actuels sont en effet; supérieurs de niveau aux terres labourables.

La flore du pays est nombreuse en espèces; la diversité du sol, les mouvemens multipliés du terrain, l'exposition variée des pentes, ont dû faciliter le développement de la végétation naturelle, qui a été peu contrariée jusqu'à présent par les travaux agricoles. La plupart des plantes de la flore de Paris croissent dans le canton. On peut citer parmi les espèces les plus remarquables : *Corydalis bulbosa*, *Helianthemum fumana*, *Fumaria parviflora*, *Vaccinium myrtillus*, *Primula elatior*, dans les bois de la montagne de *Lagny*;

Staphylea pinnata, *Scrophularia vernalis*, dans les bois d'*Amy* et de *Beaulieu*;

Ulex europæus, près d'*Avricourt*, où il a peut-être été semé;

Cratægus torminalis, *Castanea*, *Sorbus*, dans tous les bois, sans y être communs;

Potentilla splendens, *Carex remota*, *Mayanthemum bifolium*, *Stellaria glauca*, dans les bois de *Cuy* et des *Essarts*;

Samolus valerandi, à *Crapeaumesnil*;

Saxifraga granulata, dans tous les bois de *Mareuil*, *Gury*, *Plessis-de-Roye*, *Beaulieu*;

Cerastium semi-decandrum, *Arenaria trinervia*, *Polypodium dryopteris*, dans les bois de *Roye-sur-Matz*;

Ophrys antropophora, *Epilobium tetragonum*, *Luzula maxima*, dans les bois de *Plessis-de-Roye*, des *Bocages*, de *Lassigny*, de *Gury*;

Rosa pimpinellifolia, près de l'église de *Gury*;

Tussilago petasites, *Rosa rubiginosa*, *Psora decipiens*, *Placodium fulgens*, *Placodium epigeum*, *Squamaria lentigera*, sur les friches autour des carrières de *Plessis*;

Veronica bellidifolia, à *La Potière pesée*;

Pyrola rotundifolia, sur le mont de *Cuy*;

Stachys alpina, *Caucalis daucoides*, *Anagallis cærulea* (rare), *Epipactis rubra*, autour de *Lagny* et de *Candor*;

Coronilla varia, sur les coteaux de *Gury* et de *Plessis-de-Roye*;

Sedum cepæa, à *Laberlière*;

Asperula odorata, *Hypericum hirsutum*, *Anemone sylvestris*, dans les bois de *Thiescourt* et d'*Elincourt*;

Allium ursinum, dans ceux de *Canectancourt*;

Euphrasia lutea, sur les friches d'*Elincourt-Sainte-Marguerite*;

Valeriana dioica, *Oxalis acetosella*, *Carex paradoxa*, *stellulata*, *panniculata*, aux aunes d'*Ecassy*.

Les mousses et les champignons sont nombreux dans les bois ; les friches ont des espèces très-variées de lichens crustacés.

Règne animal. Le *Loup* autrefois commun, est rare maintenant ; cependant il séjourne et multiplie encore dans les bois d'*Amy* et de *Fresnières*, d'où il se répand en hiver dans les autres parties boisées du canton. Une tradition locale prétend qu'il y avait anciennement des loups blancs très-féroces autour d'*Amy* et d'*Avricourt*.

Le *Sanglier* ne produit pas dans le canton ; mais on y trouve quelques bêtes de passage ; ces animaux viennent quelquefois dans les villages de *Beaulieu*, d'*Ecuvilly*, de *Margny* pendant la saison rigoureuse.

Le *Renard* et le *Blaireau* sont très-communs dans toutes les parties boisées assises sur un sol sablonneux.

Le *Chevreuil* est de passage ; cependant on croit qu'il multiplie encore dans le bois des Usages près de *Mareuil-Lamotte*.

Le *Mulot* ravage souvent les plaines de la région septentrionale.

L'*Ecureuil* existe dans les bois d'*Elincourt*, de *Thiescourt*, de *Beaulieu*, de *Cuy*.

La *Loutre* habite la rivière du Matz, et y détruit le poisson qui est fort rare dans ce petit cours d'eau.

On voit quelques *Perdrix rouges* aux environs d'*Evricourt* et de *Laberlière*, et des *Bécasses* à l'étang de *Beaulieu*.

On se plaint de la diminution du gibier.

La *Couleuvre à collier* est commune dans les vallées et dans les bois humides. On rencontre l'*Orvet* dans les bois sablonneux, et la *Couleuvre lisse* sur le mont de *Cuy*.

La *Vipère*, extrêmement commune il y a cent ans dans les bois d'*Amy*, en a disparu presque entièrement ; on en trouve, de tems à autre, quelques individus dans la forêt de Bouvresse, autour de *Balny*, et dans les bois de *Lagny* et d'*Elincourt*.

Il y a des *Sangsues noires* et des *Sangsues médicinales* en très-petit nombre, dans le Matz et dans le ruisseau d'Oremus.

On voit quelques *Ecrevisses* dans la rivière de *Matz* et dans le ruisseau de *Mareuil*. Les variations fréquentes du niveau de l'eau dans les petites rivières, et le dessèchement souvent complet en été des ruisseaux, opposent un obstacle continuel à la multiplication des animaux aquatiques.

Les insectes de toute famille sont très-nombreux dans le canton de *Lassigny*.

§. 2. *Population.*

Le tableau ci-dessous présente l'état numérique de la population de chaque commune à six époques, depuis l'année 1720 jusqu'à l'année 1831. Les nombres de la première colonne ont été puisés dans le *Dictionnaire universel de la France* (1826, trois vol. in-f.°), et dans le *Nouveau Dénombrement du Royaume par généralités* (1720, in-4.°). Les quantités portées dans les colonnes suivantes sont le produit de recensemens effectués par les soins de l'administration. On a exposé dans les dernières colonnes le rapport de la population à la superficie territoriale, dans chaque commune.

COMMUNES.	ANNÉES						Contenances (fractions négligées.)	Nombre d'hectares par individu.
	1720.	1791.	1806.	1821.	1826.	1831.	hect	
Amy	400	413	412	465	484	490	1259	2,57
Avricourt	204	226	276	281	282	307	698	2,27
Beaulieu	458	759	698	785	752	715	1259	1,76
Candor	504	525	564	586	603	604	897	1,48
Canectancourt	340	413	502	390	430	482	757	1,53
Canny	324	283	312	341	346	357	688	1,92
Crapeaumesnil	232	220	222	199	215	210	481	2,29
Cuy	272	286	312	322	332	357	428	1,19
Dive	432	448	461	345	393	455	829	1,19
Ecuvilly	316	375	380	402	400	411	571	1,38
Elincourt-Ste-Marguerite	805	817	766	774	786	866	1149	1,20
Evricourt	164	216	226	228	228	240	299	1,24
Fresnières	195	186	228	217	231	243	297	1,22
Gury	290	235	233	260	232	273	501	1,83
Laberlière	176	190	227	222	233	229	349	1,52
Lagny	580	707	810	765	756	796	1077	1,35
Lassigny	664	751	813	831	856	901	1664	1,84
Mareuil	652	622	614	647	607	690	915	1,32
Margny-à-Cerises	306	374	360	351	354	353	455	1,28
Plessis-de-Roye	338	330	344	345	344	377	619	1,64
Roye-sur-Matz	408	411	606	503	482	524	1075	2,05
Thiescourt	816	1089	1221	1269	1269	1266	1364	1,03
TOTAUX	8770	9876	10587	10468	10549	11146	17,631	
		ajoutant pour fractions négligées					10	
							17,641	1,57

On voit, par le rapprochement des chiffres portés au bas de chaque colonne, que, dans l'intervalle de cent dix années, compris entre 1720 et 1831, la population s'est accrue de 2,376 individus, quantité un peu plus forte que le quart de la population de 1720, et un peu plus forte aussi que le cinquième de la population actuelle.

De 1720 à 1791, l'accroissement a été de 1,106, quantité égale au huitième de la population de 1720 et au neuvième environ de celle de 1831.

L'augmentation est de 711 ou d'environ un quinzième entre 1791 et 1806.

De 1806 à 1821, il y a une diminution de 119 individus, compensée en partie dans la période quinquennaire suivante, par un accroissement de 81.

Entre 1826 et 1831, la population s'est accrue de 597 individus ou d'environ un dix-huitième.

L'accroissement total entre 1791 et 1831 est de 1,270 ou près du huitième de la population de 1791.

Et l'augmentation totale de 1720 à 1831 est de 2,376, quantité égale au tiers $^{69}/_{100}$ de la population de 1720.

L'augmentation moyenne annuelle entre 1720 et 1791 est de 10, et entre 1791 et 1831 de 32, proportion triple de la précédente.

L'accroissement moyen annuel dans la période de 1720 à 1831 est de 21 $^{6}/_{10}$, quantité égale à la quatre cent dix-septième partie de la population de 1720, et à la cinq cent trentième partie de la population actuelle.

Sauf une légère oscillation dans l'intervalle de 1806 à 1821, l'accroissement a été constamment progressif.

Les communes les moins peuplées eu égard à leur superficie sont celles de *Amy*, *Crapeaumesnil*, *Avricourt*, *Roye-sur-Matz*; celles de *Thiescourt*, *Dive*, *Fresnières*, *Evricourt*, sont au contraire les plus riches en population, eu égard à l'étendue de leur territoire.

La population a diminué depuis cent dix ans à *Crapeaumesnil* et à *Gury*; elle s'est accrue dans les autres communes. L'accroissement a été du tiers environ à *Beaulieu*, *Avricourt*, *Canectancourt*, *Lagny*, *Lassigny*, *Thiescourt*.

La population moyenne actuelle par commune est de cinq cent six habitans.

On présente, dans le tableau ci-après, la division de la population par sexe et par état civil des individus, d'après les résultats du recensement administratif exécuté en 1831.

COMMUNES.	Garçons.	Filles.	Hommes mariés.	Femmes mariées.	Veufs.	Veuves.	Militaires aux armées.	Total.
Amy	142	134	89	91	10	19	5	490
Avricourt	68	85	64	64	7	16	3	307
Beaulieu	169	199	142	148	17	35	5	715
Candor	149	168	124	124	11	22	6	604
Canectancourt	124	162	85	83	10	18	"	482
Canny-sur-Matz	110	92	67	67	5	13	3	357
Crapeaumesnil	55	65	35	35	11	7	2	210
Cuy	77	96	78	78	9	16	3	357
Dive	103	127	97	97	7	19	5	455
Ecuvilly	113	93	85	85	8	19	8	411
Elincourt	216	204	191	190	21	39	5	866
Evricourt	53	65	54	52	4	10	2	240
Fresnières	61	78	44	44	3	11	2	243
Gury	78	81	49	49	6	7	3	273
Laberlière	70	54	45	45	2	11	2	229
Lagny	200	196	170	170	26	29	5	796
Lassigny	237	243	181	181	12	40	7	901
Mareuil-Lamotte	157	184	144	144	17	35	9	690
Margny-à-Cerises	88	101	70	70	10	13	1	353
Plessis-de-Roye	113	89	76	73	7	16	3	377
Roye-sur-Matz	133	128	114	114	11	24	"	524
Thiescourt	347	329	251	252	19	58	10	1266
Totaux	2863	2973	2255	2256	233	477	89	11146

Total des hommes : 5440. — Total des femmes : 5706. — Différence en plus dans le nombre des femmes : 266, environ la quarante-deuxième partie de la population. — Population libre : 5836. — Population mariée : 4511. — Population veuve : 310, environ la trente-sixième partie de la population totale. — Différence entre le nombre des veufs et celui des veuves : 244, ce qui les établit dans le rapport de 1 : 2 4/100.

La population militaire équivaut à la soixante-unième partie de la population masculine, et à la cent vingt-cinquième partie de la population totale.

Les recensemens de 1806 et de 1821 avaient donné les quantités suivantes :

	1806	1821
Total des hommes	5098	5031
Total des femmes	5489	5437
Différence en plus dans le nombre des fem.es	391	406
Proportion à la population	27e	25e
Population libre	6186	5888
Population mariée	3769	3870

	1806	1821
Population veuve.	632	710
Proportion à la population	16^e	14 $^1/_{10}$
Excédant des veuves sur les veufs.	274	252
Rapport des veufs aux veuves.	1 : 2 $^{55}/_{100}$	1 : 2 $^1/_{10}$
Population militaire	178	70
Sa proportion à la population masculine. .	28^e	72^e
— à la population totale. . . .	59^e	149^e

Le tableau suivant présente la division de la population par âge, selon le recensement nominatif exécuté en 1831.

COMMUNES.	au-dessous de 5 ans	5 à 10.	10 à 12.	12 à 15.	15 à 20.	20 à 30.	30 à 40.	40 à 50.	50 à 60.	60 à 70.	70 à 80.	80 à 90
Amy.	38	47	20	32	45	85	66	62	58	19	15	3
Avricourt.	27	26	11	18	27	46	50	24	42	26	10	"
Beaulieu.	93	57	28	33	82	112	88	65	87	46	22	2
Candor.	52	50	17	32	63	106	86	70	74	36	12	6
Canectancourt. . . .	47	63	12	27	62	66	56	59	44	19	10	4
Canny-sur-Matz.	38	36	16	27	33	56	41	41	37	18	12	2
Crapeaumesnil. . . .	16	25	8	20	24	27	25	25	22	10	6	2
Cuy	25	30	12	24	38	55	52	41	34	28	14	4
Dive.	44	48	21	33	44	62	65	55	36	29	15	3
Ecuvilly.	31	36	12	36	35	79	58	44	33	36	7	4
Elincourt.	84	84	38	48	79	140	118	115	94	48	13	5
Evricourt.	17	27	10	15	19	50	23	26	26	15	12	"
Fresnières.	27	24	11	19	26	32	40	21	16	17	9	1
Gury.	21	29	14	20	39	39	18	35	30	15	9	4
Laberlière.	25	22	3	14	28	44	29	19	24	13	7	1
Lagny	75	100	22	38	73	123	136	80	68	50	26	5
Lassigny.	89	95	44	48	87	135	128	98	81	53	33	10
Mareuil-Lamotte. .	86	60	26	45	64	105	105	64	70	32	28	5
Margny-à-Cerises.	35	31	19	18	37	64	45	45	39	12	6	2
Plessis-de-Roye. .	37	40	15	25	38	61	51	39	38	19	13	1
Roye-sur-Matz. . .	55	51	27	33	35	86	78	42	52	43	19	3
Thiescourt.	129	137	46	70	142	194	179	137	113	87	28	4
	1091	1118	445	675	1120	1767	1537	1207	1118	671	326	71

La population au-dessous de quinze ans (3329) équivaut au 3.^{e} $^{35}/_{100}$ de la population générale. La période de quinze à trente ans comprend le 4.^{e} $^8/_{10}$ de la population. Le nombre des individus âgés de plus de soixante ans (1068), est à peu près le dixième. Celui des octogénaires est, avec la population, dans le rapport de un pour cent cinquante-sept. Il n'y a ni centenaires ni nonogénaires. On conserve comme le souvenir d'une chose étonnante le nom du sieur *Caluel*, curé d'*Amy*, qui mourut en 1648, âgé de cent quinze ans; il avait été curé pendant quatre-vingt-dix ans.

Le recensement exécuté en 1806 avait donné les résultats suivans :

1115 individus au-dessous de cinq ans;
1299 âgés de cinq à dix ans;
439 — de dix à douze ans;
613 — de douze à quinze ans;
1005 — de quinze à vingt ans;
1861 — de vingt à trente ans;
1309 — de trente à quarante ans;
1124 — de quarante à cinquante ans;
818 — de cinquante à soixante ans;
710 — de soixante à soixante-dix ans;
263 — de soixante-dix à quatre-vingts ans;
33 — de quatre-vingts à quatre-vingt-dix ans.
10,587

La population au-dessous de quinze années (3464) était le tiers à peu près de la population générale. — Le nombre des sexagénaires (1006) était environ le dixième, et celui des octogénaires le trois cent-vingtième.

On a présenté dans le tableau qui suit le mouvement de la population, pendant les cinq années comprises entre 1820 et 1826.

COMMUNES.	NAISSANCES de 1821 à 1826.	CINQUIÈME pour un an.	PROPORTION à la population actuelle.	DÉCÈS.	CINQUIÈME pour un an.	PROPORTION à la population actuelle.
Amy	49	10	49e	43	8	61e
Avricourt	28	6	51	15	3	102
Beaulieu	69	14	51	101	20	36
Candor	65	13	46	48	9	67
Canectancourt	69	14	39	77	15	36
Canny-sur-Matz	51	10	35	37	7	51
Crapeaumesnil	22	4	51	17	3	70
Cuy	32	6	59	26	5	71
Dive	49	10	45	47	9	50
Ecuvilly	47	9	46	44	9	46
Elincourt	119	24	34	134	27	30
Evricourt	26	5	48	20	4	60
Fresnières	23	5	48	24	5	48
Gury	14	3	91	12	2	136
Laberlière	25	5	46	20	4	57
Lagny	125	25	32	76	15	53
Lassigny	72	14	64	64	15	60
Mareuil-Lamotte	59	12	57	85	17	41
Margny-à-Cerises	39	8	44	29	6	59
Plessis-de-Roye	33	7	54	29	6	63
Roye-sur-Matz	58	11	47	41	8	65
Thiescourt	162	32	39	144	29	43
	1236	247	45e	1133	226	49e

Le rapport des naissances à la population est supérieur de quatre à celui des décès.

Le nombre des décès est plus considérable que celui des naissances à *Beaulieu*, *Canectancourt*, *Elincourt*, *Lassigny*, *Mareuil* ; il y a compensation à *Ecuvilly* et *Fresnières*, et accroissement des naissances dans les autres communes.

La population du canton de *Lassigny* forme la huitième partie 7/10 de celle de l'arrondissement de Compiègne, et près de la trente-cinquième partie de la population totale du département.

Constitution physique. L'espèce humaine n'a point ici de caractère qui lui soit propre et qui la distingue de celle des cantons voisins ; vue en général, elle est composée d'individus de taille moyenne, bien conformés, à physionomie animée, à visage ovale, à cheveux roux ou bruns ; les femmes ont de la fraîcheur et des traits fins : la population a, dans son ensemble, plus d'analogie avec celles du Vermandois et du Valois, qu'avec la population picarde.

Les observations auxquelles ont donné lieu les opérations du recrutement pendant les dix années comprises entre 1821 et 1830, établissent les résultats ci-dessous exposés, relativement à la taille des jeunes gens, et aux causes des réformes.

Individus ayant moins de	1m 598mil.	(4 pieds 11 pouces). .	17
	— 625	(5 pieds).	20
	— 652	(5 pieds 1 pouce). . . .	35
	— 679	(— 2 pouces) . . .	25
	— 706	(— 3 pouces) . . .	42
	— 733	(— 4 pouces) . . .	18
	— 761	(— 5 pouces) . . .	15
	— 788	(— 6 pouces) . . .	7
	— 815	(— 7 pouces) . . .	2
	— 842	(— 8 pouces) . . .	3
	— 869	(— 9 pouces) . . .	1
	— 896	(— 10 pouces). . .	1
			186

La taille moyenne est de 1m 678mil., ou 5 pieds 1 pouce 11 lignes.

Nombre total des individus : 1009. — Nombre moyen par an : 101. — Nombre d'individus examinés au conseil de révision : 531. — Nombre moyen par année : 53 (remplacés : 23).

Nombre d'individus réformés : 239. — Terme moyen annuel : 24.

CAUSES DES RÉFORMES.	NOMBRE de réformes.
Perte de doigts.	2
Perte de dents.	10
Perte de membres ou d'autres organes. . . .	3
Goître	11
Claudication	2
Autres difformités.	31
Myopie.	3
Maladies des yeux autres que la myopie. . .	6
Teigne	5
Affections scrophuleuses	29
Hernies.	24
Epilepsie	4
Maladies diverses	26
Faiblesse de constitution	43
Défaut de taille.	40

Les deux dernières causes comprennent plus du tiers de la totalité; elles ne peuvent être attribuées qu'au développement tardif des individus, eu égard à l'âge légal du recrutement. Cette observation est applicable à tous les cantons septentrionaux de l'Oise. Les difformités et les hernies ont leur cause certaine dans les travaux trop fatigans dont on accable les jeunes garçons pendant leur croissance. Les affections scrophuleuses qui ont occasionné un sixième des réformes, sont dues à l'influence de la température humide qui règne principalement dans les vallons rattachés au cours de la Dive, ainsi qu'aux approches de la forêt de *Beaulieu*. Il est assez ordinaire de rencontrer des individus et surtout des femmes affligées de goître aux environs de *Canectancourt*, *Thiescourt*, *Evricourt*, *Avricourt*, *Ecuvilly* : les fièvres intermittentes, et les rhumatismes sont habituelles dans toutes les parties du canton, voisines d'un sol glaiseux; par compensation, les maladies inflammatoires aiguës sont fort rares.

On compte actuellement dans le canton huit individus atteints de mutisme, et treize frappés de cécité native.

Les épidémies caractérisées sont rares dans le canton; la plupart de celles dont on a conservé le souvenir, consistaient dans un développement extraordinaire des fièvres endémiques propres à quelques localités.

La commune de *Roye* est particulièrement exposée à ce fléau

par l'état insalubre de la vallée de Matz qui est souvent inondée, et que le défaut d'écoulement régulier des eaux convertit en un marais fangeux, d'où s'élèvent des exhalaisons pernicieuses. Une épidémie de fièvre ataxique, développée par cette cause dans l'année 1789, dura depuis le 13 février jusqu'au 1.er décembre suivant; elle atteignit presque toute la population, qui fut réduite à une grande misère.

Une épidémie semblable se manifesta dans le printems de 1817, en frappant surtout les familles pauvres.

La commune de *Mareuil-Lamotte* est souvent atteinte aussi de fièvre ataxique, dont le développement est attribué par les hommes de l'art au rouissage du chanvre trop rapproché des habitations. Cette localité a subi cinq épidémies meurtrières depuis 1775 jusqu'à 1810. A cette dernière époque, il y eut, dans l'intervalle du mois de janvier à celui de mai, cent cinquante malades, dont vingt-six, la plupart âgés, succombèrent.

Une maladie semblable se développa en 1793 à *Crapeaumesnil*; elle dura, à deux reprises, depuis le mois d'août jusqu'en décembre. On eut à regretter la perte de vingt individus.

Une fièvre adynamique tenace régna pendant toute l'année 1790 dans la commune de *Lagny;* le nombre des malades s'éleva à cent vingt, et celui des morts à quarante.

Il y a habituellement des fièvres d'automne à *Canectancourt* et à *Avricourt;* le premier de ces villages est constamment humide; le second est assis sur un sol argileux. Le village de *Margny-à-Cerises*, voisin d'*Avricourt*, mais bâti sur le sable, est au contraire renommé pour sa salubrité.

La grande épidémie de choléra-morbus n'a frappé, en 1831, que deux communes du canton de *Lassigny*, savoir, le chef-lieu et *Thiescourt*. Ce fléau dura, dans cette dernière commune, depuis le vingt-un avril jusqu'au vingt-neuf mai; il atteignit dix-neuf individus, et en enleva huit. A *Lassigny*, on compta du vingt-trois juin au vingt-six juillet vingt-cinq malades et dix morts. La population conserve le souvenir des services rendus dans cette occasion, par M. *Seret*, officier de santé à *Thiescourt*.

Vaccine. Les premières vaccinations ont été pratiquées en 1804 par M. *Delaire*, médecin à *Lagny*, qui porta la connaissance de la nouvelle découverte dans les communes voisines de son domicile; vers la même époque, M. *Longuet*, officier de santé à *Roye-sur-Matz*, opérait quelques individus sur la partie occidentale du canton.

Le tableau ci-après indique le nombre des vaccinations également constatées depuis ce moment dans chaque commune.

COMMUNES.	ANNÉES 1818.	1820.	1821.	1822.	1825.	1826 à 1831.
Amy	"	"	"	4	"	"
Avricourt	12	"	"	"	"	"
Beaulieu	"	3	4	"	"	"
Candor	4	"	"	"	"	"
Canectancourt	"	"	"	"	"	"
Canny	4	"	"	"	13	"
Crapeaumesnil	"	"	"	"	"	"
Cuy	"	31	"	27	"	"
Dive	23	"	"	"	"	"
Ecuvilly	1	"	"	"	"	"
Elincourt	13	"	9	"	"	"
Evricourt	"	"	"	"	"	"
Fresnières	12	"	"	"	10	"
Gury	1	"	"	"	"	"
Laberlière	"	"	"	"	"	"
Lagny	8	"	"	"	"	"
Lassigny	8	15	"	"	2	"
Mareuil-Lamotte	9	"	"	"	"	"
Margny-à-Cerises	15	14	"	"	"	"
Plessis-de-Roye	4	8	"	"	"	"
Roye-sur-Matz	"	"	"	10	7	"
Thiescourt	36	165	"	"	"	"
	150	236	13	41	32	"

On voit que la vaccine a été négligée depuis l'année 1820, et que même aucune opération n'a été constatée à partir de l'année 1826. La répugnance de la population pour les choses nouvelles, des préjugés de plus d'un genre, l'insuffisance du zèle isolé des hommes de l'art, expliquent un état de choses aussi contraire à l'humanité qu'aux intérêts du pays. La petite vérole se maintient dans le canton, et le bourg de *Lassigny* lui-même était en proie à ses ravages au mois de mai 1833. Il serait désirable que la législation armât l'autorité du droit d'intervenir directement dans une matière qui touche de si près à la santé publique.

Habitations. **On présente dans le tableau suivant le nombre des maisons qui existaient dans chaque commune aux époques de 1790, 1806 et 1831, avec le rapport de chaque nombre à la population.**

COMMUNES.	NOMBRE DES MAISONS EN					
	1790.	Nombre moyen d'habitans par maison.	1806.	Nombre moyen d'habitans par maison.	1831.	Nombre moyen d'habitans par maison.
Amy	105	3 9/10	105	3 9/10	113	4
Avricourt	55	4	59	4 4/5	74	4
Beaulieu	143	5 3/10	164	4 3/5	183	3 9/10
Candor	116	4 1/2	149	3 1/5	141	4 3/10
Canectancourt	103	4	74	4 4/5	112	4 2/5
Canny	78	3 6/10	71	4 1/5	81	4
Crapeaumesnil	58	3 7/10	76	2 9/10	47	4 2/5
Cuy	74	3 4/5	79	3 9/10	92	3 4/5
Dive	83	5 1/3	102	4 7/10	113	4
Ecuvilly	88	4 1/5	92	4	93	4 2/5
Elincourt	224	3 2/3	210	3 3/5	226	3 4/5
Evricourt	46	4 2/3	56	4	63	3 4/5
Fresnières	62	3	57	4	58	4
Gury	56	4	53	4 2/5	53	5
Laberlière	57	3 3/10	53	4 3/5	60	3 4/5
Lagny	172	4	208	3 4/5	221	3 3/5
Lassigny	196	3 4/5	205	3 9/10	228	3 9/10
Mareuil	164	3 7/10	160	3 4/5	182	3 7/10
Margny-à-Cerises	81	4 3/5	82	4 2/5	84	4 1/5
Plessis-de-Roye	73	4	85	4	96	3 9/10
Roye-sur-Matz	117	3 1/2	133	4 1/2	132	3 9/10
Thiescourt	247	4 2/5	268	4 1/2	312	4
	2398	4	2584	4 1/5	2764	4

Le nombre des maisons s'est accru de 184 dans la période de seize ans, comprise entre 1790 et 1806; cet accroissement équivaut au treizième, tandis que pendant le même intervalle la population s'est accrue d'un quinzième seulement.

De 1806 à 1831, l'augmentation du nombre des maisons a été de 180 ou d'un quatrième environ, et l'augmentation du nombre des individus n'a été que d'un dix-neuvième. Ce dernier rapprochement constate une amélioration certaine dans l'état de la population. Il y a eu quelque diminution par l'effet d'incendies à *Candor*, *Canectancourt*, *Roye*, et surtout à *Crapeaumesnil*. L'accroissement a été nul ou très-faible à *Ecuvilly*, *Fresnières*, *Gury*, *Margny*. L'augmentation a été d'un sixième à *Thiescourt*.

Le nombre moyen actuel des maisons est de 125 par commune.

Les maisons sont construites généralement en bois ou en torchis; on en trouve un certain nombre en moellons de grès ou de pierre calcaire, et très-peu en pierres de taille, excepté dans les communes de la région méridionale; les châteaux modernes sont couverts en ardoises et bâtis en briques, avec chaînes de pierre, genre de construction qui n'est pas dépourvu d'élégance; beaucoup d'églises sont de même en moellons ou briques, et l'on n'en voit

qu'un très-petit nombre en belle maçonnerie; la plupart n'ont qu'un toit de tuiles. La difficulté des communications qui empêche le transport des matériaux, s'oppose à un plus grand usage des pierres, dont les carrières existent cependant dans le canton.

Ces carrières sont à *Mareuil*, *Elincourt-Sainte-Marguerite*, *Thiescourt*, *Plessis-de-Roye*. On emploie des matériaux provenant de Ville, canton de Noyon, et de Dreslincourt, canton de Ribécourt. On se sert de dalles venant des carrières de Mortemer, canton de Ressons. On tire le grès des coteaux de *Thiescourt* et de *Canectancourt*. On se sert aussi, dans le nord du canton, de carreaux de craie tendre exploitée à *Ecuvilly*.

Le plâtre est acheté à Roye, Noyon, Monchy-Humières, Gournay-sur-Aronde, où l'on trouve des fours qui s'approvisionnent de matières premières à Plailly, près de Senlis, ou dans le département de Seine-et-Oise.

L'usage du chaume comme toiture n'a pas cessé d'être général; la plupart des écoles et autres bâtimens communaux n'ont pas d'autre couverture. Le tableau ci-dessous fait connaître le nombre comparatif de chaque espèce de toiture en 1806 et en 1831.

COMMUNES.	1806. MAISONS COUVERTES EN					1831. MAISONS COUVERTES EN				
	Ardoises.	Tuiles.	Tuiles et chaume.	Chaume.	Total.	Ardoises.	Tuiles.	Tuiles et chaume.	Chaume.	Total.
Amy	2	2	14	87	105	3	20	6	84	113
Avricourt	5	"	6	48	59	4	19	3	48	74
Beaulieu	"	45	21	98	164	1	69	39	74	183
Candor	"	8	7	134	149	3	30	"	108	141
Canectancourt	"	1	9	104	114	7	19	"	86	112
Canny	"	"	11	63	74	7	21	"	53	81
Crapeaumesnil	"	2	1	73	76	2	3	"	42	47
Cuy	"	1	15	63	79	3	27	"	62	92
Dive	2	18	"	82	102	2	39	"	72	113
Ecuvilly	"	11	13	68	92	6	34	"	53	93
Elincourt	1	8	21	180	210	5	55	"	166	226
Evricourt	"	"	6	50	56	2	9	"	52	63
Fresnières	"	3	1	53	57	4	4	1	49	58
Gury	"	"	"	53	53	1	11	"	41	53
Laberlière	"	3	1	49	53	"	"	19	41	60
Lagny	7	32	20	149	208	18	59	"	144	221
Lassigny	1	4	31	169	205	7	42	"	179	228
Mareuil	"	4	7	149	160	5	24	"	153	182
Margny	"	1	5	76	82	"	13	"	71	84
Plessis-de-Roye	1	6	4	74	85	3	10	17	66	96
Roye-sur-Matz	"	5	6	122	133	"	8	25	99	132
Thiescourt	4	14	"	250	268	17	65	1	229	312
	23	168	199	2194	2584	100	581	111	1972	2764

Résumé comparatif :	en 1806.	en 1831.	différence.
Nombre total des maisons. . .	2584	2764	180 en plus.
Maisons couvertes en ardoises.	23	100	77 en plus.
Idem en tuiles	168	581	413 en plus.
Idem en tuiles et chaume. .	199	111	88 en moins.
Idem en chaume	2194	1972	222 en moins.

Ainsi, en 1806, sur 2584 maisons il y en avait 191, c'est-à-dire moins d'un treizième, couvertes en matières non combustibles. En 1831, sur 2764 maisons, 681, c'est-à-dire un quart, avaient une couverture solide. L'amélioration provient surtout des nouvelles constructions faites par suite d'incendies. La proportion des maisons couvertes en ardoises qui était de 1 : 112, est maintenant de 1 : 27 ; celle des toits en tuiles est montée de 1 : 15, à 1 : 4 $^{7}/_{10}$; et la proportion des toits en chaume a baissé de 1 : 1 $^{9}/_{10}$ à 1 : 1 $^{4}/_{10}$.

L'état des toitures s'est amélioré principalement dans les communes de *Lassigny*, *Elincourt*, *Thiescourt*, à la suite d'incendies considérables.

On emploie des tuiles des fabriques de *Lassigny*, d'*Elincourt*, de Sermaize, canton de Guiscard, Conchy-les-Pots, canton de Ressons, de Fécamp (Somme), et surtout d'Emery-Hallon, même département, dont les produits jouissent d'une grande célébrité.

On cuit les briques à la flamande, dans toutes les communes, selon les besoins. On en tire aussi de Roye (Somme).

Le canton a compté trente-cinq incendies dans la période décennale comprise entre 1820 et 1830; ils ont détruit quatre-vingt-dix maisons, et ont causé une perte de trois cent soixante-cinq mille francs environ. La commune de *Beaulieu* a subi sept incendies; la commune de *Dive* a perdu le 14 juin 1827, dix-sept maisons estimées 84,000 fr.; celle de *Thiescourt* en a vu détruire vingt-deux valant 87,000 fr., le 31 mars 1828. La plupart de ces incendies doivent être attribués à la négligence des habitans, quoique la clameur publique leur donne pour cause ordinaire la malveillance.

Mœurs, instruction, etc. La population du canton de *Lassigny*, privée pendant une partie de l'année, par le mauvais état des chemins, des relations habituelles avec les villes voisines, n'en reçoit aucune impulsion morale; ses habitudes sont exclusivement rurales; chaque village a son existence isolée, sans que le chef-lieu du canton, ni aucune autre commune importante exerce une influence quelconque sur les localités les plus rapprochées. Les rapports indispensables avec les populations urbaines ont lieu, quant aux communes septentrionales, avec la ville de Roye, et quant aux autres, avec celle de Noyon. L'état de la population s'est amélioré, ici comme ailleurs, par la division des propriétés; la petite culture domine dans le pays; elle occupe beaucoup de bras, et contribue

à maintenir et à fortifier toutes les qualités sociales qui résultent inévitablement de la propriété. Le nombre des familles non propriétaires qui était de huit cents au moins en 1790, n'atteint pas maintenant le chiffre de quatre-vingts; les individus indigens forment au plus la trente-huitième partie de la population; ils appartiennent pour la plupart aux communes de *Thiescourt*, *Elincourt*, *Marcuil*, *Roye-sur-Matz*, *Beaulieu*, qui sont celles où la proportion de la grande propriété est plus forte à cause du sol forestier. La mendicité vagabonde est rare dans le pays, parce que l'industrie occupant peu de bras, il y a peu d'individus aussi exposés à se trouver subitement sans occupation et sans ressource, par la cessation imprévue du travail.

Le pain de blé et seigle est la base principale de la nourriture; on y joint des légumes, des haricots, des pois, et surtout des pommes de terre, dont l'usage est très-répandu. Les habitans de la vallée du Matz consomment aussi une grande quantité de laitage. La viande de porc salé est presque la seule qu'on mange. Chaque ménage élève un ou deux porcs par an : on fait partout usage de soupe préparée avec cette viande et des légumes; le pain est de bonne qualité. On consomme un peu de viande de vache dans quelques communes; mais en faisant abstraction des fermes, cet aliment ne paraît guère que comme une exception dans le régime habituel. Il y a au plus dix bouchers pour une population de onze mille ames, répartie en une trentaine de villages principaux.

Le cidre est la boisson universelle.

L'amour du travail, la sobriété, l'économie, la persévérance sont des qualités communes à la population et à toutes les parties de l'ancienne Picardie.

Les habitudes religieuses sont partout en vigueur. Il n'y a point de village qui n'attache une grande importance à l'exercice du culte. Les églises des paroisses supprimées par le concordat de 1801, ont été conservées; la population s'impose des sacrifices volontaires pour leur entretien; elle les considère comme le signe extérieur de l'existence communale.

Des croyances populaires de plus d'une espèce dominent les esprits. Il y a un certain nombre de pélerinages fréquentés régulièrement. La médecine empyrique se maintient par l'usage. La crainte des sorciers ou devins et des esprits malfaisans n'a pas disparu avec le progrès des lumières, qui est peu sensible encore dans le canton.

Le patois picard est le seul langage employé par la classe inférieure; il comprend, dans cette contrée, une grande quantité de

mots et d'expressions usités généralement aux treizième et quatorzième siècles.

Le jeu de l'arc subsiste dans toutes les communes. Les villages sont groupés par compagnies qui ont des fêtes annuelles, et font assaut avec les compagnies voisines. Les prix sont des trophées de fleurs artificielles que l'on conserve avec honneur dans le chœur des églises.

La fête patronale de chaque village est toujours le motif d'une réunion champêtre à laquelle concourent les populations voisines. C'est ordinairement le jour d'assaut des compagnies de l'arc. On fait une grande consommation de gâteaux connus sous le nom de *flancs*. On danse sur la place publique ou dans les prairies depuis la sortie de vêpres jusqu'à la nuit close; on chante de vieilles chansons dont la musique rappelle l'enfance de l'art. Les loteries de meubles, de faïence et d'autres ustensiles de ménage, attirent les chalands au mépris des réglemens de police, qui succombent sous la force de l'usage.

Il y a dans le canton environ six cent soixante-dix noms de famille; les plus communs sont ceux de *Leroy*, *Lefevre*, *Fagard*, *Caron*, *Martin*, *Thièbaut*, *Bayard*, *Lecat*, *Lefort*, *Lesage*, *Censier*, *Dubois*. D'autres noms doivent leur étrangeté ou leur bizarrerie apparente à leur prononciation modifiée par l'usage, et à leur orthographe dénaturée : par exemple, *Tréfouel*, *Trefcon*, *Trois-Œufs*, *Septems*, *Somont*, *Stripe*, *Ratichaut*, *Ruming*, *Plumera*, *Namon*, *Lhuintè*, *Legivre*, *Hyez*, *Guia*, *Esclade*, *Flerre*, *Dhomme*, *Calippe*, *Canouesme*, *Batichaulx*, *Alleomme*, *Abavent*.

Le nombre des écoles primaires est de vingt-trois; chaque commune en ayant une, et celle de *Thiescourt* en comptant deux, dont l'une est placée au hameau des *Bocages*. Il n'y a point d'établissemens distincts pour l'éducation des filles; les deux sexes sont réunis dans une même classe.

Le tableau qui suit indique le nombre des élèves des écoles primaires à trois époques différentes, ainsi que le nombre des individus sachant lire et écrire en 1806 et en 1830, et la proportion de ce dernier nombre à la population de chaque commune.

COMMUNES.	NOMBRE D'ÉCOLIERS EN			NOMBRE D'INDIVIDUS sachant lire et écrire en		PROPORTION relativement à la population.
	1822.	1826.	1830.	1806.	1831.	
Amy	31	58	62	112	243	2
Avricourt	27	27	35	51	142	2
Beaulieu	66	81	70	261	255	2 4/5
Candor	68	75	77	174	171	3 1/2
Canectancourt	33	36	80	105	118	4 1/2
Canny	32	31	47	53	103	3 2/5
Crapeaumesnil	27	38	42	16	99	2
Cuy	17	23	40	30	75	4 7/10
Dive	"	"	40	75	99	4 3/5
Ecuvilly	28	49	50	98	149	2 7/10
Elincourt	80	53	70	136	270	2 9/10
Evricourt	26	33	35	35	37	6 1/2
Fresnières	"	32	30	20	151	1 3/5
Gury	55	55	57	20	96	2 4/5
Laberlière	23	32	35	52	95	2 2/5
Lagny	72	93	140	206	291	2 7/10
Lassigny	45	48	90	128	171	5 4/5
Mareuil	35	67	115	60	169	4
Margny-à-Cerises	25	37	50	44	143	2 2/5
Plessis-de-Roye	30	44	45	64	165	2 1/5
Roye-sur-Matz	43	39	55	112	100	2 1/5
Thiescourt	76	177	160	56	375	3 3/10
	839	1128	1425	1907	3517	3 4/25

Le nombre des écoliers, qui égalait en 1822 la douzième partie de la population, atteint maintenant la huitième : il ne forme que les deux tiers de la population âgée de cinq à quinze ans (2238), qui comprend l'époque de la vie consacrée à l'étude ; dans quelques villages, les enfans vont même à l'école dès l'âge de trois ans. Les classes sont généralement fermées depuis le mois de mai jusqu'au mois d'octobre, ou si l'on y admet encore des enfans pendant l'été, ce sont ceux que leur jeune âge ou leur débilité empêche d'aider leurs parens dans les travaux d'agriculture.

Tous les vices des locaux signalés dans d'autres cantons existent aussi dans celui de *Lassigny* ; les classes sont presque toujours trop étroites, trop basses, trop sombres, trop humides ; elles ne peuvent admettre, sans de graves inconvéniens, tous les enfans de la commune, et cependant elles reçoivent, en ce moment, du quart à la moitié en sus du nombre d'individus qu'elles pourraient contenir en observant les règles d'une hygiène éclairée.

L'enseignement est simultané dans les plus fortes communes, et

individuel dans les autres; la méthode mutuelle n'a pas encore été pratiquée dans le canton. L'instruction donnée ne dépasse pas la lecture, l'écriture, et les élémens du calcul, auxquels on ajoute quelquefois, selon la capacité du maître, quelques notions de plain-chant.

Un instituteur reçoit pour chaque écolier une rétribution mensuelle de trente à soixante centimes. Il est logé par la commune, qui lui accorde en outre une indemnité dont le taux varie entre cent et quatre cents francs, suivant la population et la force des revenus communaux; dans plusieurs localités, ce traitement est remplacé par une subvention en grains ou en bois : il est rare que le revenu total d'un instituteur aille au-delà de six cents francs; et pour ce prix qui doit pourvoir aux besoins d'une famille souvent nombreuse, il faut élever gratuitement les enfans pauvres et remplir les fonctions de greffier ou secrétaire de la mairie; celles de chantre ou clerc-laïc sont liées indissolublement à l'état de maître d'école; on y joint encore d'ordinaire la profession d'arpenteur, en sorte que l'instruction de la jeunesse devient presque une occupation accessoire pour celui qui en est chargé.

Beaucoup d'individus qui ont passé dix ans dans une école primaire ne savent pas écrire correctement, et les connaissances élémentaires qu'ils ont reçues d'une manière imparfaite ou incomplète n'exercent pas une influence sensible sur leur existence. Pour changer cet état de choses, il faudrait rétribuer convenablement les instituteurs, et rendre leur existence honorable, ce qui serait une garantie certaine de leur capacité; il faudrait employer des méthodes rationnelles d'enseignement, qui développent l'intelligence des élèves en même tems que leur mémoire. Il faudrait aussi reconstruire les classes de manière à ce qu'elles eussent une étendue proportionnée à la quantité de la population enfantine : en un mot, il faudrait réorganiser complètement cette partie si importante de l'administration.

Le nombre des individus sachant lire et écrire s'est accru de 1,610 dans l'intervalle de vingt-cinq ans, c'est-à-dire qu'il a presque doublé, tandis que la population a augmenté d'un dix-huitième seulement.

Crimes et délits. On présente dans le tableau ci-dessous l'état du nombre des crimes et délits qui ont été constatés par l'autorité, pendant la période décennale comprise entre les années 1821 et 1830.

NATURE DES FAITS.	1821.	1822.	1823.	1824.	1825.	1826.	1827.	1828.	1829.	1830.	Totaux.
Assassinat	1	1	"	"	"	"	"	1	"	"	3
Incendie	2	5	"	"	"	2	1	2	1	1	14
Vol avec escalade et effraction	2	"	"	"	1	2	"	"	"	2	7
Vol sur un grand chemin	"	"	"	"	1	"	"	"	1	1	3
Vol dans une église	1	"	"	"	"	"	"	1	"	"	2
Vol d'effets dans une maison	6	4	2	2	4	4	"	"	"	1	23
Vol	"	2	"	1	"	"	"	1	"	1	5
Faux	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1
Sévices	2	1	4	2	1	1	"	"	1	"	12
Destruction d'arbres fruitiers	"	1	"	5	2	"	"	"	"	"	8
Délit forestier	"	1	"	"	"	"	"	"	"	"	1
Vol de bois	"	"	1	"	"	2	"	"	"	1	4
Vol de récoltes	"	"	1	"	"	"	2	"	"	"	3
Vol de charrues	"	"	"	1	"	"	"	"	"	"	1
Marandage	"	"	1	"	"	"	"	"	"	"	1
Escroquerie	"	"	1	1	"	"	"	"	"	1	3
Vol avec escalade	"	"	"	"	"	1	"	"	"	"	1
Vol d'animaux	"	"	"	"	"	3	"	"	"	"	3
Viol	"	"	"	"	"	"	1	1	"	"	2
Contravention aux lois sur la médecine	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"	1
Dégradation de proprietés	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"	1
	15	15	10	12	9	15	4	6	5	8	99

Le nombre des crimes annuellement constaté a diminué de moitié environ dans l'intervalle de dix ans. Le terme moyen est de dix par an, et de quatre et demi par commune.

Les faits sont ainsi répartis entre les communes : *Mareuil*, 12. — *Lassigny*, 10. — *Beaulieu*, 9. — *Canectancourt*, 8. — *Elincourt*, *Laberlière*, *Thiescourt*, chacune 7. — *Amy*, *Canny*, 5 chacune. — *Lagny*, 4. — *Avricourt*, *Candor*, *Dive*, *Fresnières*, *Gury*, chacune 3. — *Ecuvilly*, *Margny*, *Plessis*, 2 chacune. — *Crapeaumesnil*, *Cuy*, *Evricourt*, *Roye*, chacune 1.

Le nombre total des crimes et délits constatés dans la période décennale de 1821 à 1830, égale la cent douzième partie de la population. Le nombre moyen annuel est égal à la onze cent quatorzième partie.

On indique dans le tableau qui suit le nombre des jugemens rendus par la cour d'assises et par le tribunal correctionnel, contre des habitans du canton, pendant la même période décennale de 1821 à 1830.

NATURE DES FAITS.	PEINES PRONONCÉES.	1821.	1822.	1823.	1824.	1825.	1826.	1827.	1828.	1829.	1830.	TOTAUX.
	Par la cour d'assises.											
Vol avec effraction et escalade	Travaux forcés à tems	″	″	1	″	″	1	″	″	″	″	2
Vol domestique	Prison	″	″	″	″	1	″	″	″	″	″	1
Vol dans une maison	Prison et amende	″	″	″	″	″	″	″	1	″	″	1
Vol nocturne dans une maison	Travaux forcés à tems et marque	″	″	″	″	″	″	″	1	″	″	1
Faux en écritures privées	Réclusion, marque, amende	″	″	″	″	″	″	″	″	″	1	1
		″	″	1	″	1	1	″	2	″	1	6
	Par la police correctionnelle.											
Vol d'effets mobiliers	Prison	2	1	1	″	″	″	″	″	″	1	5
Vol d'argent	15 jours de prison	1	″	″	″	″	″	″	2	″	″	3
Maraudage	1 mois de prison	1	″	″	″	″	1	1	″	″	″	3
Outrage à l'autorité	1 mois de prison	″	1	1	″	1	″	1	1	″	″	5
Idem par récidive	2 mois de prison, 100 fr. d'amende	″	″	1	″	″	″	″	″	″	1	2
Sévices	Prison et amende	″	″	″	1	1	″	″	2	1	″	5
Vol dans une maison habitée	3 mois de prison	″	″	″	″	1	″	″	″	1	″	2
Vol de bois	15 jours de prison	″	″	″	″	″	1	″	1	″	″	2
Vol d'argent et d'effets	Surveillance, amende, 5 ans de prison	″	″	″	″	″	″	1	″	″	″	1
Vol d'animaux domestiques	1 an de prison	″	″	″	″	″	″	1	″	3	″	4
Vol de grains	1 an de prison, amende	″	″	″	″	″	″	1	″	″	″	1
Vol de foin	10 jours de prison, amende	″	″	″	″	″	″	1	″	″	″	1
Escroquerie	Prison et interdiction temporaire	″	″	″	″	″	″	″	″	1	″	1
		4	2	4	2	4	2	6	8	6	3	41

Les jugemens prononcés par la cour d'assises, au nombre de six, ont frappé une femme et cinq hommes.

Les jugemens correctionnels, au nombre de trente-cinq, ont atteint vingt-cinq hommes et dix femmes, ce qui porte le nombre total des condamnés mâles à trente, et celui des femmes à onze : ce dernier nombre est à peu près le quart de la totalité des condamnations.

Le terme moyen des condamnations par commune, est de 1 19/20.

Leur terme moyen annuel est de 4 1/10.

Leur nombre total est à la population actuelle dans le rapport de un à deux cent soixante-onze.

On a constaté, de 1821 à 1830, cinq morts accidentelles, un homme écrasé, trois ivrognes noyés, une femme tombée dans un puits.

Il y a eu, pendant la même période, six suicides, trois par pendaison, deux par submersion, et un au moyen d'armes à feu. Ils ont été commis par quatre hommes et par deux femmes. Trois ont été attribués à l'aliénation mentale, la cause des trois autres est demeurée inconnue.

Professions et métiers. Voici la liste des professions principales exercées dans le canton :

Arpenteurs	5	*Report.*	1059
Arquebusiers	2	Gardes champêtres	16
Bergers	45	— particuliers	27
Blanchisseuses	6	Horlogers	3
Bonnetier	1	Huilier	1
Bouchers	10	Huissier	1
Boulangers	7	Instituteurs	23
Bourreliers	8	Jardiniers	3
Bûcherons	31	Juge de paix	1
Cabaretiers	24	Maçons	17
Carriers	9	Manouvriers	599
Casseurs de grès	31	Maquignons	2
Charbonniers	14	Marchands colporteurs	4
Charcutiers	3	— de bois	13
Charpentiers	29	— de chevaux	1
Charrons	27	— de moutons	1
Chaufourniers	2	— de porcs	1
Coquetiers	3	— de vaches	2
Cordiers	5	Maréchaux ferrant	35
Cordonniers	19	Matelassiers	2
Couturières	57	Ménagers	227
Couvreurs en chaume	14	Menuisiers	21
— en tuiles	3	Meuniers	27
Cultivateurs	405	Notaires	2
Curés	9	Officiers de santé	5
Domestiques	245	Percepteurs et receveurs	5
Ebéniste	1	Propriétaires-rentiers	112
Epiciers	11	Régisseurs	3
Fabricans de cendres	2	Relieur	1
Fendeurs de lattes	31	Sabotiers	30
A reporter.	1059	*A reporter.*	2244

Report. . .	2244
Scieurs de long	65
Tailleurs de pierres. . . .	4
— d'habits.	33
Teinturiers	4
Tisserands.	139
Tonneliers.	20
A reporter. . .	2509
Report. . .	2509
Tourneurs en bois.	13
Tuilier	1
Vanniers	9
Vinaigrier.	1
Vitriers	4
	2537

Le nombre des individus vivant des travaux agricoles (1280) dépasse la moitié de la totalité; ceux qui exercent une profession industrielle équivalent à la treizième partie. Les gens vivant de traitement sont dans le rapport de un à quarante-quatre; ceux à l'état de domesticité dans le rapport de un à huit, etc.

§. 3. *Administration.*

Le territoire du canton de *Lassigny* était partagé entre les pays de Vermandois et de Beauvaisis qui reconnaissaient, dans cette région, les mêmes limites que les évêchés de Beauvais et de Noyon.

Cinq paroisses seulement dépendaient de l'évêché de Beauvais; elles étaient ainsi réparties dans l'archidiaconné de Breteuil :

—Doyenné de Coudun : *Canny, Elincourt-Sainte-Marguerite, Mareuil-Lamotte.*

—Doyenné de Ressons : *Roye-sur-Matz* et *Laberlière*, dont *Gury* était annexe.

Les autres paroisses ressortant de l'évêché de Noyon étaient :

—Dans le doyenné de Nesle : *Amy, Avricourt, Crapeaumesnil, Margny-à-Cerises;*

Et dans le doyenné de Noyon : *Beaulieu, Candor, Cuy, Dive* et *Evricourt*, succursale; *Ecuvilly, Fresnières, Lagny, Lassigny, Plessis-de-Roye* et *Thiescourt*, dont *Canectancourt* était succursale.

Relativement à l'administration civile, les paroisses étaient réparties entre trois généralités ainsi qu'il suit :

Généralité d'Amiens.—Election de Montdidier : *Amy, Canny, Crapeaumesnil, Gury, Laberlière, Mareuil, Margny-à-Cerises, Roye-sur-Matz.*

Généralité de Paris.—Election de Compiègne : *Elincourt-Sainte-Marguerite.*

—Election de Péronne : *Avricourt, Fresnières.*

Généralité de Soissons.—Election de Noyon : *Beaulieu, Candor, Canectancourt, Cuy, Dive, Ecuvilly, Evricourt, Lagny, Lassigny, Plessis-de-Roye, Thiescourt.*

Les paroisses de la généralité d'Amiens, comprises d'abord dans

le gouvernement militaire de Picardie, dépendirent ensuite du gouvernement général de Péronne, Roye et Montdidier, qui fut créé en 1420 par le roi Charles VI. Les autres appartenaient au gouvernement de l'Isle de France, dont le siége était à Soissons.

Quant à la jurisdiction, les communes étaient distribuées entre quatre baillages.

La commune de *Beaulieu* ressortissait seule au baillage de Chauny.

Celle d'*Elincourt-Sainte-Marguerite* dépendait seule aussi de celui de Compiègne.

Candor, *Canectancourt*, *Cuy*, *Dive*, *Ecuvilly*, *Evricourt*, *Lagny*, *Lassigny*, *Plessis-de-Roye* et *Thiescourt* ressortissaient au baillage de Noyon.

Amy, *Avricourt*, *Canny*, *Crapeaumesnil*, *Fresnières*, *Gury*, *Laberlière*, *Mareuil*, *Margny-à-Cerises* et *Roye-sur-Matz* appartenaient au baillage de Roye (Somme), institué dans le seizième siècle aux dépens du grand baillage de Vermandois.

L'organisation départementale de 1790 attribua les communes qui forment actuellement le canton de *Lassigny* au district de Noyon, et les répartit entre trois cantons.

Beaulieu, *Ecuvilly* et *Margny-à-Cerises* appartinrent au canton de *Beaulieu*, le sixième du district, qui comprit en outre les communes de Bussy, Campagne, Catigny, Frestoy, Libermont, Ognoles, Sermaize, Solente, du canton actuel de Guiscard, Beaurains et Genvry qui dépendent du canton de Noyon.

Lassigny fut le chef-lieu d'un autre canton, formé des communes de *Amy*, *Avricourt*, *Candor*, *Canectancourt*, *Canny*, *Crapeaumesnil*, *Cuy*, *Dive*, *Evricourt*, *Fresnières*, *Lagny*, *Lassigny*, *Plessis-de-Roye* et *Thiescourt*.

Les communes de *Elincourt-Sainte-Marguerite*, *Gury*, *Laberlière*, *Mareuil* et *Roye* furent affectées au canton de Ressons.

Cet état de choses subsista jusqu'en l'an 10, époque à laquelle un arrêté du 23 vendémiaire réduisit à trente-cinq le nombre des justices de paix du département. Le canton de *Beaulieu* fut supprimé et remplacé par le canton de Frestoy, qui comprit dans son étendue les communes de *Amy*, *Avricourt*, *Beaulieu*, *Candor*, *Ecuvilly* et *Margny*.

Le canton de *Lassigny* fut augmenté des communes de Biermont, Boulogne, Conchy-les-Pots, Hainvillers et Orvillers, *Gury*, *Laberlière* et *Roye* enlevées au canton de Ressons; il se trouva ainsi formé de dix-neuf communes au lieu de quatorze.

Cette circonscription fut modifiée dans la même année par l'arrêté du 3 ventose, qui supprima le canton de Frestoy et reporta

à celui de *Lassigny* les communes d'*Amy, Avricourt*, *Beaulieu*, *Candor*, *Ecuvilly*, *Margny-à-Cerises*. *Elincourt*, *Mareuil* furent détachés du canton de Ressons, et Ville de celui de Ribécourt, pour être compris également dans le canton de *Lassigny*, qui restitua au canton de Ressons les communes de Biermont, Boulogne, Conchy, Hainvillers et Orvillers; la circonscription de *Lassigny* comprit alors vingt-trois communes.

Un arrêté des consuls, rendu le 26 ventose an 11, affecta la commune de Ville au canton de Noyon, et depuis cette époque le canton de *Lassigny* est demeuré formé des vingt-deux communes qui vont être successivement décrites.

Amy, *Ami*, *l'Ami*, *Amy-le-Grand* (*Amedeium*), à la limite septentrionale du canton, entre *Crapeaumesnil*, *Fresnières* à l'ouest, *Lassigny, Candor*, au midi, *Avricourt* à l'est.

La commune d'*Amy* forme une vaste plaine qui s'étend principalement dans la direction du nord au midi, et qui se lie au pays de Santerre. Toute la région méridionale est couverte de bois qui occupent plus de la moitié du territoire; l'une des sources de l'Avre naît dans ces bois.

Le village est placé dans la région septentrionale, au milieu des terres labourables; il est formé d'une longue rue et de quelques embranchemens.

Amy existait avant le onzième siècle; son église fut dotée vers 1030 par Hardouin de Croy, évêque de Noyon.

La seigneurie de ce lieu appartenait, au quinzième siècle, à la maison de Belloy, l'une des plus anciennes de Picardie. Diane, fille et héritière de Charles de Belloy, l'apporta en mariage, l'an 1659, à Jean Scarron, conseiller au parlement, en faveur duquel cette terre fut érigée en marquisat par lettres du mois de septembre 1678. Elle était possédée, dans le dix-huitième siècle, par le marquis de la Chesnelaye, et passa après sa mort, arrivée en 1767, dans la maison de Soyécourt; des alliances l'ont transférée successivement à M. le comte de *Saint-Aulaire*, aujourd'hui ambassadeur, et à M. le duc *Decazes*, pair de France, ancien ministre.

Le château, situé à l'est du village, était entouré de fossés; il a été démoli, et l'on n'a laissé debout que deux pavillons construits en briques, les fossés ont été convertis en pépinières.

La cure d'*Amy*, aujourd'hui succursale sous le titre de St-Jean-Baptiste, était conférée par l'évêque de Noyon. La commune de *Crapeaumesnil* y est annexée.

L'église fut brûlée le 2 janvier 1693 par la foudre qui tomba sur le clocher à dix heures du soir; le feu, excité par un vent effroyable,

gagna la grosse charpente, fondit deux cloches, et réduisit en cendres presque tout l'édifice. Il a été reconstruit en briques, et le nouveau clocher a été établi à côté de l'ancien portail qui datait de la renaissance des arts. On a ajouté, en 1778, un rang de bas-côtés, en sorte que la forme générale du vaisseau est devenue fort irrégulière; l'ensemble est vaste et aéré; six croisées éclairent bien le chœur qui est orné d'une boiserie; les voûtes ont été remplacées par un simple plancher.

On conserve dans cette église un morceau de la vraie croix. Il y a un autel particulier dédié à S. Saturnin, évêque et martyr, qui guérit, dit-on, du mal de tête. On y fait, le vingt-neuf novembre, un pélerinage qui dure neuf jours, et qui attire chaque année une centaine de personnes venant de dix lieues à la ronde.

On a incrusté dans le mur de face du bas-côté, près du portail, une pierre de l'ancienne église, sur laquelle on lit cette inscription :

Le 5 aoust 1653, le
prince de Condé
siëga Roye, l'empo-
-rta, et ravagea les
habitans d'Amy dans
les bois d'Haussu.

A cette époque, le pays de Santerre fut dévasté par les troupes espagnoles sous les ordres du grand Condé; les habitans des campagnes se cachaient dans les bois ou se réfugiaient dans les villes pour échapper à la cruauté du soldat.

Le 30 avril 1756, à neuf heures du soir, on ressentit dans le village d'*Amy* une secousse de tremblement de terre qui fut précédée d'un bruit semblable au roulement d'un carrosse; cette secousse dura une minute, sans causer aucun dommage; il n'en fut pas ainsi en d'autres parties de la Picardie. Le 15 mai suivant, on éprouva de nouveau le même phénomène.

Amy-le-Petit, ancien hameau, tient maintenant sans discontinuité au chef-lieu. Un autre hameau, nommé *Vaux*, a été détruit depuis très-long-tems.

Le *Moulin-d'Amy* forme un écart sur la limite au nord-ouest du village.

On trouve en divers triages des bois d'*Amy*, des fondations d'édifices qui ont dû être considérables. On voit au lieu nommé la *Potelette*, sur le chemin de *Candor*, les fossés larges et profonds d'un ancien fort qu'on croit avoir été occupé par les Templiers. La tradition locale conserve le souvenir de plusieurs siéges soutenus

avec succès par cette forteresse entièrement détruite depuis une époque qu'on ne connaît plus.

La commune possède un presbytère bâti en 1689 par M. *Froissart*, et une maison d'école trop petite, couverte en chaume. Le cimetière, clos de murs, entoure l'église.

Il y a deux moulins à vent dans l'étendue de la commune.

Contenance : Terres labourables, 532 h. 13,80. — Jardins d'agrément, o h. 70,80. — Jardins potagers, 15 h. 16,75. — Prés, 12 h. 63,45. — Bois, 668 h. 27,30. — Friches, o h. 19,85. — Eaux, o h. 14,30. — Routes, chemins et places, 24 h. 87,85. — Propriétés bâties, 5 h. 28,55. — Total, 1259 hect. 42,65.

Distance de *Lassigny*, 7 k. — De Compiègne, 3 m. 5 k. — De Beauvais, 9 m. 5 k. — Marché, Roye. — Bureau de poste, Noyon. — Population, 490. — Nombre de maisons, 113. — Revenus communaux, 371 f. 65 c.

Avricourt, *Avaucourt*, *Dévicourt*, *Déviscourt*, à la limite septentrionale du canton, entre *Margny, Beaulieu* au nord-est, *Candor* au sud-est, *Amy* à l'ouest.

Le territoire de cette commune, comme celui d'*Amy* dont elle est limitrophe, forme une plaine couverte de bois vers le midi.

La rivière d'Avre a l'une de ses deux sources dans les bois au sud du village qui est à peu près au centre du territoire. On y distingue une rue principale et quelques autres qui entourent le château, et qui sont formées de maisons séparées par des jardins. Les rues, assises sur un fond argileux souvent inondé, sont dans un état permanent de dégradation.

Le château d'*Avricourt*, appartenant à M. le comte de *Louvencourt*, est un bel édifice en briques et chaînes de pierre, à haut pignon, qui a été construit en 1540; il est orné de deux tourelles et de deux pavillons ajoutés en 1758. On remarque sur la façade exposée au nord, au-dessus des fenêtres, cinq médaillons de rondebosse, représentant sans doute des portraits d'anciens seigneurs. Sur la façade du sud on lit au-dessus de la porte :

Portio mea domine sit in
terrâ viventium.

Avricourt a le titre de succursale. Le patronage de la cure qui était placée sous l'invocation de saint Eloi, appartenait au chapitre de Noyon, à qui elle avait été donnée vers 977 par l'évêque Hadulphe.

L'église actuelle a été construite en 1610, et a subi une réparation générale en 1825; il y a deux chapelles latérales et des bas-

côtés. Le chœur, orné de boiseries et de peintures, est garni de dalles, tandis que la nef est carrelée. Tout l'édifice est construit en briques, sauf la façade qui est en pierres de taille; le clocher, placé sur la porte, est en charpente couverte d'ardoises.

La route départementale de Noyon à Roye passe au nord-est du village, et sépare le territoire d'*Avricourt* des communes de *Margny-à-Cerises* et de *Beaulieu*.

Il y a une maison d'école, deux places publiques, et cinq hectares de marais communaux. Le cimetière qui entoure l'église est clos de murs en bon état.

La population est occupée tout entière aux travaux des bois et de la culture.

On trouve un moulin à vent sur le territoire.

Contenance : Terres labourables, 300 h. 18,15. — Jardins potagers, 8 h. 05,70. — Prés, 24 h. 16. — Marais, 5 h. 06. — Vergers, 20 h. 41,10. — Bois, 317 h. 08,95. — Friches, 0 h. 10,25. — Eaux, 1 h. 90,35. — Routes, chemins et places, 16 h. 12,45. — Propriétés bâties, 5 h. 43,30. — Total, 698 h. 52,25.

Distance de *Lassigny*, 8 k. — De Compiègne, 4 m. — De Beauvais, 11 m. — Marchés, Roye, Noyon. — Bureau de poste, Roye (Somme). — Population, 307. — Nombre de maisons, 74. — Revenus communaux, 532 fr. 10 c.

Beaulieu, *Beaulieu-le-Comte*, dans la région septentrionale, entre Solente et Ognoles au nord, Ercheu (Somme), Frestoy à l'est, *Ecuvilly*, *Candor*, au midi, *Avricourt* au sud-ouest, *Margny*, Champien (Somme) à l'ouest.

Le territoire de *Beaulieu*, qui a sa principale dimension dans la direction de l'est à l'ouest, est formé de coteaux couverts par la forêt de Bouvresse, occupant toute la région septentrionale, et de terres labourables qui comprennent au plus un quart de la superficie. Plusieurs sources prennent naissance dans cette dernière partie du sol, qui est de nature glaiseuse. Il y a quelques mares, et l'on voit au nord du village, dans la forêt, un étang ayant environ deux hectares d'étendue.

Le chef-lieu forme une seule rue pavée, longue de seize cents mètres environ, sur l'ancienne grande route de Noyon à Nesle; il est bâti dans la région méridionale, et tient sans discontinuité au village d'*Ecuvilly*.

Beaulieu était une baronnie érigée en 1490, et dépendant du marquisat de Nesle, auquel elle fut réunie par lettres du mois de janvier 1545, registrées au parlement de Paris, le 26 novembre 1548, portant érection du comté de Nesle en marquisat.

Ce lieu existait déjà depuis plusieurs siècles avec le titre de ville ou de bourg. Il y avait un château fortifié dont on voit encore les ruines sur la place, au centre du village. Sa forme était octogone, et le donjon, également à huit pans, s'élevait à cinquante mètres, battant la campagne dans tous les sens ; chaque côté, armé de quatre canons, était protégé par une tourelle à l'angle de jonction des faces latérales. La place était entourée de fossés très-profonds, larges de douze mètres, et le pont-levis défendu par une redoute triangulaire armée de douze canons. En avant du corps de place, étaient trois ou quatre redoutes garnies de pièces à feu.

Indépendamment de cette forteresse importante, il y avait du côté de la forêt de Bouvresse un point fortifié, nommé le fort de Namur, dont l'emplacement est encore indiqué, au lieudit le Bouquet, par une ligne de circonvallation qui entoure une partie du village; c'était primitivement un établissement de Templiers.

Un autre fort, dont l'emplacement est connu sous le nom de *Vieux-Montel*, existait entre *Margny-à-Cerises* et *Beaulieu*. Il fut attaqué à plusieurs reprises, et enfin enlevé par les Bourguignons dans le quinzième siècle. Le chemin qui conduit de cet emplacement au village, a conservé la désignation de *voies de bataille*.

Les marquis de Nesle résidèrent souvent au château de *Beaulieu* pendant les guerres du moyen âge; ils y étaient attirés par la sûreté du lieu et par la proximité de la forêt, alors très-giboyeuse ; ils y avaient une gruerie particulière pour tous les bois de leur seigneurie.

Peu de jours après la prise de la Pucelle d'Orléans, arrivée le 24 mai 1429 devant Compiègne, Jean de Luxembourg, à la garde de qui elle avait été remise, l'envoya sous bonne escorte au château de *Beaulieu*, et de là à Beaurevoir en Artois, où elle demeura longtems prisonnière.

Au mois de juin 1465, l'armée du duc de Bourgogne étant entrée en Picardie, mit le siége devant *Beaulieu*, sous le commandement du comte de Charollois. La garnison fit une défense opiniâtre, et préféra s'ensevelir sous les murs de la forteresse, plutôt que de tomber à la merci du vainqueur. Les Bourguignons finirent par emporter la place, qu'ils démantelèrent. Une grande partie du village fut aussi détruite ; on retrouve dans les terres, aux environs de la route de Nesle, des vestiges de construction qui attestent l'ancienne importance de ce lieu, et le désastre dont il fut victime à l'époque dont il s'agit.

Le 27 mai 1676, les Bourguignons ravagèrent encore les environs de Nesle ; le village de *Beaulieu* fut pillé et brûlé avec beaucoup d'autres. Le château n'avait pas été rétabli; ses ruines ont subsisté jusqu'en 1793, époque à laquelle elles furent démolies comme

reste de féodalité, par ordre des représentans du peuple en mission. Il n'y a debout maintenant que le terrassement muraillé sur lequel s'élevait une des tours. On a trouvé dans les démolitions une grande quantité d'ossemens, d'armures et de projectiles.

Beaulieu fit d'abord partie de la cure d'*Ecuvilly* avec le simple titre de chapelle. La paroisse fut instituée au mois de décembre 1233.

Long-tems avant, et vers l'année 1117, un prêtre nommé Warnerus avait fondé à *Beaulieu* une église que Lambert, évêque de Noyon, érigea en prieuré sous l'invocation de Notre-Dame. Ce prélat consacra l'édifice, et confirma la donation d'une terre faite au prieuré par Raoul de Nesle. Warnerus vint demeurer à *Beaulieu* avec quelques religieux qu'il prit dans l'abbaye de Saint-Crépin de Soissons, sous la protection de laquelle le nouvel établissement continua d'exister. Les bâtimens ont été démolis en 1790.

Il y avait en outre une maison de filles dépendante des religieuses de Sainte-Catherine de Sienne, qui a été détruite à la même époque.

La cure de ce lieu, placée sous l'invocation de saint Jean-Baptiste, était conférée par l'abbaye de Saint-Crépin de Soissons, à laquelle l'évêque Simon avait donné, vers 1136, le patronage de la chapelle primitive. C'est aujourd'hui une succursale qui comprend dans sa circonscription la commune d'*Ecuvilly*.

L'église actuelle, bâtie en 1607, est un vaste édifice, solidement construit en pierres de taille, de forme quadrangulaire alongée, éclairée de chaque côté par huit grandes fenêtres. Le sanctuaire est orné d'un parquet, d'une boiserie, et d'un autel en bois de chêne sculpté, qui a été posé en 1786. Tout l'édifice est lambrissé. Le clocher, couvert d'ardoises, est placé au-dessus du portail. Cette église fut convertie en atelier de salpêtre en 1794, ce qui causa de fortes dégradations.

La commune a un presbytère, une école, un lavoir public, une place garnie de plantations, et un jeu d'arc.

Le cimetière, devenu trop petit, entoure l'église.

La route départementale de Noyon à Roye sépare, au sud-ouest, le territoire de *Beaulieu*, de ceux d'*Avricourt* et de *Candor*.

Il y a un bureau de bienfaisance.

On trouve deux fours à chaux et deux moulins à vent dans l'étendue du territoire. On y fait des sabots et quelques tissus de coton. Une grande partie de la population est employée aux travaux de la forêt.

Les femmes s'adonnent à l'éducation des enfans trouvés qui leur sont amenés de Paris par des commissionnaires de la commune de *Thiescourt*.

Contenance : Terres labourables, 180 h. 31,70. — Jardins potagers, 12 h. 69,60. — Pépinières, 0 h. 09. — Prés, 61 h. 92,80. — Pâtures, 2 h. 07,30. — Oseraies, 2 h. 99. — Bois, 977 h. 95,90. — Friches, 0 h. 18,55. — Eaux, 2 h. 33. — Chemins et places, 13 h. 46,90. — Propriétés bâties, 5 h. 50,75. — Total, 1259 hect. 54,50.

Distance de *Lassigny*, 9 k. — De Compiègne, 3 m. 8 k. — De Beauvais, 11 m. — Marchés, Noyon, Roye. — Bureau de poste, Guiscard. — Population, 715. — Nombre de maisons, 183. — Revenus communaux, 404 f.

Candor, *Candeur*, *Candeure*, entre *Ecuvilly* au nord-est, *Lagny* au sud-est, *Lassigny* au sud-ouest, *Amy* et *Avricourt* à l'ouest.

Le territoire, de forme à peu près triangulaire, s'étend entre les bois d'*Avricourt* et les pentes de la montagne de *Lagny*. On y rencontre plusieurs sources qui coulent en ruisseaux pendant la mauvaise saison, et qui tarissent en été. Le chef-lieu, comprenant deux rues principales, est à peu près au centre de la commune.

La paroisse de *Candor* était à la nomination du prieur de Villeselve (canton de Guiscard), et rentra sous le patronage de l'abbé de Vezelais lorsque ce prieuré fut supprimé, vers 1621.

L'église a aujourd'hui le titre de succursale, sous l'invocation de saint Martin. C'est un édifice en pierre et grès, bâti vers le commencement du dix-septième siècle; il est lambrissé, et ses bas-côtés sont recouverts d'un simple plancher. Le clocher, qui est pourvu d'une flèche en charpente, est placé sur la porte.

Il y a dans cette église un autel dédié à sainte Brigide, que la tradition locale dit avoir péri dans les bois entre *Candor* et *Avricourt*. Il s'y fait, à deux époques de l'année, un pélerinage ayant pour objet de prévenir ou de guérir les maladies des animaux ruraux; on frotte à la statue de la sainte une poignée de foin que l'on donne ensuite à manger aux bestiaux. On vend de plus, au profit de la fabrique, à chaque pélerin, une image qui représente sainte Brigide, ayant d'un côté une femme, et de l'autre côté une vache à genoux, et au-dessous cette oraison :

« Faites, ô mon Dieu, qu'en célébrant avec
» une sainte joie la fête de sainte Brigide, nous
» obtenions, par son intercession, le salut que
» votre divin fils nous a mérité par son sang.

» *Le* 1.er *février et le* 1.er *Dimanche de Mai, on célèbre*
» *cette fête à Candor, entre Roye et Noyon.* »

Plus de deux mille personnes, venant de quinze à vingt lieues, assistent chaque fois à la messe de sainte Brigide.

Balny, ou *Balni*, ou *Baleny* (*Balniacum*, *Ballignicacum*), est un hameau de quelques maisons, près de la limite occidentale du territoire.

Préfontaine, autre hameau de six maisons, est situé à l'ouest et très-près de Candor.

Une partie de l'écart de *Grèdenville* appartient à cette commune, l'autre partie dépendant de Catigny, canton de Guiscard.

La route départementale de Noyon à Roye sépare le territoire de *Candor* de ceux de Catigny, *Ecuvilly* et *Beaulieu*.

La commune n'a d'autre propriété qu'une maison d'école. Le cimetière qui entoure l'église est clos de haies vives et de murs.

Il y a un moulin à vent dans l'étendue du territoire.

On fabrique des toiles de chanvre et de coton dans cette commune. La plus grande partie de la population est occupée aux travaux de l'agriculture et des bois.

Contenance : Terres labourables, 538 h. 44,70. — Jardins potagers, 25 h. 86,55. — Prés, 72 h. 39,15. — Herbages, 2 h. 07. — Bois, 227 h. 93,25. — Routes et chemins, 23 h. 49,30. — Eaux, 0 h. 39,40. — Propriétés bâties, 6 h. 56,25. — Total, 897 hect. 15,60.

Distance de *Lassigny*, 5 k. — De Compiègne, 3 m. 3 k. — De Beauvais, 10 m. — Marchés, Noyon, Roye. — Bureau de poste, Noyon. — Population, 604. — Nombre des maisons, 141. — Revenus communaux, 246 fr. 45 c.

CANECTANCOURT, *Cannectancourt*, *Canettancourt* (*Canetuncurtis*), à la limite austro-orientale, entre *Evricourt* au nord, *Thiescourt* au nord-ouest.

La commune de *Canectancourt* occupe la vallée aquatique située entre les coteaux de *Thiescourt* et les collines boisées sur lesquelles le canton de *Lassigny* a sa limite méridionale. La Divette sépare au nord-est cette commune de celle d'*Evricourt*. Le ruisseau de l'Ecassy traverse presque tout le territoire. Le chef-lieu est formé de deux rues principales, l'une sur les bords du ruisseau, l'autre, parallèle à la première, sur la pente orientale de la vallée. Les maisons, de chétive apparence, sont entremêlées de jardins et d'herbages, en sorte que le village présente un développement de près d'une demi-lieue, Les abords du pays sont impraticables en hiver, par suite de la nature marécageuse du sol et du mauvais état des chemins.

Canectancourt est un lieu fort ancien; la seigneurie en fut acquise en 932, par Valbert, évêque de Noyon, pour être donnée aux chanoines de sa cathédrale, qui la possédaient encore en 1790.

Il n'y avait qu'une simple succursale dépendant de la cure de *Thiescourt*, et dont l'évêque de Noyon désignait le vicaire. L'église a conservé ce titre de succursale en recevant pour annexe la commune d'*Evricourt;* on y fête la nativité de la Vierge (8 septembre).

L'église a été bâtie en 1315, mais elle a subi des réparations et des agrandissemens qui ont détruit les caractères de son architecture; on a ajouté des bas-côtés au seizième siècle; le clocher qui était sur le chœur, ayant été renversé par le tonnerre vers 1750, on en a construit un autre en charpente au-dessus de la porte; à la même époque, les voûtes ont été remplacées par un plancher. Cet édifice est fort dégradé, enterré de plusieurs pieds, soit par l'exhaussement du sol du cimetière, soit par toute autre cause non reconnue; l'excès de l'humidité qui y règne constamment le rend très-malsain.

La ferme de la *Carmoye* est un écart dans la plaine méridionale au-dessus des bois.

Orval, ancien hameau, est réuni au chef-lieu par des habitations intermédiaires.

La commune avait une école qui lui fut donnée en 1761 par M. *de Haussy*, chanoine de Noyon et curé à cette époque : elle a été incendiée récemment.

Il y a une fontaine publique, un jeu d'arc, un jeu de tamis, et quelques arpens de friches communales. Le cimetière, clos de murs, entoure l'église.

On trouve trois moulins à eau dans l'étendue du territoire, des carrières de pierre de taille et de grès.

Contenance : Terres labourables, 379 h. 70,80. — Jardins potagers, 7 h. 66,45. — Vergers et pépinières, 5 h. 74,70. — Prés, 47 h. 20,15. — Pâtures, 0 h. 47,90. — Bois, 228 h. 50,60. — Aunaies, 27 h. 00,10. — Friches, 42 h. 76,50. — Chemins et places, 15 h. 13,45. — Eaux, 0 h. 57,55. — Propriétés bâties, 4 h. 73,50. — Total, 757 hect. 91,20.

Distance de *Lassigny*, 7 k. — De Compiègne, 2 m. 4 k. — De Beauvais, 9 myr. — Marché, Noyon. — Bureau de poste, Noyon. — Population, 482. — Nombre de maisons, 112. — Revenus communaux, 150 fr. 45 c.

CANNY-SUR-MATZ, *Cauni*, *Canni-Varesnes*, *Canni*, *Cauny*, (*Cautium*, *Cannisium*, *Cannetum*, *Caniacum*) entre *Fresnières* au nord, *Lassigny* à l'est, *Plessier-de-Roye*, *Gury* au midi, *Roye* à l'ouest.

Le territoire de *Canny* est une plaine au milieu de laquelle le chef-lieu est bâti. Le Matz a sa source près de l'église qu'il sépare

du reste du village. Les maisons forment une rue principale sur l'ancienne route de Flandre.

La cure de *Canny*, sous l'invocation de saint Michel, avait pour patron l'abbé de Saint-Corneille de Compiègne. C'est aujourd'hui une succursale de laquelle dépend la commune de *Fresnières*.

L'église est cruciforme, d'architecture gothique tertiaire; les voûtes du chœur et des transepts ont de nombreuses nervures; la nef est lambrissée et de construction moderne; le portail paraît être du seizième siècle, il supporte le clocher qui est recouvert d'ardoises. Le chœur est orné d'un carrelage blanc et noir; le reste de l'église est pavé en dalles. Il y a des restes d'assez beaux vitraux du seizième siècle.

La ferme de *Canny* forme un écart à l'est du Matz. C'est le reste d'un ancien château fortifié d'épaisses murailles et de larges fossés, qui a été détruit sous le règne de Louis XIII. Le domaine appartint aux seigneurs de Monchy-Humières, ensuite à M. de Barbanson, chancelier du tems d'Henri IV, et à ses descendans qui l'ont conservé jusqu'en 1790. Les mêmes possédaient aussi la terre de Varesnes près Noyon, d'où est venu le double nom imposé à celle-ci. Le château avait une chapelle dépendant, comme la cure, de l'abbé Saint-Corneille de Compiègne.

Il y a une école communale qui a été interdite récemment à cause de son insalubrité. Le cimetière placé près de l'église, est partagé en deux parties par une rue. Une clôture convenable garantit l'une et l'autre sections.

On trouve un moulin à vent dans l'étendue de la commune.

Il y a quelques tisserands dans le village.

Contenance : Terres labourables, 447 h. 43,70. — Jardins potagers, 9 h. 50,55. — Prés, 25 h. 77,70. — Bois, 176 h. 17,75. — Friches, 9 h. 44,75. — Eaux, 0 h. 05,80. — Chemins et places, 16 h. 10,45. — Propriétés bâties, 4 h. 30,05. — Total, 688 hect. 80,75.

Distance de *Lassigny*, 4 k. — De Compiègne, 2 m. 4 k. — De Beauvais, 7 m. — Marchés, Ressons, Roye. — Bureau de poste, Ressons-sur-Matz. — Population, 357. — Nombre de maisons, 81. — Revenus communaux, 185 fr. 85 c.

CRAPEAUMESNIL, *Crapaumesnil*, *Capauménil*, *Craspeau-Mesnil*, *Crapeaumoinil*, *Crapau-Mesnil*, *Crapeauménil*, *Crapau-Menil* (*Crapomansionile*, dans les titres ecclésiastiques), à la limite boréo-occidentale, entre *Amy* à l'est, et *Fresnières* au midi.

Son territoire, très-irrégulier, a une enclave considérable dans celui d'*Amy*. Le sol constitue une plaine de terres fortes qui se lient sans interruption au pays de Santerre.

Le village, placé dans la région orientale, forme une seule rue pavée sur l'ancienne route de Flandre. Il n'y a point d'eau dans l'étendue du pays.

La cure de *Crapeaumesnil*, sous l'invocation de la Vierge, était conférée par l'évêque de Noyon. Ce n'était primitivement qu'un oratoire fondé en 1250 par Aubry de Roye, dépendant de l'église de Neufville-les-Beuvraignes (Somme) aujourd'hui détruite. Elle est réunie maintenant à la succursale d'*Amy*.

L'église a subi plusieurs reconstructions qui ont rendu sa forme irrégulière; elle est bâtie en grès et pierres de taille. La travée du portail qui supporte le clocher, est ogivale; tout le reste a été remanié, ainsi que l'indiquent les dates de 1659, 1762, 1786 inscrites en plusieurs parties de l'édifice; les anciennes voûtes ont été remplacées par un lambris. La porte est entourée d'un cintre en anse de panier: une tourelle hexagone en pierre conduit au clocher qui est couvert d'ardoises. On conserve dans cette petite église des reliques de saint André, de sainte Françoise et de saint Vincent de Paule.

Crapeaumesnil dépendait de la seigneurie d'*Amy*.

Haussu était au quinzième siècle un village dans les bois à l'est de *Crapeaumesnil;* il y avait une chapelle sous le titre de Saint-Jacques, à la nomination de l'évêque de Noyon. Ce n'était plus qu'une ferme au commencement de ce siècle, et elle a été démolie depuis dix ans.

Le Tronquoy, autre hameau, avait un Hôtel-Dieu qui était originairement un établissement de Templiers : ce village a été entièrement détruit dans les guerres du dix-septième siècle. On a découvert, près de l'emplacement qu'il occupait, une quantité immense de tuiles romaines, dont on s'est servi pendant long-tems pour réparer les chemins; on a retrouvé aussi les restes des fours à tuiles.

La commune a une école et une trentaine d'hectares de bois, ou de pâtures. Le cimetière, clos de murs, tient à l'église.

Elle avait un hôpital que dota, dans le quatorzième siècle, Mathieu de Roye, troisième du nom, maréchal de France; cet établissement ayant été dévasté par les guerres, les revenus furent réunis à l'hospice de Noyon, à la charge par celui-ci de recevoir deux vieillards ou quatre orphelins pauvres : les habitans de *Crapeaumesnil* se plaignent de l'inobservation de cette condition depuis 1820.

La population est composée en majeure partie de bûcherons.

Il y a un moulin à vent au nord du village.

Contenance : Terres labourables, 350 h. 03,95. — Jardins po-

tagers, 1 h. 76,40. — Vergers et pépinières, o h. 66,60. — Prés, 14 h. 46,30. — Pâtures, o h. 54,45. — Bois, 99 h. 05,75. — Chemins et places, 13 h. 03,15. — Propriétés bâties, 2 h. 03,55. — Total, 481 hect. 60,15.

Distance de *Lassigny*, 7 k. — De Compiègne, 3 m. 2 k. — De Beauvais, 7 m. — Marché, Roye. — Bureau de poste, Noyon. — Population, 210. — Nombre de maisons, 47. — Revenus communaux, 149 fr. 15 c.

Cuy, *Cui*, sur la limite orientale, au midi de *Lagny*, à l'est de *Dive*, au nord de *Thiescourt* et d'*Evricourt*.

Petite commune dont le territoire est occupé dans sa partie centrale par une colline sablonneuse sur les pentes de laquelle le chef-lieu est placé. Ce village forme sur la route départementale de Beauvais à Noyon une longue rue, dont les maisons sont séparées par des jardins garnis de plantations; une seconde rue croisant la première se dirige au midi sur le côté occidental de la colline. Les rues sont pavées en cailloutis, ombragées par les arbres qui entourent de tous côtés le village. Plusieurs ruisseaux descendent de sources situées sur la déclivité de la butte centrale.

Philippe-Auguste donna vers 1213 tout ce qu'il possédait dans cette paroisse, aux évêques de Noyon.

La cure de *Cuy* était conférée par l'évêque diocésain. Elle est devenue succursale sous l'invocation de la vierge.

L'église est un bâtiment en pierre et grès, qui a été remanié, et qui présente à peine quelques restes d'ogives et de vitraux. Le clocher en bois, sur la porte, vient d'être démoli et remplacé par une construction plus solide; le chœur est élevé de quatre marches au-dessus de la nef, qui a un seul collatéral; tout l'édifice est plafonné; il est fort dégradé, et semble exiger de promptes réparations.

Le château des *Essarts*, de construction moderne, forme un écart dans la vallée au nord-est du village.

Il y a au sommet du mont de *Cuy*, dans les bois, un emplacement nommé le *Châtelet*, où il ne reste aucun vestige quelconque de construction, quoique la tradition le désigne comme ayant été le siége d'un château dans le moyen âge.

La route départementale de Beauvais à Noyon traverse tout le territoire et le village dans la direction de l'ouest à l'est.

La commune a un presbytère et quelques hectares de pâtures marécageuses.

Le cimetière, devenu trop petit, entoure l'église.

Il y a un moulin à eau nouvellement construit dans la vallée, à l'ouest du village.

Les habitans sont exclusivement adonnés aux travaux des bois et de la culture.

Contenance : Terres labourables, 262 h. 80,65. — Jardins potagers, 18 h. 24,45. — Vergers, 0 h. 09,20. — Prés, 43 h. 14,60. — Marais, 2 h. 33,70. — Pâtures, 0 h. 63,85. — Oseraies, 1 h. 12,15. — Bois. 72 h. 15,75. — Aunaies, 5 h. 36. — Friches, 4 h. 78,55. — Eaux, 0 h. 24,65. — Routes, chemins, places, 12 h. 58,80. — Propriétés bâties, 4 h. 60,25. — Total, 428 h. 12,60.

Distance de *Lassigny*, 5 k. — De Compiègne, 3 m. 5 k. — De Beauvais, 10 m. 5 k. — Marché, Noyon. — Bureau de poste, Noyon. — Population, 357. — Nombre de maisons, 92. — Revenus communaux, 132 fr. 50 c.

Dive, *Dives*, (*Diva*), entre *Candor* au nord, *Lagny* au nord-est, *Cuy* à l'est, *Thiescourt* au midi, *Lassigny* à l'ouest.

Le sol de cette commune, sans présenter de coteaux distincts, est inégal et tourmenté; sa principale dimension est dans la direction du nord au midi. Le ruisseau de *Dive* prend naissance dans le chef-lieu même, qui est traversé par la route départementale de Beauvais à Noyon : ce village est mieux bâti que les voisins à cause des reconstructions nécessitées par les nombreux incendies dont il a été le théâtre.

Dive est un lieu ancien; on a une charte de 988, par laquelle Lyndulphe, évêque de Noyon, donne à l'abbaye Saint-Eloi des terres qu'il possédait dans cette paroisse. La cure, qui était conférée par l'évêque, avait *Evricourt* pour succursale. Elle est devenue succursale elle-même sous le titre de Saint-Martin.

Il y avait à *Dive* un château fortifié détruit dès long-tems, dont il reste encore une tour et un pan de mur, entourés de larges fossés remplis d'eau; on y a joint un pavillon construit en briques.

L'église qui est auprès de cet ancien manoir a été bâtie en 1555 par le cardinal Bertrand, seigneur de *Dive*. Elle est cruciforme; les voûtes du chœur et des transepts sont multinervées; la nef est lambrissée, et on y a ajouté des collatéraux de construction moderne; le clocher est carré, massif, à gros contreforts, placé à côté du portail; il n'a point de flèche. L'édifice est en pierres de taille sur solins de grès.

Le chœur est orné de boiseries; l'ensemble du vaisseau est vaste, aéré, proprement tenu; on y conserve une parcelle de la vraie croix, et l'on y voit les pierres sépulcrales de la famille *Langlois de Plémont*, qui possède depuis deux cents ans au moins le domaine principal du pays.

Le Plessis-Cacheleux, ou *Cachereux*, ou *Plessier-Casseleux*, est un hameau peuplé de deux cents habitans, au nord du chef-lieu.

La ferme de *Berlincourt* forme un écart à l'ouest du *Plessis-Cacheleux.*

Divette, autre hameau, est à peine séparé de *Dive.*

Plémont est un autre écart au sud-ouest du chef-lieu, à l'extrémité du territoire.

La commune a un presbytère et quelques parcelles de pâtures marécageuses. Le cimetière, clos de murs, entoure l'église.

Il y a deux marnières et un moulin à vent sur le territoire. Un second moulin, placé près de la *Divette*, a été incendié en 1833.

Les habitans sont adonnés presque exclusivement aux travaux de l'agriculture.

Contenance : Terres labourables, 627 h. 90,10. — Jardins potagers, 20 h. 23,35. — Vergers et pépinières, 1 h. 31,30. — Prés, 51 h. 10. — Pâtures, 7 h. 84,40. — Bois, 84 h. 42. — Friches, 6 h. 11,45. — Eaux, 0 h. 86,75. — Routes, places, chemins, 24 h. 01. — Propriétés bâties, 5 h. 55,40. — Total, 829 hect. 35,75.

Distance de *Lassigny*, 4 k. — De Compiègne, 4 m. — De Beauvais, 10 m. 5 k. — Marché, Noyon. — Bureau de poste, Noyon. — Population, 455. — Nombre des maisons, 113. — Revenus communaux, 177 f. 75 c.

ECUVILLY, *Escuvilly, Escuvilli, Eguilly, Ecvilly* (*Scuviliacum*), sur la limite orientale, au midi de *Beaulieu*, au nord-est de *Candor.*

Le village d'*Ecuvilly*, situé sur l'ancienne route de Noyon à Nesle, tient sans discontinuité à celui de *Beaulieu* ; il est placé à-peu-près au centre du territoire qui forme une plaine inclinée vers le midi, dont la principale dimension est dans la direction de l'est à l'ouest.

Le ruisseau de *Beaulieu*, souvent à sec en été, traverse cette commune.

Ecuvilly est un lieu fort ancien qui existait comme paroisse avant le dixième siècle. La cure fut donnée en 1108 au chapitre de Noyon par l'évêque Baudry. Elle comprit long-tems dans son étendue le village de *Beaulieu* qui eut seulement une chapelle jusqu'à l'année 1233, époque à laquelle ce lieu fut détaché de son église-mère, et érigé en paroisse distincte.

Le village était considérable dans le moyen âge, ce qu'indiquent les débris de fondations qu'on rencontre dans les champs voisins, et la grande étendue de son emplacement circonscrit par quatre rues qui pourraient contenir une quantité d'habitations, bien supérieure au nombre actuel des maisons. La seigneurie appartint

successivement aux maisons de Sorel, de Soyécourt, d'Egvilly, de Lafond, et en dernier lieu à la maison d'Estourmel, qui avait aussi des droits dans plusieurs paroisses voisines.

Ecuvilly était qualifié de ville au quinzième siècle.

Ce lieu fut pillé en 1370 par les anglais, sous les ordres de Robert Knolles. Le voisinage du fort château de *Beaulieu*, qui attirait les ennemis dans les environs, fut souvent funeste aux habitans d'*Ecuvilly*.

Le village fut encore détruit en 1523, par l'armée combinée d'Angleterre et des Pays-Bas.

Le 3 août 1653, *Ecuvilly* fut brûlé avec la maison seigneuriale par les troupes espagnoles sous les ordres du prince de Condé, après un combat livré entre *Beaulieu* et Ognoles dans la forêt de Bouvresse; il ne resta que quelques maisons situées au lieu qu'on appelle maintenant la *Rue-Perdue*. Après ce désastre, le village fut rétabli en grande partie sur la route de Nesle.

Ecuvilly a été réuni à la succursale de *Beaulieu* lorsqu'on a formé la circonscription actuelle des paroisses.

L'église, à l'ouest de la grande rue, est construite en pierres de taille, couverte en tuiles et ardoises; elle a subi plusieurs remaniemens; le chœur est de gothique tertiaire, soutenu par des contreforts ornés de niches. Le clocher en briques a été placé devant l'ancien portail, auquel on a substitué une arcade en anse de panier. Il est terminé par une longue flèche couverte d'ardoises et garnie à sa base de douze clochetons. On attribue la construction de ce clocher aux Anglais, ce qui est une erreur assez répandue. Les Anglais n'ont marqué leur séjour dans la Picardie que par des dévastations, et il est probable au contraire qu'ils auront détruit l'ancien clocher, ce qui aura rendu nécessaire la confection de celui-ci.

On conservait précieusement dans cette église un bras de saint Sulpice, patron de la paroisse, et l'on eut soin de dérober cette relique à la fureur des ennemis pendant les guerres du moyen âge, en la transportant à Noyon. Elle a échappé à la tourmente révolutionnaire de 1793.

La route départementale de Noyon à Roye sépare au sud-ouest le territoire d'*Ecuvilly* de celui de *Candor*.

Le moulin de *Cumont* forme un écart près de cette route.

La commune n'a aucune propriété; le cimetière, qui tient à l'église, est entouré d'une clôture dégradée.

Les pauvres ont quelques revenus administrés par un bureau de bienfaisance.

Il y a des carrières, un four à chaux, cinq moulins à vent dans l'étendue du territoire.

Contenance : Terres labourables, 504 h. 11,85. — Jardins potagers, 7 h. 97,15. — Prés, 36 h. 10,15. — Bois, 1 h. 50,45. — Eaux, 0 h. 12. — Routes, chemins et places, 17 h. 31,10. — Propriétés bâties, 4 h. 48,65. — Total, 571 hect. 61,35.

Distance de *Lassigny*, 7 k. — De Compiègne, 3 m. 7 k. — De Beauvais, 10 m. 5 k. — Marché, Noyon. — Bureau de poste, Guiscard. — Population, 411. — Nombre de maisons, 93. — Revenus communaux, 163 f. 25 c.

Elincourt-Sainte-Marguerite, *Eslincourt*, *Elincour* (*Elincuria*), à la limite méridionale, au midi de *Mareuil* et de *Thiescourt*.

Grande commune qui occupe le versant septentrional de la vallée du Matz, et qui est couronnée au nord par des coteaux garnis de bois. Le village est assis sur la déclivité de ces coteaux, près de leur base; il est formé de six rues principales qui partent de la place, près de laquelle est l'église paroissiale : ces rues sont pavées. La rivière du Matz traverse la région inférieure de la commune, et le ruisseau du Rone descend des coteaux vers le lit de cette rivière : plusieurs vallons à bords escarpés divisent l'ensemble du territoire.

Il y avait à *Elincourt* un prieuré de l'ordre de S. Benoît, dépendant du monastère de Lihons en Santerre, fondé vers 1245 par Raoul de Coudun, soixante-troisième évêque de Soissons. Cet établissement, sous le titre de Sainte-Marguerite (*Sancta Margarita de Elincuria*), était conféré par l'abbé de Cluny, et était placé au-dessus du village, sur la montagne du côté de *Mareuil*. Il devait contenir douze moines qui acquirent avec le tems une grande aisance; les fermes de Porte, de Reverie, de Revenne, d'Attiche, d'Orval, leur furent successivement données, ainsi que les dîmes de Remy, Welles-Pérennes, *Lécouvillon*, Ressons, *Margny-sur-Matz*, *Ecuvilly*, la carrière de Ville, etc., etc.

Le prieur nommait aux cures d'*Elincourt*, de Saint-Hilaire et de Sainte-Marie de Coudun, de Jonquières, de *Margny-sur-Matz*, de Braine, de Vandelicourt, du Meux, de *Fresnières*, à la chapelle de Jonquières, à cinq autres chapelles dans Coudun, à la chapelle du Matz, à la cure de Ressons, et à celle de Saint-Maclou son annexe.

L'église et les cloîtres, vendus dans la révolution, ont été démolis.

La cure d'*Elincourt*, sous l'invocation de Notre-Dame, était conférée, comme on l'a dit, par le prieur du lieu.

L'église paraît avoir été construite dans le onzième siècle, à en juger par le chœur, qui est la partie la plus ancienne. L'abside

est parfaitement semi-circulaire, percée de cinq fenêtres en plein-cintre, ornées en dedans et en dehors de colonnettes romanes, surmontées d'une corniche à corbeaux saillans portant chacun une croix. Le portail est formé d'une grande arcade romane, supportée par des colonnettes à chapiteaux de feuillages : au-dessus est un premier rang de trois fenêtres romanes simples, et un second rang de deux autres liées par un ornement courant en dents de scie. Les fenêtres des transepts sont gothiques. Cette église ayant été incendiée en 1755, les bas-côtés ont été reconstruits, et le clocher, qui était central, a été rétabli à côté de la porte; un simple plancher a remplacé les anciennes voûtes. Ce vaisseau est vaste, propre, bien éclairé. On y remarque un très-bel autel en marbre.

Il y avait dans l'église deux chapelles particulières sous les titres de Sainte-Madeleine et de Saint-Barthélemy.

Elle est succursale aujourd'hui, ayant Vandelicourt pour annexe.

On trouvait encore à *Elincourt* une Maison-Dieu ou hospice, et une maladrerie dont la chapelle fut dotée en 1207 par le comte de Saint-Pol, et à laquelle nommait l'évêque diocésain.

Le *Château de Bellinglise*, domaine moderne avec parc et étang, forme un écart au nord du chef-lieu, dans un vallon entre les montagnes d'*Elincourt* et de Jérémie.

L'*Ecouvillon* (autrefois *les Couvillons*) est un hameau au nord-est sur la montagne, entièrement enclavé dans le territoire de *Canectancourt;* il y a une douzaine de feux.

La *Rue-des-Bois*, ancien hameau, est réduit aujourd'hui à une seule maison.

Les fermes des Portes, réunies en 1791 à Antheuil (canton de Ressons), dépendaient autrefois de la paroisse d'*Elincourt*.

La commune n'a d'autre propriété bâtie qu'un presbytère; elle possède une carrière publique et quelques parcelles de pâtures sèches. Le cimetière, demeuré auprès de l'église, est clos de murs et de haies vives.

Elincourt a un bureau de bienfaisance, et une foire mensuelle.

On trouve dans l'étendue du territoire une carrière, une cendrière, une tuilerie, un moulin à vent et deux moulins à eau. On fabrique dans le village quelques tissus de coton.

Contenance : Terres labourables, 491 h. 78,80. — Vignes, 7 h. 53,40. — Jardins d'agrément, 17 h. 82,65. — Jardins potagers, 13 h. 02,45. — Vergers et pépinières, 4 h. 32,80. — Prés, 78 h. 92,40. — Marais, 10 h. 54,70. — Pâtures, 1 h. 60,40. — Oseraies, 0 h. 40,45. — Bois, 441 h. 27,70. — Aunaies, 1 h. 96,10. — Friches, 48 h. 05,95. — Eaux, 2 h. 06,80. — Routes, chemins

et places, 17 h. 60,85. — Propriétés bâties, 8 h. 15,45. — Total, 1149 h. 07,05.

Distance de *Lassigny*, 8 k. — De Compiègne, 1 m. 5 k. — De Beauvais, 8 m. — Marchés, Compiègne, Ressons. — Bureau de poste, Ressons-sur-Matz. — Population, 866. — Nombre de maisons, 226. — Revenus communaux, 388 f. 55 c.

Évricourt, *Evericourt*, entre *Cuy* au nord, *Thiescourt* à l'ouest, *Canectancourt* au midi, le canton de Noyon à l'est.

Cette petite commune est située au pied du mont de *Cuy*, dans la vallée de la Divette; son territoire très-borné comprend une superficie presque circulaire sur la pente de la colline; le chef-lieu est rapproché de la limite méridionale qui est déterminée par la rivière.

Evricourt n'était qu'une succursale de la paroisse de *Dive*, sous l'invocation de saint Sulpice; l'évêque de Noyon y nommait : son église est aujourd'hui annexée à la succursale de *Canectancourt*.

Ce petit édifice est moderne, construit en pierres de taille, couvert en tuiles; sa forme est rectangulaire; la porte, qui soutient un clocher très-court, a quelques ornemens du dix-septième siècle; l'intérieur est plafonné et bien entretenu.

Epinoy ou *Epinois* est un hameau de quinze maisons, à l'est du chef-lieu.

Marquecy ou *Marquessy*, autre hameau de quatre maisons seulement, est situé au nord d'*Evricourt*.

Dive-le-Franc, autre village, était situé du côté de Ville, canton de Noyon; la seigneurie en fut donnée, en 1390, à la cathédrale de Noyon, par Garnier-Gérault, curé de Saint-Jean-en-Grève, à Paris. On prétend que ce lieu était le véritable centre du pays, et qu'*Evricourt* n'a été bâti qu'après la destruction de *Dive-le-Franc*, qui a disparu en entier; on retrouve à peine quelques vestiges de fondations sur son emplacement.

La commune n'a d'autre propriété qu'une école. Le cimetière tient à l'église, étant clos de murs et de haies.

Il y a un moulin à vent et deux moulins à eau dans l'étendue du territoire.

Contenance : Terres labourables, 214 h. 03,80. — Jardins potagers, 5 h. 56,50. — Vergers et pépinières, 3 h. 05,60. — Prés, 12 h. 05,80. — Bois, 53 h. 18,20. — Friches, 2 h. 11,55. — Eaux, 0 h. 58,70. — Chemins et places, 6 h. 51,90. — Propriétés bâties, 2 h. 61,30. — Total, 299 hect. 73,35.

Distance de *Lassigny*, 5 k. — De Compiègne, 2 m. 5 k. — De Beauvais, 9 m. — Marché, Noyon. — Bureau de poste, Noyon.

— Population, 240. — Nombre de maisons, 63. — Revenus communaux, 77 fr. 90 c.

FRESNIÈRES, *Frenières*, entre *Crapeaumesnil* au nord, *Amy* à l'est, *Canny* au sud, le département de la Somme à l'occident.

La commune de *Fresnières* est assise dans la plaine de la région septentrionale du canton, qui se lie au pays de Santerre; le village ne forme qu'une seule rue rendue impraticable en hiver par la nature trop argileuse du sol : cet état permanent de dégradation des chemins, qui empêche les communications, est une cause d'appauvrissement pour le pays. Il n'y a point d'eau sur le territoire, qui est couvert de bois au nord et à l'ouest.

Le duc du Châtelet était seigneur de *Fresnières*, sous Louis XIV; il obtint de ce roi les secours nécessaires pour rebâtir l'église, ce qui est constaté par l'inscription suivante, placée au-dessus de la porte :

Quam terribilis est locus iste?
Non est hic aliud nisi domus
Dei, et porta cœli
Ex munificentiâ Ludovici
Magni
1701

Cet édifice, dont la maçonnerie de pierres et briques est disposée en échiquier, et dont le plafond est lambrissé, ne fut achevé qu'en 1730; le clocher, fort simple, est placé sur la porte. On apprend par une autre inscription que les dons royaux n'ont pas manqué à son entretien : on lit, en effet, au-dessus de la sacristie :

Restaurée des dons pieux de LL. AA. RR.
Monsieur, comte d'Artois et Mgr. le Duc
d'Angoulême, ans 1822 *et* 1823.

Le patronage de la cure de *Fresnières*, sous l'invocation de la Vierge, appartenait au prieur d'*Elincourt-Sainte-Marguerite;* cette église est réunie à la succursale de *Canny-sur-Matz*.

Fresnières avait, dans le moyen âge, un château flanqué de huit tours; ruiné par les guerres, le duc de Châtelet le remplaça par une construction moderne, qui appartient maintenant à MM. *Colin de la Brunerie*.

Il y a dans le village un emplacement qu'on croit avoir été occupé par un établissement de Templiers : on y trouve beaucoup d'ossemens, et on y a recueilli des médailles romaines.

On appelle *Château de plaisance* les restes d'un fort, qui subsistent encore dans le bois de Lamotte, à l'est de *Fresnières;* c'est une

enceinte circulaire, déterminée par de larges fossés comblés en partie, contenant un massif de terre de cent soixante mètres au moins de circonférence, dans lequel on rencontre des fondations. La tradition locale ne fournit aucune explication sur l'origine de ce monument.

La commune n'a pas de propriétés; le cimetière entoure l'église, étant clos de murs. Il y a une pompe communale.

La population se compose de bûcherons et de laboureurs.

Contenance : Terres labourables, 141 h. 36,50. — Jardins d'agrément, 9 h. 70,30. — Jardins potagers, 16 h. 95,85. — Prés, 2 h. 56,70. — Bois, 114 h. 07,80. — Friches, 0 h. 58,80. — Chemins et places, 9 h. 04,30. — Propriétés bâties, 2 h. 91,55. — Total, 297 hect. 21,80.

Distance de *Lassigny*, 6 k. — De Compiègne, 5 m. — De Beauvais, 8 m. — Marchés, Roye, Ressons. — Bureau de poste, Noyon. — Population, 243. — Nombre de maisons, 58. — Revenus communaux, 87 fr. 45 c.

Gury, *Guri*, *Guiry*, *Guri-les-Cerises* (*Guriacum*), entre *Canny* au nord, *Plessis-de-Roye* à l'orient, *Mareuil* au midi, *Roye* à l'ouest.

Le territoire de *Gury* est formé d'un vallon incliné vers le midi, borné à l'est et à l'ouest par des coteaux boisés ; le village est bâti dans le vallon. L'église, isolée des maisons, est située sur le coteau occidental, près des bois de *Roye-sur-Matz*.

Le ruisseau de *Mareuil* prend naissance dans l'étendue de cette commune.

On assure que *Gury* était anciennement un lieu considérable, ayant le titre de ville, et portant le nom de *Petit-Lundi;* cette ville ayant été détruite dans les guerres du moyen âge, les maisons furent rebâties sur l'emplacement actuel. Ce fait, conservé par tradition, est dénué de preuves écrites ; mais il y a d'autres témoins de l'existence antique de cette localité. On trouve des débris de tuiles romaines autour de l'église; on rencontre aussi des tombes en pierre tendre, notamment dans le chemin qui conduit de l'église au village; on y a recueilli des fibules, des armes et autres objets.

Gury était un simple secours de la paroisse de *Laberlière*, sous le titre de Saint-Denis. Cette commune est comprise maintenant dans la succursale de *Mareuil-Lamotte.*

L'église est bâtie en pierre de taille, de forme allongée; la nef est éclairée par de petites croisées qui paraissent être d'une époque reculée; on a ajouté des bas-côtés, et l'on a agrandi la nef lors de la suppression du prieuré de *Valfleury ;* on a conservé alors, dans

le nouveau portail, un ornement en plein cintre, en dents de scie, qui appartenait à l'ancien; l'édifice est lambrissé, pavé en pierre de Mortemer, dépourvu d'ornemens architectoniques; le clocher est placé au-dessus de la porte.

Le prieuré de Notre-Dame de *Valfleury*, *Valfleuri*, *Valfleur*, *Vauflour*, *le Val-Fleuri* (*Vallis florida*), était situé à l'est de *Gury*, au lieu encore nommé *Montagne-l'Abbaie*. Il fut fondé au douzième siècle par les moines de l'abbaye d'Eaucourt, en Artois, qui avaient des propriétés dans ce pays. Ils l'échangèrent avec le prieuré de Revelon, en 1414, contre celui de Méersenne, qui appartenait à à l'abbaye Saint-Remi, de Reims. Les bois de *Gury* et de *Belval* dépendaient de cet établissement, dont le prieur nommait à la cure de Villers-sous-Coudun.

L'église et les bâtimens claustraux furent brûlés en 1654, par le régiment de la Feuillade, pendant la guerre de la Fronde; à la suite de cet événement, et quoique la chapelle eût été reconstruite vers 1673, le prieuré fut uni à la mense abbatiale de Saint-Remi. Il ne reste, depuis long-tems, aucun vestige de ce petit couvent, dont la place est indiquée par une fontaine de Sainte-Anne, au lieu où était l'église.

Un hameau, nommé *les Bocages*, qui existait encore au commencement du dix-huitième siècle, est entièrement détruit; on a trouvé aux environs, des cercueils en pierre tendre.

La commune a une école, un jeu de tamis, des terres en marais et friches. Le cimetière est auprès de l'église, étant entouré de haies vives.

Il y a un moulin à vent et des carrières dans l'étendue de la commune.

Contenance : Terres labourables, 304 h. 99,20. — Jardins potagers, 4 h. 15,65. — Vergers et pépinières, 2 h. 26,95. — Prés, 42 h. 09,25. — Marais, 8 h. 02,15. — Oseraies, 0 h. 52,70. — Bois, 115 h. 67,05. — Friches, 8 h. 84,20. — Carrières, 1 h. 52,85. — Eaux, 0 h. 12,80. — Propriétés bâties, 2 h. 84,70. — Chemins et places, 10 h. 25,05. — Total, 501 hect. 32,65.

Distance de *Lassigny*, 3 k. — De Compiègne, 3 m. — De Beauvais, 7 m. — Marché, Ressons. — Bureau de poste, Ressons-sur-Matz. — Population, 273. — Nombre de maisons, 53. — Revenus communaux, 101 fr. 60 c.

LABERLIÈRE, *La Bellieres*, *La Beliere*, *Beslière*, *Belliere*, *Le Berlière*, *Berliere*, *La Berliere* (*Belleria*, *Berleria*), à la limite austro-occidentale, au midi et à l'ouest de *Roye-sur-Matz*.

Cette petite commune est assise dans la vallée du Matz, dont le

cours forme en partie sa limite occidentale; elle est en outre arrosée par le ruisseau de la Fontaine-Manceau, et par celui du Puisard. Le chef-lieu consiste en une seule rue sur la route départementale de Beauvais à Noyon.

Les moines de Saint-Corneille de Compiègne possédaient la seigneurie de *Laberlière;* ils firent desservir la cure par quelques religieux qu'ils y maintinrent jusque vers le quinzième siècle, époque de l'établissement du service curial ordinaire dont l'abbaye conserva le patronage.

L'église placée sous l'invocation de saint Médard, dépend actuellement de la succursale de *Roye-sur-Matz.*

Cet édifice est construit en pierres de taille et carrelé en dalles de Mortemer et de Senlis; il a été agrandi à plusieurs reprises; le chœur est de style ogival, à nervures croisées soutenues par des colonnes à fut mince et à chapiteaux découpés. Cette partie comprend deux travées; la nef est plus large, lambrissée, simple, récente ainsi que le portail. Le clocher placé sur le chœur, est massif, carré, construit en pierre, percé sur chaque face, de deux petites fenêtres ornées d'une arcade romane à dents de scie; sa flèche est en charpente et ardoises.

Manceau (autrefois *Manceaux* ou *Monceaux*), hameau de quelques feux, est sur la rive droite du Matz, à l'opposé de *Laberlière.* Il y avait sous le titre de Saint-Sulpice une chapelle qui fut démolie vers le commencement du dix-huitième siècle. Ce lieu a été, par arrêté du 16 ventose an 13, détaché de *Roye-sur-Matz.*

La Folie, autre hameau situé au midi, a été détruit depuis 1760, par la translation progressive de la population au chef-lieu.

Le *Fief-Bertin* réduit aujourd'hui à une seule maison vers l'est de *Laberlière*, en comptait autrefois une vingtaine.

La commune a un presbytère, une mairie couverte en chaume, une école, des pâtures publiques. Le cimetière, clos de haies vives, entoure l'église.

Il y a un moulin à eau à *Laberlière.*

On fabrique des fromages dans cette localité.

Contenance : Terres labourables, 246 h. 93,35. — Jardins potagers, 3 h. 66,50. — Vergers, 1 h. 63,85. — Prés, 27 h. 98,65. — Marais, 7 h. 38,30. — Oseraies, 5 h. 60,90. — Bois, 41 h. 05. — Aunaies, 0 h. 75,55. — Friches, 0 h. 34,85. — Eaux, 1 h. 23,30. — Routes, chemins et places, 9 h. 55,25. — Propriétés bâties, 3 h. 20. — Total, 349 hect. 35,50.

Distance de *Lassigny,* 6 kil. — De Compiègne, 2 m. 5 kil. — De Beauvais, 6 m. 7 k. — Marché, Ressons. — Bureau de poste, Ressons-sur-Matz. — Population, 229. — Nombre de maisons, 60. — Revenus communaux, 87 fr. 80 c.

Lagny, *Laigny*, *Lagni*, entre *Candor* au nord-ouest, *Dive* au sud-ouest, le canton de Noyon au sud-est, le canton de Guiscard au nord-est.

Le territoire de *Lagny* forme une plaine inégale entre les buttes de Porquéricourt, de Suzoy, de *Cuy*, la route départementale de Noyon à Roye qui lui sert de limite au nord-est, et la butte de *Lagny* qui est placée vers la limite septentrionale. Le chef-lieu bâti au pied de cette butte, présente une rue principale pavée, longue de deux mille mètres. Deux ruisseaux naissant dans l'étendue de la commune, s'écoulent vers la vallée de Verse.

Lagny avait le titre de baronnie.

Il y avait un ancien château flanqué de quatre tours, dont une fut abattue par ordre du roi Louis XV, parce que le marquis d'Harbouville qui en était propriétaire, s'était caché parmi les morts dans une bataille des guerres de Hanovre. Les trois fils de ce marquis se firent tuer les armes à la main, en huit mois, par excès de bravoure. Le château a été démoli en 1820.

La cure de *Lagny* qui reconnaissait saint Médard pour patron, était conférée par l'évêque de Noyon; elle n'a plus que le titre de succursale.

L'église était primitivement cruciforme; on a ajouté à la nef, en 1768, des bas-côtés qui ont changé sa forme. Cet édifice est ancien, mais remanié. Le clocher qui a été conservé, est gros, central, carré, roman, à corniches supportées par des têtes grimaçantes. Il offre sur chaque face trois fenêtres étroites ornées de colonnettes qui se répètent aux coins de la bâtisse, formés en angles rentrans; il n'y a point de flèche, mais un toit en ardoises. Le portail a trois fenêtres à plein-cintre, garnies de colonnettes; la porte est récente. Les fenêtres du chœur sont gothiques. La voûte de la nef a été remplacée par un plafond; toute l'église est carrelée.

Seaucourt est un hameau à peine séparé du chef-lieu.

La montagne de *Lagny*, au nord du village, offre de son sommet une vue magnifique sur le Santerre et le Vermandois. Il y a sur la déclivité méridionale de cette colline une tombelle, nommée dans le pays le *Chatelet* ou *Catelet*. C'est une butte circulaire, haute de quinze mètres, large de quarante, et qui porte une forte dépression dans son centre; elle est couronnée par un bouquet de vieux arbres qui la font distinguer de loin.

Une seconde tombelle pareille à celle-ci existe sur la même colline du côté de *Candor*.

Lagny eut un établissement de Templiers. On retrouva en 1808 leur cimetière sur le côté oriental de la montagne; le défrichement fit rencontrer trente cercueils de pierre, dont quelques-uns renfermaient des armes à l'usage des chevaliers du Temple.

Il y a une mairie, une maison d'école, des pâtures communales. Le cimetière devenu trop petit, entoure l'église.

On trouve dans l'étendue du territoire trois moulins à vent, une carrière et une cendrière.

La population compte beaucoup de bûcherons et quelques tisserands.

Contenance : Terres labourables, 733 h. 61,20. — Jardins potagers, 23 h. 43,75. — Prés, 77 h. 16,70. — Marais, 20 h. 28,55. — Oseraies, 3 h. 11,40. — Bois, 179 h. 36,75. — Aunaies, 7 h. 90,55. — Routes, chemins et places, 24 h. 63,80. — Propriétés bâties, 8 h. 06,60. — Total, 1077 h. 59,30.

Distance de *Lassigny*, 6 k. — De Compiègne, 3 m. 5 k. — De Beauvais, 10 m. — Marchés, Noyon, Roye. — Bureau de poste, Noyon. — Population, 796. — Nombre de maisons, 221. — Revenus communaux, 474 f. 20 c.

Lassigny, *Lassigni*, *Lassegni*, *Lacheny*, *Lassigni-la-Potière*, entre *Amy*, *Candor* au nord, *Dive* à l'est, *Plessis-de-Roye* au midi, *Fresnières*, *Canny* à l'occident.

Cette commune est placée au centre du canton entre les coteaux qui constituent la région méridionale du pays, et les bois qui limitent la plaine du Santerre. Sa superficie inégale, sans être montueuse, est traversée par quelques filets d'eau souvent desséchés dans la saison estivale.

Le chef-lieu est rapproché de la limite méridionale; les maisons sont groupées en cinq ou six rues médiocrement larges et garnies d'une chaussée pavée; il n'y a qu'une seule place publique; les habitations sont pour la plupart couvertes en chaume.

Quoique *Lassigny* ait quelqu'importance par son étendue, ce lieu est presque stérile en souvenirs historiques.

Il est fait mention, dans l'Histoire du Vermandois, de biens situés dans cette paroisse, cédés aux évêques de Noyon en 1213 par Philippe-Auguste.

La seigneurie de *Lassigny* était en 1538 à Guillaume d'Humières, de la maison de ce nom, dont les enfans moururent sans postérité.

Elle appartenait dans le dix-huitième siècle au prince de Lauraguais, et ensuite au prince d'Isenghien et d'Aremberg. On assure qu'il y avait en ce lieu un château fort qui fut détruit dans le seizième siècle : on n'en connaît plus l'emplacement.

La tour Roland, située du côté de Montdidier en sortant du bourg de *Lassigny*, paraît avoir été une construction distincte du château. Elle ne consiste plus qu'en une motte circulaire, ayant cent quatre-vingts mètres de circonférence, entourée de fossés

larges de quinze mètres, et recouvrant une grande quantité de fondations, d'où l'on extrait journellement des pierres de taille et autres matériaux. On y a trouvé à différentes reprises des médailles, des ossemens, des fragmens de vase, des armes, etc. Le nom donné à ces débris vient de ce que, selon une tradition qui remonte à plusieurs siècles, le paladin Roland fut propriétaire de la forteresse; selon une autre tradition, aussi dénuée de preuves que la précédente, la tour Roland est un des points fortifiés dans le Vermandois par la maison de Coucy. Elle appartenait en 1789 à l'évêque de Noyon.

L'église de *Lassigny* n'était d'abord qu'une chapelle consacrée à la Vierge, le siège de la cure existait alors au hameau de la *Potière-Pesée*. On ne connaît pas la date précise de la translation du service paroissial dans l'édifice actuel, qui reconnaît saint Crépin et saint Crépinien pour patrons.

Cette église est un beau vaisseau en pierres de taille et grès, bien aéré, remarquable par sa solidité et par le soin avec lequel il est entretenu. Elle est longue de trente-deux mètres, large de dix-huit, élevée de onze mètres sous voûte. Sa forme est alongée : cinq gros piliers gothiques cannelés soutiennent de chaque côté les voûtes et divisent l'intérieur de l'édifice en trois nefs : le chœur, les chapelles latérales et trois travées sont de style gothique tertiaire; il y a des vitraux de 1521 et 1542. On ajouta en 1633 trois nouvelles travées devenues nécessaires pour recevoir la population, lorsque cette église fut érigée en cure. Le clocher, qui était central, tomba vers 1680 pendant la messe dominicale, et tua cinquante personnes. On en construisit, au bout de la nef, un autre qui est carré, massif, haut de vingt-sept mètres, couronné par une galerie et terminé par un comble en ardoises; ce clocher fut achèvé en 1686.

Il y a un autel dédié à saint Genest, établi pour remplacer une chapelle du même titre qui fut brûlée en 1798 avec trente maisons. Un pélerinage qui avait lieu de tout tems, pour la guérison des enfans malades, a été transporté à cet autel. Il y vient, le vingt août, un assez grand concours de trois lieues à la ronde.

La *Potière-Pesée* (*Poteriæ*), hameau de cent habitans, est situé au nord de *Lassigny* vers la limite du territoire. On y voit les restes de la chapelle Sainte-Anne, qui était autrefois l'église paroissiale; ils sont convertis en ferme. Ce lieu formait une seigneurie distincte de celle de *Lassigny*, appartenant à l'évêque de Noyon.

La Taulette est une ferme au nord du chef-lieu.

La Tuilerie forme un écart entre *La Taulette* et *Lassigny*.

La ferme de *Malmaison*, autre écart entre *Lassigny* et la *Potière*,

est, dit-on, construite sur un ancien couvent de Templiers; il y avait une église qu'on a démolie depuis le commencement de ce siècle.

La route départementale de Beauvais à Noyon traverse de l'ouest à l'est le territoire et le bourg de *Lassigny*.

La commune ne possède qu'un presbytère, une école et une pompe. Le cimetière qui entourait l'église, et qui était trop restreint, a été transféré en 1832, loin des habitations.

Lassigny a trois foires annuelles.

Il y a dans l'étendue du territoire, des marnières, une cendrière, trois moulins à vent, une tuilerie. On y trouve quelques tisserands, mais la presque totalité de la population s'adonne aux travaux agricoles.

Contenance : Terres labourables, 1163 h. 15,30. — Jardins potagers, 38 h. 73,55. — Vergers et pépinières, 6 h. 79,95. — Prés, 113 h. 05,40. — Bois, 272 h. 82,45. — Friches, 7 h. 20,30. — Friches plantées, 18 h. 73,35. — Eaux, 0 h. 13,55. — Routes, chemins et places, 32 h. 06,25. — Propriétés bâties, 12 h. 05,45. — Total, 1664 h. 75,45.

Distance de Compiègne, 4 m. 5 k. — De Beauvais, 7 m. 5 k. — Marchés, Noyon, Ressons. — Bureau de poste, Noyon. — Population, 901. — Nombre de maisons, 228. — Revenus communaux, 558 fr. 55 c.

Mareuil-Lamotte, ou *Lamothe*, *Marueil*, *Mareux*, *Mareul*, *Mareuil-à-Cerises*, *Mareuil-en-Picardie*, *Mareulx*, *Marœul*, *Marœuil* (*Marolium*), sur la limite austro-occidentale au midi de *Gury*, au sud-ouest de *Plessis* et de *Thiescourt*, au nord-ouest d'*Elincourt-Sainte-Marguerite*.

Le territoire est borné à l'ouest et à l'est par des coteaux boisés. Le village, situé dans le vallon intermédiaire, traversé par le ru de *Mareuil*, forme une agglomération assez considérable de maisons moins espacées qu'elles ne le sont dans les villages voisins; les rues, qui sont pavées, aboutissent à une vaste place garnie de plantations.

Mareuil dépendait du marquisat de Gournay-sur-Aronde.

La cure, sous l'invocation de saint Eloi, avait pour patron l'abbé de Saint-Corneille de Compiègne. Elle est maintenant le siége d'une succursale dont la commune de *Gury* fait partie.

L'église est en forme de croix; le chœur est du dernier tems de l'architecture à ogives; la nef et les bas-côtés ont été reconstruits

en 1774; l'inscription suivante, placée au-dessus de la porte, indique l'époque de leur construction :

Extructa
gubernante
magistro petro
Godbert pastore.
17 × × × 74.

Le clocher est central, gros, carré, en pierre, surmonté d'une flèche couverte d'ardoises. Il y a plusieurs pierres sépulcrales dans l'église. Une plaque incrustée dans le mur du chœur, indique le tombeau d'un ancien évêque né à *Mareuil*; on y lit :

Ici est inhumé le cœur de révérend père en Dieu messire Anthoine Erlaut, en son vivant prestre, natif de Marœuil, docteur de Paris, évesque de Châlon sur la Saone, et confesseur de la royne de France, etc. Il fut le bienfaiteur de son pays natal, et mourut en 1560.

L'église de *Mareuil* est petite, mais bien entretenue.

Lamotte-Havet ou *Havé*, hameau de dix feux, situé au nord du chef-lieu, était un fief distinct de *Mareuil*, et mouvant de la seigneurie de Coudun. Il fut acquis en 1553 par Anne de Montmorency, pair et connétable, des mains duquel il passa, en 1587, au sieur Laguesle, procureur général au parlement de Paris, puis au marquis d'O, son gendre, dont les descendans l'ont possédé longtems. Il y avait une chapelle qui dépendait de l'abbaye Saint-Corneille, et qui avait été très-anciennement subordonnée à l'église de Ricquebourg. Cet établissement avait disparu bien avant la révolution.

Saint-Claude est une ferme sur la montagne à l'est de *Mareuil*.

La commune a un presbytère et une maison d'école, six journaux de bois, marais et friche, dont la propriété a été léguée en 1502 aux habitans, par une dame de la paroisse, à la charge de payer au seigneur une redevance de six deniers tournois. La reconnaissance publique n'a pas conservé le nom de cette bienfaitrice, qu'on appelle simplement la *Dame des usages*.

Le cimetière, qui tient à l'église, est entouré de murs en terre.

On trouve dans cette commune un moulin à eau, un moulin à vent, une carrière, une cendrière. On y fait commerce de cerises.

Contenance : Terres labourables, 513 h. 05,20. — Jardins potagers, 6 h. 05,60. — Vergers et pépinières, 5 h. 78,10. — Prés, 64 h. 68,60. — Marais, 13 h. 29,05. — Bois, 253 h. 85,80. — Aunaies, 7 h. 17,90. — Friches, 31 h. 77,35. — Eaux, 0 h.

45,95. — Chemins et places, 13 h. 24,75. — Propriétés bâties, 6 h. 21,15. — Total, 915 hect. 59,75.

Distance de *Lassigny*, 7 k. — De Compiègne, 2 m. — De Beauvais, 6 m. 8 k. — Marché, Ressons-sur-Matz. — Bureau de poste, Ressons-sur-Matz. — Population, 690. — Nombre de maisons, 182. — Revenus communaux, 229 f.

Margny-a-Cerises ou *aux-Cerises*, *Marigny*, *Margni*, sur la limite nord, au nord-est d'*Avricourt*, et au nord-ouest de *Beaulieu*.

C'est l'une des communes qui bordent la plaine du Santerre; son territoire, de médiocre étendue, s'appuie au midi sur la forêt de Bouvresse, et à l'ouest sur la route départementale de Noyon à Roye, qui le sépare de celui d'*Avricourt*. Le chef-lieu, placé au centre, a de larges rues bien entretenues, quoique dépourvues de chaussée pavée; les maisons sont entremêlées de jardins; ce village est mieux bâti que ses voisins, à cause des reconstructions nécessitées par de fréquens incendies. Il n'y a pas d'eau courante dans l'étendue de la commune.

Margny doit son prénom à un commerce de cerises très-important autrefois, mais qui a complètement cessé; le dommage que les plantations trop nombreuses d'arbres à fruit portaient aux terres labourables, a déterminé leur destruction.

La cure de *Margny-à-Cerises* était conférée par le chapitre de Nesle. Elle est devenue succursale sous le titre de Saint-Martin.

L'église a été récemment reconstruite en grès et augmentée; des cordons en dents de scie, placés autour des fenêtres du chœur, imitent grossièrement un ornement qui existait sans doute dans l'édifice primitif; il n'y a pas de voûte : le clocher construit en charpente est sur la porte.

La commune n'a aucune propriété. Le cimetière est encore autour de l'église; il est fermé par des haies vives.

Il y a sur le territoire deux moulins à vent et un four à chaux. La population est composée de laboureurs et de bûcherons.

Contenance : Terres labourables, 298 h. 86,15. — Jardins potagers, 8 h. 97,45. — Prés, 73 h. 65,60. — Bois, 55 h. 87. — Friches plantées, 0 h. 12,90. — Routes, chemins et places, 14 h. 18,85. —Propriétés bâties, 3 h. 75,05.—Total, 455 hect. 43.

Distance de *Lassigny*, 1 m. 1 k. — De Compiègne, 4 m. 4 k.— De Beauvais, 11 m. 9 k. — Marché, Roye. — Bureau de poste, Roye (Somme). — Population, 353. — Nombre de maisons, 84. — Revenus communaux, 154 fr. 05 c.

Plessis-de-Roye, *le Plessis-de-Roye*, *Plessier-de-Roye*, *Plessis-*

Belval, *le Plaissier*, *Plaissis*, entre *Lassigny* au nord, *Thiescourt* au sud-est, *Gury*, *Mareuil* au sud-ouest, *Canny* au nord-ouest.

Cette commune est adossée aux coteaux qui occupent la région méridionale du canton. Le chef-lieu est formé d'une rue principale, large et pavée; il y a deux petits cours d'eau souvent desséchés, sur le territoire qui est à moitié couvert de bois.

La cure de *Plessis* était conférée par l'évêque de Noyon. Elle n'est plus que succursale sous l'invocation de saint Jean-Baptiste.

L'église est vaste, élevée, solidement construite en pierres de taille; elle appartient à la dernière époque du style gothique; les croisées du chœur sont formées de trois ogives; celles de la nef de deux ogives seulement; il y a des restes de beaux vitraux; les bas-côtés, très-étroits, sont séparés de la nef par de grosses colonnes supportant de larges arcades. Le portail est une arcade ogive, avec un ornement à pendantifs, tels qu'on les faisait à la fin du quinzième siècle; le clocher central est couvert en tuiles.

Les fonts baptismaux sont formés d'un vase soutenu par quatre colonnettes ornées; ils datent probablement de la même époque que le portail.

Il y a dans cette commune un château fortifié autrefois, entouré de fossés muraillés, qui a été reconstruit dans le goût moderne; on y a conservé un pignon très-orné du règne de François I.er. Un parc enclos de murs ajoute à l'agrément de ce domaine, qui est depuis long-tems dans la maison de *Héricourt*.

Belval ou *Belleval* (*Bella Vallis*), hameau dans un vallon montueux, au midi de *Plessis*, compte cent trente habitans.

La commune n'a d'autre propriété qu'un presbytère. Le cimetière entoure l'église.

Il y a des carrières sur les coteaux de *Plessis-de-Roye*. On fait commerce de beurre dans cette commune.

Contenance : Terres labourables, 276 h. 95,55. — Jardins potagers, 9 h. 30,70. — Vergers et pépinières, 4 h. 05,45. — Prés, 38 h. 97,20. — Oseraies, 0 h. 63,70. — Bois, 262 h. 33,10. — Aunaies, 0 h. 93,30. — Friches, 3 h. 94,45. — Carrières, 7 h. 76,10. — Chemins et places, 10 h. 38,15. — Propriétés bâties, 4 h. 45,80. — Total, 619 hect. 73,50.

Distance de *Lassigny*, 1 k. — De Compiègne, 4 m. 6 k. — De Beauvais, 7 m. 6 k. — Marchés, Ressons, Noyon. — Bureau de poste, Noyon. — Population, 377. — Nombre de maisons, 96. — Revenus communaux, 188 f. 10 c.

ROYE-SUR-MATZ, *Roy-sur-le-Mas*, *Roy-le-Grand*, *Rois*, *Roy-sur-ma*, *Source-du-Matz* (en 1794), (*Roy supra Massum*), sur la limite

occidentale à l'ouest de *Canny* et de *Gury*, au nord de *Laberlière*.

C'est l'une des trois communes du canton traversées par la rivière du Matz qui passe dans le chef-lieu. Le territoire s'étend d'un côté sur la rive droite de la rivière, en se liant à la plaine de Santerre; d'un autre côté, il comprend les coteaux boisés qui séparent *Laberlière* de *Gury*. Le village se compose d'une grande rue sur la vieille route de Flandre, d'une autre agglomération près de l'église, à droite de la rivière, d'une troisième rue dite rue d'Enfer, et d'une ferme. Les rues sont sur le sable ou sur la craie, sans chaussée.

La cure de *Roye* était placée sous l'invocation de S. Martin, et dépendait de l'abbaye Saint-Corneille de Compiègne. Elle est maintenant le chef-lieu d'une succursale dont fait partie la commune de *Laberlière*.

L'église est bâtie sur un bloc de grès qui a environ trente mètres de longueur. Son énormité, et l'absence de tout rocher semblable aux environs, donne lieu de présumer que celui-ci est un monument druidique qu'on aura renversé pour établir au-dessus l'édifice du culte catholique. Cette église est d'ancienne construction; c'est un vaisseau cruciforme, élevé, étroit, en belle maçonnerie. Le portail est à plein cintre, supporté par des colonnettes romanes; au-dessus sont deux croisées étroites, anguleuses, ornées de colonnettes et d'un cordon en dents de scie, supportant une rosace à dix rayons. Les croisées de la nef sont pareilles à celles du portail, avec un cordon courant de l'une à l'autre; les corbeaux de la corniche sont dépareillés, mais sans figures. A l'intérieur, six gros piliers carrés soutiennent de larges arcades auxquelles on a ajouté après coup, des collatéraux dont la voûte est en angle aigu; il y a entre les arcades des colonnes appliquées à fût mince, portant des chapiteaux d'où partent les nervures ogivales qui se croisent sous la voûte. Le chœur est étroit et soutenu par des piliers semblables à ceux de la nef. Le clocher, rétabli en 1765, est placé sur le chœur; il n'a pas de flèche.

Cet édifice avait été converti, au seizième siècle, en un temple de protestans.

Vossoir, hameau aujourd'hui détruit, sur le territoire de Conchy-les-Pots, dépendait anciennement de *Roye-sur-Matz*.

Le hameau de *Monceau*, qui appartient maintenant à *Laberlière*, dépendait aussi de *Roye*.

La route départementale de Beauvais à Noyon traverse le village.

La commune a une école et un marais servant au pâturage. Le cimetière, trop petit, entoure l'église qu'il rend humide par l'exhaussement du sol latéral; il est clos de murs.

Il y a un moulin à vent sur le territoire.

On récolte beaucoup de cerises dans cette commune.

Contenance : Terres labourables, 865 h. 56,40. — Jardins potagers, 9 h. 44,85. — Vergers, 2 h. 06,35. — Prés, 23 h. 62,65. — Marais, 18 h. 51,60. — Oseraies, 4 h. 43,65. — Bois, 123 h. 77,80. — Friches, 0 h. 30,70. — Eaux, 1 h. 04,80. — Routes, chemins et places, 21 h. 09,80. — Propriétés bâties, 5 h. 40,25. — Total, 1075 hect. 28,85.

Distance de *Lassigny*, 5 k. — De Compiègne, 2 m. 7 k. — De Beauvais, 7 m. — Marchés, Ressons, Compiègne, Roye. — Bureau de poste, Ressons-sur-Matz. — Population, 524. — Nombre de maisons, 132. — Revenus communaux, 364 f. 25 c.

Thiescourt, *Thiécourt* (*Teuhericurtis*), entre *Plessis-de-Roye* et *Dive* au nord, *Evricourt*, *Canectancourt* à l'est, *Elincourt* au midi, *Mareuil-Lamotte* au sud-ouest.

La commune de *Thiescourt*, la plus peuplée, et l'une des plus étendues du canton, est située dans un vallon qui se rattache à la vallée de Divette; le territoire, parcouru par le ruisseau des *Bocages*, comprend tout ce vallon, et s'avance au midi sur les coteaux boisés qui bordent la vallée du Matz. Le chef-lieu est placé sur la rive gauche du ruisseau; sa grande rue est pavée; il est peu considérable, mais on considère, comme en dépendant immédiatement, plusieurs rues qui en sont séparées par des jardins et des plantations, et qu'on nomme *Obray*, la *Fontaine-aux-Loups*, la *Rue-de-la-Plaine*, etc.

Thiescourt est un lieu fort ancien; la seigneurie en fut donnée en 1015 au chapitre de la cathédrale de Noyon, par l'évêque Hardouin de Croy; le même prélat dota la cure vers 1030, en la mettant sous le patronage du chapitre. Cette cure, sous l'invocation de la Vierge, avait *Canectancourt* pour succursale : elle n'a plus elle-même que ce dernier titre.

L'église, construite en pierres de taille, constitue un bâtiment vaste, élevé, et cependant humide; sa forme, autrefois en croix, a été changée par l'addition de bas-côtés; le chœur en saillie sur l'une des faces a une abside pentagone, une corniche soutenue par des modillons à figures grimaçantes, têtes d'animaux, etc., et cinq croisées ogives, étroites, dépourvues de tout ornement; les chapelles latérales sont du même style, mais sans corniche; les bas-côtés ont été ajoutés dans le seizième siècle; ils couvrent les côtés de la nef; on voit encore dans l'intérieur de l'église les lancettes étroites qui éclairaient cette partie du bâtiment. Le portail est formé d'une ogive romane ornée de colonnettes à chapiteaux de

feuillages; il supporte deux croisées simples ogivales unies par un cordon courant; au-dessus de celles-ci sont deux autres fenêtres entourées d'un cordon à dents de scie. Il y a deux portes latérales et deux pignons correspondant aux bas-côtés. Les voûtes intérieures reposent sur des colonnes moyennes à chapiteaux, appliquées contre les murs. Le clocher est central, carré, gothique, sans ornemens et sans flèche.

Le maître-autel en marbre a été pris à la chartreuse de Mont-Renaud.

Le hameau des *Bocages*, comprenant avec la *Queue-Lévêque* trois cent quatre-vingts habitans, est situé à l'ouest du chef-lieu, près de *Belval.*

Il y a, sur le coteau méridional ou mont de Vafaux, une chapelle isolée dite de *Saint-Albin de Wandefaut*, ou *Saint-Aubin*, dont l'existence est très-ancienne; le chapitre de Noyon y nommait. Cette chapelle, entourée d'arbres, est bâtie sur une crypte dans laquelle la tradition locale atteste qu'on célébrait l'office divin à une époque dont la date est perdue. On y dit la messe le premier mercredi de chaque mois, et l'on invoque le saint pour la guérison de la fièvre. Il se fait en ce lieu un pélerinage où l'on vient de cinq lieues à la ronde.

On a trouvé des cercueils de pierre tendre sur le plateau de la chapelle Saint-Albin.

La commune a deux maisons d'école, dont l'une *aux Bocages*, plusieurs places, et des terrains en friche abandonnés au pâturage. Le cimetière entoure l'église; il est clos de murs.

Il y a dans l'étendue du territoire trois moulins à eau, un moulin à vent, des carrières, des extractions de grès.

La plupart des habitans sont bûcherons ou cultivateurs.

On lit dans le grand dictionnaire géographique de Lamartinière, que les habitans de *Thiescourt* sont laborieux, mais *intraitables :* cette assertion n'est nullement justifiée; aucun défaut spécial ne distingue la population de cette commune, de celle des lieux voisins.

Contenance : Terres labourables, 742 h. 73,90. — Jardins potagers, 37 h. 64,40. — Prés, 124 h. 25,45. — Bois, 385 h. 66,40. — Aunaies, 20 h. 08,15. — Friches, 17 h. 73,60. — Carrières, 1 h. 05,25. — Eaux, 0 h. 99,75. — Chemins et places, 22 h. 46,05. — Propriétés bâties, 11 h. 43,10. — Total, 1364 hect. 06,05.

Distance de *Lassigny*, 5 k. — De Compiègne, 2 m. 3 k. — De Beauvais, 8 m. 8 k. — Marchés, Noyon pour *Thiescourt*, et Ressons-sur-Matz pour *les Bocages.* — Bureau de poste, Noyon. — Population, 1266. — Nombre de maisons, 312. — Revenus communaux, 360 f. 55 c.

Les établissemens ecclésiastiques du canton de *Lassigny* comprenaient anciennement une maison conventuelle de filles, trois

prieurés, vingt cures, trois succursales et neuf chapelles. Il n'y a plus maintenant qu'une cure et quinze succursales.

On compte dans le canton quinze hameaux et quinze écarts : réunis aux vingt-deux chefs-lieux de commune, ils forment cinquante centres distincts d'habitation.

La population moyenne par commune est de 507 individus.

La superficie moyenne par commune aussi, est d'environ 802 hectares.

Les revenus communaux s'élèvent en totalité à la somme de 9,566 fr. 20 cent., selon les comptes de 1830, et y compris la valeur de la prestation destinée à l'entretien des chemins.

Ces revenus sont composés des articles ci-dessous détaillés :

Centimes additionnels aux contributions. . . .	4,559f	10c
Produit des patentes.	266	10
Produit des amendes de police.	211	85
Vente d'herbes ou fruits (à *Avricourt*).	300	»
Rentes provenant de biens communaux aliénés (à *Avricourt*, *Beaulieu*, *Roye*).	190	»
Rentes sur l'état (à *Canectancourt*, *Lagny*). . .	176	»
Location de biens ruraux (à *Roye*).	4	»
Droits de places aux foires et marchés (à *Elincourt*, *Lassigny*).	90	»
Valeur de la prestation en nature (dans cinq communes seulement)	3,981	»
Total.	9,778f	05c

Le nombre des communes étant de vingt-deux, le revenu moyen de chacune est de 434 francs 82 centimes, et déduction faite de la prestation en nature, de 253 francs 87 centimes seulement.

Les dépenses des communes comprennent les articles suivans :

Frais d'administration.	2,585f	20c
Salaire des gardes champêtres.	5,090	»
Contributions et entretien des biens communaux.	743	08
Dépenses relatives à l'exercice du culte.	2,119	»
———— à l'instruction publique. . . .	1,815	»
Dépenses imprévues, fêtes publiques.	716	19
Entretien des chemins.	3,981	»
Total. . . . . ,	17,049f	47c

La différence entre les recettes et les dépenses constitue un déficit de 7,271 francs 42 centimes.

On expose dans le tableau ci-après, par série décroissante, la

situation comparative des communes, sous le triple rapport de la population, de l'étendue territoriale et des revenus.

NUMÉROS d'ordre.	POPULATION.	SUPERFICIE.	REVENUS.
1	Thiescourt.	Lassigny.	Lassigny.
2	Lassigny.	Thiescourt.	Avricourt.
3	Elincourt.	Beaulieu.	Lagny.
4	Lagny.	Amy.	Beaulieu.
5	Beaulieu.	Elincourt.	Elincourt.
6	Mareuil.	Lagny.	Amy.
7	Candor.	Roye.	Roye.
8	Roye.	Mareuil.	Thiescourt.
9	Amy.	Candor.	Candor.
10	Canectancourt.	Dive.	Mareuil.
11	Dive.	Canectancourt.	Plessis-de-Roye.
12	Ecuvilly.	Avricourt.	Canny.
13	Plessis-de-Roye.	Canny.	Dive.
14	Canny.	Plessis-de-Roye.	Ecuvilly.
15	Cuy.	Ecuvilly.	Margny.
16	Margny.	Gury.	Canectancourt.
17	Avricourt.	Crapeaumesnil.	Crapeaumesnil.
18	Gury.	Margny.	Cuy.
19	Fresnières.	Cuy.	Gury.
20	Evricourt.	Laberlière.	Laberlière.
21	Laberlière.	Evricourt.	Fresnières.
22	Crapeaumesnil.	Fresnières.	Evricourt.

La commune de *Laberlière* a une école, une mairie et un presbytère. Celle de *Lassigny* a une mairie et une école. Il y a une école et un presbytère à *Amy*, *Beaulieu*, *Lassigny*, *Mareuil*; *Thiescourt* a deux écoles. Les communes d'*Avricourt*, *Candor*, *Canny*, *Crapeaumesnil*, *Evricourt*, *Gury* et *Roye*, ont seulement une école, et celles de *Cuy*, *Dive*, *Ecuvilly*, *Elincourt*, *Plessis-de-Roye*, *Margny*, un presbytère seulement. Les communes de *Canectancourt* et de *Fresnières* n'ont aucune propriété bâtie.

On compte dans tout le canton deux mairies, onze presbytères, douze écoles communales.

Les terrains communaux comprennent une superficie totale de cinq cent quarante-sept hectares environ, savoir :

Terres labourables, à *Mareuil*.	150 h.	» c.
Bois, à *Crapeaumesnil*, *Mareuil*.	152	60
Marais, à *Avricourt*.	5	»
Pâtures humides, à *Crapeaumesnil*, *Cuy*, *Dive*, *Gury*, *Laberlière*, *Lagny*, *Roye*	83	03
Pâtures sèches, à *Canectancourt*, *Canny*, *Elincourt*, *Mareuil*, *Thiescourt*.	116	11
Friches et larris, à *Gury*, *Mareuil*.	60	80
	547 h.	54 c.

La plus grande partie des pâtures marécageuses pourrait être améliorée par des dessèchemens ; on pourrait aussi y faire des plantations.

La fabrique d'*Amy* a une rente de quarante francs ; celle de *Candor* possède un jardin, dont la location donne un revenu annuel de quinze francs. La fabrique de *Lassigny* a un revenu de cent francs provenant de terrains tenus en fermage. Les autres fabriques n'ont ni propriétés territoriales ni revenus fixes.

Etablissemens de bienfaisance. Le canton de *Lassigny* ne renferme aucun hospice. On y trouve trois bureaux de bienfaisance.

Les pauvres de *Beaulieu* jouissent d'une rente de cent cinquante francs, représentant la valeur de terres qui leur furent léguées, vers 1730, par *Bernardin Dubiez,* garde-chasse dans cette localité. Ils ont en outre quelques redevances en nature, qui élèvent leurs revenus à la somme totale de 404 francs.

La commune d'*Ecuvilly* possède, depuis une époque dont on ne connaît pas la date précise, mais qui remonte au-delà du dix-septième siècle, une partie de terre labourable contenant treize setiers, quatre verges, mesure de Roye, qui font aujourd'hui 515 ares 9 centiares ; cette propriété est affermée moyennant une redevance annuelle en nature, de seize hectolitres 35 litres environ de blé, dont le produit est distribué entre les habitans les plus nécessiteux.

Le bureau de bienfaisance d'*Elincourt-Sainte-Marguerite* a des propriétés territoriales dont le revenu en nature est annuellement de soixante-un hectolitres de blé méteil. La valeur de ces grains est employée à indemniser un chirurgien chargé de soigner les malades pauvres, à fournir des vivres et des médicamens à ceux-ci, et à payer l'éducation de leurs enfans. On ne connaît plus l'origine de cette fondation charitable.

Les pauvres de *Dive* et de *Plessis-de-Roye* avaient autrefois des revenus en nature dont ils ne jouissent plus depuis 1790.

Le canton de *Lassigny* a toujours fait partie, sous le rapport politique, de l'arrondissement électoral de Compiègne. Le nombre de ses électeurs fut de vingt en 1817, vingt-cinq en 1820, quinze en 1822, vingt-trois en 1824, dix-sept en 1827, 1828 et 1829 ; vingt en 1830. Le nombre des jurés non électeurs est de deux.

Routes et chemins. Le territoire du canton est parcouru par deux routes départementales.

La route départementale n.° 2 de Soissons à Amiens, traverse dans la direction du sud-est au nord-ouest la région orientale qu'elle sépare en partie du canton de Guiscard. Elle divise au nord-

est la commune de *Lagny* de celles de Sermaize et de Caligny; elle sert ensuite de limite entre le territoire de *Candor* et ceux d'*Ecuvilly* et *Beaulieu;* enfin, elle continue son trajet en séparant encore les communes d'*Avricourt* et de *Margny-à-Cerises*, après lesquelles elle atteint le territoire de Roiglise (Somme). Cette route ne traverse aucun village, mais elle touche à *Grédenville*, au moulin de *Cumont* et à quelques maisons isolées qui ont été évidemment construites sur son alignement. Elle est tracée sur une seule droite dans tout son développement, depuis Roye (Somme) jusqu'au-delà de Noyon, l'axe de la chaussée passant dans l'échancrure de la forêt de Bouvresse, entre les clochers de la cathédrale de Noyon, au milieu de Pontoise, et jusqu'aux premières maisons de Cuts (canton de Noyon). Cette rectitude parfaite de l'alignement fortifie l'opinion générale suivant laquelle la route dont il s'agit a été construite sur l'ancienne voie romaine de Soissons (*Augusta Suessorum*) à Amiens (*Samarobriva*) par Roye (*Rodium*). On a trouvé cette année même, dans une sablonnière vis-à-vis le moulin de *Cumont,* une grande quantité de poteries romaines et de médailles.

Cette route a une largeur uniforme de vingt mètres, compris les fossés. Elle est construite en empierrement, depuis la limite méridionale jusqu'à l'entrée de la forêt de Bouvresse, et en pavé de grès depuis la limite du département de la Somme jusqu'à la rencontre de la même forêt; la traverse montueuse de cette forêt est en ce moment l'objet d'un relevé à bout en pavé sur une longueur de douze cent quarante mètres. Lorsque cette opération, dont la nécessité était justifiée par la nature argileuse du sol, sera terminée, la chaussée pavée aura dans le canton un développement de trois mille sept cents mètres environ.

La section en empierrement est entretenue avec les rognons silicéo-calcaires qui sont extraits dans les carrières de la montagne de *Lagny*, et désignés par les ouvriers sous les noms de *pierre bise* et *grès bâtard ;* cette chaussée qui était presqu'impraticable à cause de la mauvaise qualité des matériaux, est devenue l'une des meilleures routes du département par les soins de M. *Marcilly,* ingénieur des ponts-et-chaussées.

La route est plantée d'arbres fruitiers sur les deux côtés; elle est en déblais et remblais auprès de *Cumont.* Sa longueur totale dans le canton de *Lassigny* est de six mille quatre cent cinquante-cinq mètres (non compris la section qui sépare ce canton de celui de Guiscard); elle est comprise depuis 1832 dans le service des postes-relais.

Cette route sert au transport des produits de la forêt de Bouvresse et des autres bois voisins; elle fait communiquer directement les marchés à grains de Roye et de Noyon, et facilite l'arrivage

des blés du Santerre à Noyon et au port de Pont-Lévêque où il sont embarqués sur l'Oise. Les vins et autres denrées de la Champagne et du Soissonnais suivent en très-grande partie sa direction pour arriver en Picardie et en Artois; elle a de l'importance comme voie militaire. Ces considérations doivent faire reconnaître que la route n.° 2 est d'un intérêt général plutôt que départemental, et qu'elle devrait à juste titre rentrer dans la classe des routes royales à laquelle elle appartenait avant 1811.

La route départementale n.° 16 de Beauvais à Noyon, actuellement en construction, traversera le canton de *Lassigny*, dans lequel elle pénétrera par la limite méridionale de la commune de *Laberlière*, en suivant la direction du sud au nord; elle passera dans les villages de *Laberlière* et de *Roye-sur-Matz*, d'où elle prendra à l'est pour aller à *Lassigny*, *Dive* et *Cuy*, et delà dans le canton de Noyon.

La section qui appartient aux communes de *Laberlière* et de *Roye*, fait partie de l'ancienne grande route de Paris en Flandre, abandonnée dans le dix-septième siècle. La section qui se dirige de l'ouest à l'est depuis *Roye-sur-Matz* jusqu'à *Cuy*, est l'ancienne grande route de Noyon à Montdidier, qui fut déclassée à l'époque de l'organisation du service actuel des ponts-et-chaussées. Retombée comme chemin vicinal, à la charge de communes pauvres, qui n'avaient pas la possibilité de l'entretenir, cette route, assise presque partout sur un sol argileux, ne tarda pas à devenir impraticable: on priva ainsi d'une communication indispensable la plus grande partie d'un canton, qui, à raison de sa nature physique, ne pouvant suffire à la confection de ses chemins, aurait dû recevoir des secours du département, au lieu d'être laissé à lui-même. On essaya, après quelques années, de réparer le dommage causé par le déclassement, en faisant rétablir quelques lacunes de chaussées aux approches de *Cuy*, et au midi de *Laberlière*. Mais les relations du pays n'en demeurèrent pas moins interrompues, et l'on fut obligé de revenir, après quinze ans d'abandon, à l'ancien ordre de choses, en réintégrant le chemin de Montdidier au nombre des grandes routes: seulement on renonça à la continuation de la chaussée au-delà de *Roye* vers Montdidier, et l'on adopta la direction vers Ressons-sur-Matz par *Laberlière*, qui devait lier les marchés de Ressons et de Noyon, et créer des relations entre des parties d'un même arrondissement qui étaient entièrement isolées par l'état impraticable des voies de communication. Le chemin dont il s'agit fut déclaré route départementale par ordonnance du 21 juin 1826.

Depuis cette époque la reconstruction de la chaussée a été entre-

prise dans la traverse de la commune de *Cuy*; d'autres travaux sont commencés entre *Dive* et *Lassigny*. Les parties adjugées et pour lesquelles il existe par conséquent un tracé régulier, ont une longueur totale de 5318 mètres. Le tracé du reste de la route n'est pas encore arrêté, mais on peut évaluer l'étendue des parties à faire, à environ huit mille mètres; l'intérêt du pays réclame l'exécution la plus prompte des travaux, et surtout leur achèvement depuis *Dive* jusqu'à *Roye-sur-Matz*.

Cette route est ouverte sur dix mètres de largeur, y compris les fossés. Elle est construite en empierrement, avec des matériaux semblables à ceux de la route n.° 2, que l'on extrait sur les pentes des coteaux voisins.

Les chemins communaux, classés au nombre de quatre-vingt-cinq, ont un développement total qui peut être évalué à cent cinquante-sept mille mètres, lequel joint à celui des deux routes départementales, donne une longueur totale de cent soixante-seize mille sept cent soixante-treize mètres, ou environ quarante-quatre lieues pour l'ensemble des communications dont l'utilité a été légalement constatée.

L'état des chemins communaux est déplorable dans le canton de *Lassigny*; demeurés la plupart en terrain naturel, ils ne sont pas praticables pendant l'hiver, en sorte qu'ils nuisent aux relations, au lieu de les favoriser; cette assertion est exacte surtout pour la région septentrionale du canton; dans cette partie du pays, les chemins forment des voiries qui ont jusqu'à vingt et trente mètres de largeur, sillonnées par des ornières profondes, dans lesquelles l'eau séjourne à cause de la nature argileuse du sol; ils sont transformés, pendant sept mois de l'année, en de véritables cloaques sur lesquels il est impossible d'effectuer aucun charrois : on ne peut pas même transporter les fumiers aux champs; les grains restent dans les fermes jusqu'au retour de la belle saison, et dans les années pluvieuses le débardement des bois devient impraticable : on estime que les biens ruraux subissent une dépréciation d'un cinquième de leur valeur par l'état de barbarie dans lequel sont laissées les communications. Les chemins de la région montueuse, rétablis sur un fond sablonneux, sont moins mauvais, quoique coupés par des couches argileuses qui interceptent par fois le passage. On trouve sur place des matériaux de nature médiocre, à la vérité, mais qui permettraient de construire des chaussées solides, si les moyens légaux actuellement en vigueur, remplissaient leur but. Les communes de la région septentrionale, privées de cailloux et de pierres quelconques, ne pourront avoir des chemins en rapport avec les besoins de la civilisation, aussi longtems qu'elles demeureront abandonnées à leurs propres ressources.

On indique comme chemins importans :

1.° L'ancienne route de Nesle à Noyon, venant d'Ognoles, traversant les villages de *Beaulieu* et d'*Ecuvilly*, au midi desquels elle pénètre dans le canton de Guiscard; cet ancien chemin est pavé dans toute la traverse du village et du territoire de *Beaulieu*;

2.° Le chemin de *Thiescourt* à *Lagny* par *Dive*, qui sert au transport des grès pris dans les bois de *Thiescourt* et de *Canectancourt* pour l'approvisionnement des grandes routes vers Péronne, Roye et Montdidier, ainsi qu'au passage des pierres de taille extraites dans les carrières des mêmes communes : tous les matériaux tirés de la montagne de *Lagny* suivent encore la même direction;

3.° L'ancienne route de Flandre, venant de Roye (Somme), passant à *Crapeaumesnil*, à l'ouest de *Fresnières*, dans *Canny*, *Roye-sur-Matz* et *Laberlière*, et delà à Riquebourg. La route départementale de Noyon à Beauvais est assise sur son emplacement dans la traverse de *Laberlière* et de *Roye*; on retrouve encore la vieille chaussée pavée dans le bois de *Crapeaumesnil*, à trois pieds de profondeur; elle était large de vingt pieds, et la route entière a plus de trente mètres de largeur dans cette partie de son trajet. Cette route a été abandonnée sous le règne de Louis XIV, vers 1680, lorsqu'on ouvrit la route royale qui passe par Cuvilly, Orvillers, Conchy-les-Pots, dans le canton de Ressons. Son rétablissement, désiré comme chemin de communication importante, serait très-utile aux communes de *Crapeaumesnil*, *Fresnières*, *Canny*, *Roye-sur-Matz*, *Laberlière*, *Gury*, *Plessis*, *Lassigny*, pour leurs relations habituelles avec la ville de Roye;

4.° Le chemin dit de Roye à Compiègne, autre ancienne grande route abandonnée avant la précédente, sur laquelle elle s'embranche à *Canny;* elle passe à *Gury*, et de là à *Elincourt-Sainte-Marguerite* par les montagnes. On a proposé de rétablir la chaussée de cette communication qui serait utile surtout à la foire d'*Elincourt;*

5.° Le chemin d'*Amy à Avricourt*, aboutissant à la route départementale d'Amiens à Soissons, au pied de la forêt de Bouvresse, indispensable au débardement des bois et aux relations des villages d'*Amy*, *Avricourt*, *Fresnières*, Verpillières (Somme), et autres vers la ville de Noyon; il est impraticable en hiver;

6.° L'ancien chemin de Corbie à Noyon, passant auprès de *Margny-à-Cerises*, débouchant sur la route départementale d'Amiens à Soissons, près de la forêt de Bouvresse.

On avait proposé en 1788, à l'assemblée provinciale de Picardie, d'ouvrir un canal depuis la ville de Noyon jusqu'à *Avricourt*, et de rendre navigable la petite rivière d'Avre, ce qui aurait établi une communication directe entre la Somme et l'Oise : ce projet, qui ne

paraissait présenter aucune difficulté d'exécution, n'a cependant pas été suivi.

Finances. Les contributions et redevances de toute nature perçues dans le canton de *Lassigny*, et les dépenses payées se composent des articles ci-dessous détaillés, relevés sur les comptes de l'exercice 1830.

RECETTES.

Contributions directes.	Foncière	133,231f 28c	163,206f	06c
	Person.lle et mob.re	16,215 50		
	Portes et fenêtres.	8,681 34		
	Patentes.	3,077 94		
Formules de patentes (348).			435	
Frais d'avertissement.			324	40
Produit de la vérification des poids et mesures.			176	28
Domaine et enregistrement.			43,816	64
Contributions indirectes.			17,985	
Poste aux lettres (1) pour mémoire			»	
Prestation et impositions pour l'entretien des chemins.			2,932	50
			230,875f	88c

DÉPENSES.

Centimes communaux ordinaires.	4,651f	90c
——— extraordinaires.	9,181	
Entretien des chemins communaux.	3,981	
Remises des Percepteurs.	5,538	49
Frais d'avertissement.	139	76
Attributions des communes dans le droit de patente.	290	89
Dépenses du clergé.	7,280	74
——— de la justice de paix.	1,835	82
Gendarmerie (pour mémoire) (2).		
Travaux des ponts-et-chaussées (3).	8,810	
Pensions et rentes.	3,250	
Ordonnances de décharge pour non-valeurs ou cotes irrecouvrables.	1,950	98
Frais de l'enregistrement et des domaines.	1,938	16
——— des contributions indirectes.	4,862	
	53,710f	74c

(1) Les recettes sont perçues à Noyon, Ressons-sur-Matz, Roye (Somme.)

(2) Les brigades de Guiscard, Noyon, Orvillers-Sorel, sont chargées du service.

(3) Non compris la construction de la nouvelle chaussée sur la route n° 16, qui ne peut être confondue dans les charges ordinaires.

RÉCAPITULATION.

Sommes perçues dans le canton.	230,875f 88c
Sommes acquittées dans le canton.	53,710 74
Somme versée au trésor royal ou à la caisse du département.	177,165f 14c

Le contingent moyen payé par chaque individu, est de vingt fr. soixante-onze centimes.

Les contributions payées dans le canton forment environ la cinquante-deuxième partie du contingent total du département.

Le canton de *Lassigny* a été cadastré en 1830; voici le tableau de sa contenance :

Terres labourables.	10,116h	15a	05c
Vignes	7	53	40
Jardins d'agrément.	28	23	75
Jardins potagers.	304	14	20
Vergers et pépinières	56	30	95
Prés	1,066	94	70
Marais	85	44	05
Pâtures	15	84	40
Oseraies	18	83	95
Aunaies	71	48	35
Bois	5,152	02	85
Friches.	183	37	70
Friches plantées.	19	42	25
Carrières.	11	37	90
Eaux.	12	90	05
Routes, chemins et places.	367	19	45
Superficie des propriétés bâties	119	60	65
Total.	17,641h	23a	15c

§. 4. *Agriculture.*

Nature du sol. Les terres labourables sont généralement sablonneuses dans le canton de *Lassigny;* les sols glaiseux sont occupés par des prairies, et il existe à peine, vers la région méridionale, quelques points où l'élément calcaire soit dominant dans le sol végétal. Aux environs d'*Amy*, d'*Avricourt*, de *Crapeaumesnil*, le sol superficiel participe de la nature argileuse du diluvium qui recouvre ordinairement la craie; il y a des parties de terres limoneuses d'un bon rapport. Les meilleurs sols du canton sont situés auprès de la ferme de *Canny*, sur la rive droite du Matz. Les terres de la vallée de *Thiescourt* et de *Canectancourt* sont fortes; celles des coteaux des mêmes communes et d'*Elincourt* sont mauvaises

par l'absence presque totale de l'humus, ce qui les fait ressembler à des friches mises nouvellement en culture.

L'épaisseur de l'humus varie entre quatre et huit pouces; elle est moins forte sur les sols les plus sablonneux; à *Laberlière*, *Roye*, etc.; dans la région septentrionale, l'humus se confond, par un passage insensible, avec l'argile diluvienne.

Mode de culture. La petite culture occupe une portion considérable du sol dans les régions moyenne et méridionale, vers *Lassigny*, *Gury*, *Laberlière*, *Mareuil*, *Elincourt*, *Evricourt*. Sa proportion à la grande est environ des deux tiers pour les communes qui joignent la vallée du Matz; la grande culture domine au contraire dans la plaine de la région septentrionale; cette différence a sa cause première dans l'état du sol, qui forme, comme on l'a dit, un plateau au nord de *Lassigny*, tandis qu'il est fort tourmenté au midi de ce bourg.

Il y a au-delà de six mille cotes foncières dans le canton; sur ce nombre un sixième au plus paie une contribution excédant vingt francs, ce qui indique assez la prépondérance de la petite propriété sur la grande, et l'état de division du sol arable; il n'y a pas cinquante cotes imposées à plus de trois cents francs; elles ne paient pas ensemble plus de 48,620 francs, ou environ le tiers de la contribution foncière du canton. La division des propriétés provient surtout de la vente des biens du clergé qui étaient considérables dans ce pays.

Le nombre des parcelles est de 56,697, quantité neuf fois plus forte que celle des propriétaires.

Les exploitations principales sont celle du *Château de Canny*, forte de 154 hectares; la ferme de la *Carmoye* près de *Ganectancourt*, qui en comprend 170; la ferme de *Malmaison* près de *Lassigny*, ayant 180 hectares, et celle de *la Taulette*, même commune, qui en compte 150; la ferme de *Plémont*, qui compte 130 hectares; celle de *Saint-Claude*, au-dessus de *Mareuil*, forte de 82 hectares; et en dessous de celle-ci, les fermes de *Lamotte* près de *Mareuil*, de *Divette*, d'*Obraye* commune de *Thiescourt*.

La quantité des terres mises en fermage n'est pas aussi considérable dans le canton de *Lassigny* que dans les autres parties du département. La moitié au plus du sol est affermée dans la région septentrionale, et un huitième seulement dans la région montueuse; les fermages sont en raison inverse de la division des propriétés. Le nombre total des baux est évalué à sept cents.

Les trois quarts ou les trois cinquièmes du produit demeurent au fermier. Les baux sont généralement de neuf années; mais on commence à en passer de dix-huit ans aux environs de *Canny*, de *Roye*, de *Lassigny*. Les contributions sont laissées au compte du fermier. Le maintien de l'assolement triennal est expressément stipulé, ainsi que celui des jachères, et cependant il est maintenant d'usage d'employer un quart de la sole de jachère en prairies artificielles. Le fermier est toujours chargé de l'entretien des bâtimens et de tout ce qui tend à la conservation de la propriété. Les bois sont exclus des fermages, les propriétaires s'en réservant l'exploitation directe. Quelques baux défendent l'opération du marnage, au lieu de laisser à cet égard toute liberté au fermier; la plupart n'en font pas mention, l'amendement des terres étant peu en usage. On oblige à fumer tous les trois ans, sans exception et sans diminution d'engrais, quels que soient les cas fortuits qui restent en entier à la charge du fermier. Les propriétaires se réservent presque toujours la faculté de planter des arbres fruitiers, et en usent largement.

Assolemens, labours, etc. L'assolement triennal est encore le seul en vigueur; il n'a subi d'autre altération que l'introduction des fourrages artificiels sur un quart environ de la solle de jachère.

Les terres fortes, destinées à l'ensemencement du blé et du seigle, reçoivent trois labours; on est obligé d'en donner quatre dans les sols sablonneux, et l'on y joint partout quatre hersages et quatre passages du rouleau. Pour l'avoine, on donne seulement deux façons, trois hersages, un coup de rouleau. On laboure trois fois les champs destinés aux fourrages de mars.

Dans la vallée de *Dive*, et sur toutes les pentes de la partie montueuse du canton, à *Cuy*, *Evricourt*, *Thiescourt*, etc., on est réduit à donner les façons à la bêche, à cause des difficultés du terrain et de l'insuffisance des ressources des petits propriétaires entre lesquels le sol est partagé.

On fait usage partout de la charrue à avant-train, dite de Picardie, dont la construction a reçu quelque amélioration dans les communes d'*Amy*, *Avricourt*, *Elincourt*, etc. On l'attèle de deux chevaux, et de trois pour les défrichemens de prairies artificielles; dans les années pluvieuses, on est obligé d'employer jusqu'à quatre chevaux.

L'usage des nouveaux instrumens aratoires n'est pas encore répandu dans le canton; cependant on a essayé la charrue dite de Brabant, et MM. *Fagard* et *Lesquendieu* ont introduit, autour de *Lassigny*, la herse dite à la française, qui est montée sur trois roues et qu'on enfonce à volonté.

Une charrue fait valoir, dans la plaine septentrionale, environ trente hectares, et dans les autres parties du canton, dix à douze seulement. Le nombre des charrues du canton peut être évalué à cent soixante-dix.

Engrais, Amendemens. Le *fumier* est employé sur toutes les terres, et c'est presque le seul engrais connu dans le pays; on le répand dans la proportion de vingt-quatre voitures par hectare; les terres ont généralement besoin d'un fort engrais, et l'on pense que la masse totale des fumiers du canton n'y suffit pas aux exigences de l'agriculture.

Le *marnage* n'est pratiqué que dans quelques communes de la région intermédiaire, à *Lassigny*, *Dive*, *Roye*, *Canny*, qui ont le calcaire crayeux à une petite profondeur ou à la surface du sol : on emploie cinquante voitures par hectare sur les terres trop humides et trop argileuses. L'usage de la marne est inconnu dans les autres parties du canton.

Le *parcage des moutons* est pratiqué partout, et de préférence sur les terres sablonneuses. On estime qu'il faut dix à douze nuits d'un troupeau de quatre cents bêtes pour la préparation complète d'un hectare. On met quelquefois le parc sur les blés nouvellement semés.

L'emploi du *plâtre* comme amendement est presqu'inconnu dans le pays; on ne s'en est guère servi que dans les communes de la vallée du Matz, telles que *Laberlière* et *Elincourt*, et encore est-ce plutôt par exception que comme usage. La difficulté des transports oblige à préférer au plâtre les cendres végétatives, dont l'effet est moins grand, mais qui, se trouvant dans le pays, sont à la portée de toutes les fortunes. On fait usage de celles-ci sur les fourrages d'hiver et sur les prairies artificielles; on en répand même sur les prés naturels, surtout dans la partie du canton qui se lie à la plaine du Santerre : on emploie, terme moyen, dix hectolitres par hectare.

La *colombine* et la *poulée*, qui sont des engrais puissans, mais peu abondans, sont employés sur les ensemencemens de céréales.

On ne connaît point l'*urate*, la *castine*, la *poudrette*, les *compost*, dans le canton de *Lassigny*.

Semailles, moissons, etc. On sème dans les premiers jours d'octo-

bre le seigle, ensuite le méteil, puis le froment pur; les fourrages d'hiver suivent immédiatement. Le trèfle est semé au mois de mars, l'avoine et la vesce en avril, les autres menus grains au commencement de mai.

Les plantes les plus nuisibles aux moissons sont le chardon ou serratule (*serratula arvensis*) propre aux terrains un peu forts, le sené (*sinapis arvensis*), le pavot ou coquelicot, le chéron, ou vesceron (*ervum hirsutum*), le bleuet ou *œil de chat*, le *kenson* ou *lacryma christi* (*anthemis arvensis*), le chiendent, surnommé *querli*, la rougeole (*melampyrum arvense*), la nielle (*agrostemma*), moins commune ici qu'ailleurs. L'ivraie croît surtout dans la plaine septentrionale. En général, les mauvaises herbes sont abondantes; le hersage est un palliatif insuffisant de leur excessive multiplication. On exécute dans quelques localités des sarclages à la houlette; ailleurs on se borne à faire nettoyer les champs à la main.

Le *blé noir* est commun dans toutes les parties du canton; la *nielle* se montre surtout dans les défrichés de luzerne. La *rouille* et l'*ergot* paraissent rarement.

Le chaulage est généralement pratiqué; il a lieu de deux manières. Les uns mettent le blé dans l'eau de chaux pendant deux ou trois heures; d'autres font dissoudre la chaux dans une petite quantité d'eau, et jettent ce mélange sur le grain qu'on a soin de remuer, afin que l'humidité pénètre partout. On se sert de préférence d'eau de roussie, et l'on y mêle quelquefois du sel de cuisine.

Le *mulot* ne fait guère de ravage que dans la région septentrionale : ailleurs on redoute surtout la larve du hanneton ou *vermeau*, et le puceron vert qui recherche les plantes légumineuses dont il empêche la fructification; il n'y a pas de remède connu contre ce fléau qui prend plus de développement dans les années pluvieuses. L'emploi devenu général des cendres végétatives, a détruit les limaces et limaçons qui abondaient autrefois.

Le seigle fleurit à la fin de mai, le blé à la mi-juin, l'avoine en juillet, les fourrages au mois de juin ou au mois d'août, selon l'époque de leur semence.

On coupe le seigle à la fin de juillet; le froment et le méteil immédiatement après. L'avoine est fauchée dans les derniers jours du mois d'août. Les fourrages d'hiver sont récoltés dans le courant de juillet; ceux de mars en août et septembre. La première coupe des

trèfles a lieu à la fin de juin, et la seconde vers la mi-septembre.

Les moissonneurs sont généralement payés en nature. On leur donne, dans le voisinage de la vallée du Matz, un hectolitre un tiers de méteil par hectare, pour le blé, le seigle, l'orge et les féverolles : dans la partie centrale du canton, on accorde un hectolitre et demi. Le salaire est d'un hectolitre cent quinze litres par hectare aux environs d'*Amy*, *Crapeaumesnil*, *Avricourt*, *Margny*, et de deux hectolitres à *Beaulieu*, *Ecuvilly*, *Candor*. Dans la région méridionale à *Elincourt*, *Mareuil*, on paie quelquefois, au lieu de grain, une rétribution de dix-sept francs cinquante centimes par hectare. L'avoine et les autres produits sont fauchés à raison de six à sept francs par hectare : les moissonneurs sont obligés de lier l'avoine sans rétribution supplémentaire.

La population indigente suffit à tous les travaux agricoles qui forment d'ailleurs sa principale occupation : on n'emploie point de bras étrangers.

Il n'y a pas d'usage particulier pour le glanage; il a lieu dans quelques communes avant l'enlèvement de la récolte, mais plus généralement on ne peut entrer dans les champs que lorsque les gerbes sont en meule : on ne doit pas y arriver avant le lever, ni y demeurer après le coucher du soleil.

Grains. Les terres labourables occupent un peu plus de la moitié de la surface du canton. La culture du blé pur ou froment comprend une étendue de seize cent soixante hectares environ, égale au sixième des terres labourables. On ne cultive que le blé sans barbe. La quantité de la semence varie selon les localités : dans la région montueuse on met trois hectolitres par hectare; on sème deux hectolitres seulement dans la région moyenne autour de *Lassigny*, et deux hectolitres un quart à *Roye*, *Laberlière*, *Canny*. L'ensemencement n'est que d'un hectolitre soixante-quinze litres dans la plaine qui tient au Santerre : ces termes moyens dépendent d'ailleurs du produit de la récolte antérieure. La semence est multipliée cinq fois sur le plateau montueux d'*Elincourt*, sept fois dans la région occidentale, huit fois dans les régions moyenne et septentrionale, six fois sur les bords de la forêt de Bouvresse. La production varie d'un quart, selon la nature des terres.

Le poids moyen d'un hectolitre de froment est de soixante-quinze kilogrammes; ce poids est accru de deux ou trois kilogrammes dans les communes qui tiennent au pays de Santerre.

M. *Hue de la Colombe* a essayé, en 1833, de cultiver à *Canectancourt* le blé de Taganrock; il a obtenu des tiges ayant près de

deux mètres de longueur, et des épis qui portaient près de cent cinquante grains.

Le *méteil* est généralement formé de trois parties de froment et d'une partie de seigle; cependant la proportion est de deux contre un dans les communes voisines du Matz. On calcule que ce mélange occupe chaque année une superficie de treize cent vingt hectares, c'est-à-dire un septième de la contenance des terres labourables. On en sème une quantité moindre d'un huitième de celle du blé, et il reproduit un huitième aussi en sus. Son poids moyen est de soixante-douze kilogrammes l'hectolitre, et de soixante-huit seulement dans la plaine septentrionale.

Le *seigle* est réservé pour les sols sablonneux légers; sa culture occupe un vingtième au plus de l'étendue des terres labourables, et dans cette étendue un tiers est mis sur les défrichés de blé. La quantité de la semence varie comme celle du blé, dont elle égale à-peu-près les deux tiers : ainsi, à *Elincourt* on sème par hectare, deux hectolitres; à *Lassigny* et lieux voisins, un hectolitre quatre-vingts litres; à *Laberlière* et *Roye*, un hectolitre soixante-quinze litres; aux environs d'*Amy*, un hectolitre cinq litres. La semence est reproduite six fois dans le midi du canton, huit fois dans l'ouest, dix et onze fois dans la plaine du nord. Le poids moyen de l'hectolitre, qui peut être évalué à soixante-quatre kilogrammes, descend à soixante dans la région méridionale, et s'élève à soixante-neuf dans les bonnes terres des environs de *Canny-sur-Matz*.

L'*orge*, qu'on sème aussi dans les terres légères, occupe un quinzième de l'étendue du sol arable, c'est-à-dire un quart de plus que le seigle. On en sème la même quantité que de ce dernier grain; sa reproduction est un peu moindre, à l'exception toutefois de la région de l'ouest, dans laquelle l'orge produit un quart de plus que le seigle. Le poids moyen de l'hectolitre est de cinquante-cinq kilogrammes.

On ne cultive que l'*avoine* commune, notamment sa variété noire; elle occupe une superficie égale à celle du froment. La semence est, par hectare, de deux hectolitres dans la région méridionale, d'un hectolitre soixante-quinze litres vers *Lassigny*, de trois hectolitres dans la vallée occidentale, et d'un hectolitre soixante litres dans la plaine du nord. La reproduction, qui n'est que de six fois dans le midi, s'élève jusqu'à quatorze aux approches du Santerre. L'avoine pèse environ quarante-cinq kilogrammes l'hectolitre, terme moyen.

On voit par ces détails que la culture des céréales convient surtout à la plaine qui se lie au département de la Somme, ainsi qu'aux communes voisines de la rivière du Matz. Cette branche de l'agriculture décroît en importance en allant du nord au midi.

Les grains sont battus au fléau, et nétoyés au moyen du crible et du moulin à van.

Le tableau qui suit fait connaître, par commune, le produit annuel des céréales.

COMMUNES.	NOMBRE D'HECTOLITRES.					
	BLÉ.	MÉTEIL.	SEIGLE.	ORGE.	AVOINE.	TOTAL.
Amy	2635h	1015h	210h	82h	1276h	5218
Avricourt	1003	525	115	48	770	2461
Beaulien	450	360	144	168	510	1632
Candor	1712	736	150	72	872	3542
Canectancourt	945	750	304	350	1071	3420
Canny	1660	600	440	210	629	3539
Crapeaumesnil	1270	465	340	168	493	2736
Cuy	880	684	208	348	691	2811
Dive	1860	1960	512	882	1632	6846
Ecuvilly	1260	1005	400	476	1428	4569
Elincourt	972	984	762	384	1114	4216
Evricourt	640	595	176	270	565	2246
Fresnières	515	190	140	63	196	1104
Gury	750	600	240	280	850	2720
Laberlière	922	330	242	119	349	1962
Lagny	2630	1675	572	926	1915	7718
Lassigny	4140	2839	944	1654	3060	12637
Mareuil	1275	1020	416	476	1445	4632
Margny	750	600	240	280	850	2720
Plessis	780	710	224	374	722	2810
Roye-sur-Matz	2900	1150	886	406	1233	6575
Thiescourt	1842	1490	528	1006	1695	6561
	31,791	20,283	8,193	9,042	23,366	92,675

La consommation des grains comprend dans le canton :

1.° Pour le blé, la semence calculée à raison de deux hectolitres par hectare, terme moyen : pour 1660 hectares . . . 3,320h »

La nourriture des habitans à raison de deux hectolitres par tête. 22,292 »

25,612h »

2.° Pour le méteil, la semence évaluée à raison de un hectolitre soixante-quinze litres par hectare; pour 1320 hectares. . . . . 2,310ʰ »

La nourriture calculée à raison d'un hectolitre cinquante litres par tête . . . . 16,719 »

19,029ʰ »

3.° Pour le seigle, la semence calculée à raison d'un hectolitre quarante litres par hectare, terme moyen : pour 500 hectares . . . . 700ʰ »

La nourriture des habitans à raison de quatre-vingts litres par tête. 8,916 »

9,616 »

4.° Pour l'orge, la semence à raison d'un hectolitre quarante litres par hectare : pour 660 hectares. 924ʰ »

La nourriture des habitans à raison de trente litres par tête . . . . 3,343 »

Le reste est absorbé par les menues consommations . . . . 4,775 »

9,042ʰ »

Comparaison

	de la *Production*	à la *Consommation.*	Différence.
Blé. . . .	31,791ʰ	25,612ʰ	6,179ʰ en plus.
Méteil . .	20,283	19,029	1,254 en plus.
Seigle . .	8,193	9,616	1,423 en moins.
Orge. . .	9,042	9,042	»
	69,309ʰ	63,299ʰ	7,433ʰ en plus, et
en déduisant le déficit du seigle. . .			1,423
			6,010ʰ seulement.

Les communes de la région montueuse ne suffisent pas à leur nourriture, et dans les mauvaises années, le canton entier ne produit pas de quoi nourrir, en pain, toute la population.

La consommation de l'avoine comprend : 1.° pour l'ensemencement, à raison de deux hectolitres par hectare : pour 1660 hectares . . . . 3,320ʰ »

2.° Pour la nourriture des chevaux, à raison de trente hectolitres par tête : pour 1513 chevaux . . . 45,390 »

48,710ʰ »

La différence en moins de la production à la consommation est de 25,344 hectolitres.

Le produit moyen, dans tout le canton, d'un hectare de terre labourable, est de 3 hectolitres 14 c. en blé. — 2 hect. en méteil. — 0 hect. 80 c. en seigle. — 0 hect. 89 c. en orge. — 2 hect. 30 c. en avoine. — 9 hect. 15 c. en toute sorte de grains.

La comparaison du produit des céréales à la population, donne, pour chaque individu, une quantité moyenne de 2 hect. 76 c. en blé. — 1 hect. 82 c. en méteil. — 0 hect. 73 c. en seigle. — 5 hect. 40 c. en tout.

Menus grains. La culture des menus grains occupe un cinquième environ de la superficie des terres labourables. La *vesce d'hiver* ou *hyvernache* est la plus répandue de ces plantes. Le *pois*, qu'on nomme *bizaille* et *codrillot*, le pois carré ou *jarron*, la vesce d'été, ne prennent pas la moitié de la superficie ensemencée en hyvernache.

La petite lentille ou *lentillon* est cultivée surtout dans la région moyenne.

La *féverolle* ou fève de cheval est très-répandue dans tout le pays, étant employée pour la nourriture des bestiaux, et dans les temps malheureux pour celle des pauvres gens; elle est semée en mars dans les terres argileuses : cette culture est en voie d'accroissement.

On voit peu de *haricots*. Le *sarrazin* est entièrement inconnu.

Pommes de terre. Cette plante précieuse a été introduite en 1780 dans le canton de *Lassigny*, mais sa culture n'a pris quelque extension que vers le commencement de ce siècle. Les premiers essais importans sont dus à M. *Plonquet*, de *Beaulieu*, et à quelques propriétaires de la vallée du Matz, qui furent encouragés dans leur entreprise par M. le duc de *Larochefoucauld.* Cette culture est très-répandue maintenant, et la pomme de terre entre pour une portion considérable dans la nourriture de la population; le canton paraît même être la partie du département de l'Oise où la consommation de cette racine est la plus grande. Une faible quantité est cultivée à la charrue; les façons ont lieu plus généralement à la bêche; on donne partout deux labours, et l'on fait usage du sarcloir; on préfère les variétés jaunes dans le nord du canton, et les rouges dans le midi.

Autres cultures. On cultive un peu de *colza* dans la plupart des communes, notamment à *Amy*, *Dive*, *Thiescourt* : cette plante paraît avoir été plus répandue autrefois.

La *navette* et l'*œillette* sont à peine connues dans la plaine septentrionale; on n'en voit point ailleurs.

On ne cultive la *betterave* que dans les jardins potagers.

On voit quelques parcelles ensemencées en *lin* aux environs d'*Avricourt* et de *Candor*; ces essais sont sans importance.

Le *chanvre* est plus répandu; on le sème dans toutes les communes, mais pour la consommation locale, et seulement pour la confection des toiles de ménage : la plupart des cultivateurs en ont quelques perches, de sorte que cette culture est extrêmement morcelée. On en voit surtout dans la vallée du Matz. Le chanvre alterne avec les autres semences, dans les terres noires et sablonneuses. Vers le fond des vallées, on a soin d'ameublir le sol et de le purger des pierres et autres corps durs. Les semailles ont lieu dans le courant de mai, et de préférence après une petite pluie. Les grains sont récoltés dans le pays; cependant quelques personnes renouvellent leurs semences sur les marchés de Roye et de Noyon : on sème généralement deux hectolitres par hectare. La terre est fumée avec un soin particulier, et de préférence avec le vieux fumier, qu'on répand avant l'hiver dans la proportion de trente voitures par hectare : on fait usage de la poulée et de la colombine, qu'on emploie à la main en même tems que la semence. On récolte en août et septembre.

Le rouissage a lieu par immersion à eau courante dans les communes d'*Elincourt*, *Evricourt*, *Canectancourt*, *Mareuil-Lamotte*, et dans l'eau stagnante partout ailleurs : on renouvelle en partie l'eau lorsqu'elle devient noirâtre, ce qui arrive tous les huit jours. On rouit aussitôt après l'enlèvement des graines et la dessication des tiges.

On détache les brins avec la broie en bois qu'on nomme *maquoi* dans le pays. A *Beaulieu*, où la culture du chanvre est plus étendue, on se sert d'une broie en fer, et ensuite de l'exangue (*échange*) et du *séran* (*chérin*), pour nettoyer la filasse et la rendre tout-à-fait propre à la filature. La production du chaume suit le développement de la population.

L'*osier* est cultivé dans les vallons marécageux de la région intermédiaire seulement : il n'y a pas dans tout le canton vingt hectares couverts de cette plante, dont on préfère la variété jaune. Les aunaies sont le triple en superficie des oseraies.

La *vigne*, autrefois très-répandue, a disparu presque totalement puisqu'on en trouve à peine quelques hectares sur les pentes de la montagne d'*Elincourt-Sainte-Marguerite* : il y en avait dans le siècle dernier autour de *Lagny*, ainsi qu'au-dessus

d'*Evricourt*, et au lieu appelé le *Fond-des-Vignes*, près de *Thiescourt*. On comptait encore quarante hectares de vignobles à *Lagny* et à *Elincourt* vers 1789, non compris une certaine quantité de vignes sur arbres à *Cuy*, *Canectancourt*, *Dive*, *Lassigny*, etc.; les derniers ceps du mont de *Lagny* ont été arrachés en 1830, et il ne reste plus au-dessus d'*Elincourt* qu'une quantité de sept à huit hectares dont la prochaine disparition n'est pas douteuse.

La vigne est tenue à une hauteur de quatre pieds; on fait peu de provins, les plantations nouvelles réussissant mieux; on donne chaque année quatre façons à la bêche, et l'on fume tous les quatre ans. Les meilleures années ne produisent pas plus de vingt-trois hectolitres de vin par hectare.

La consommation annuelle du vin peut être évaluée à mille hectolitres, provenant des environs de Noyon, du Soissonnais, de la Champagne et de la Bourgogne: une grande partie est achetée à Compiègne et à Roye.

Arbres fruitiers. Les arbres à cidre sont une des branches principales de l'agriculture dans le canton de *Lassigny*: leur nombre très-considérable, s'accroît chaque année; le cidre est un objet important de commerce pour la région septentrionale, en possession d'approvisionner le pays de Santerre qui est privé de cette denrée; les communes de la région montueuse vendent l'excédant de leur cidre aux environs de Compiègne. Lorsque la récolte des pommes manque, ce qui est très-rare, les cultivateurs vont chercher des fruits autour de Noyon, et notamment à Caisne.

On connaît plus de trente variétés de pommiers qui se croisent sans cesse par la culture et qui produisent des sous-variétés sans nombre. Les races les plus répandues sont 1.° le *roquet*, 2.° le *pigeon*, 3.° le *marnion*, 4.° la pomme de *Bondy*, 5.° le *turquet*, 6.° le *tarfleuri*, 7.° la pomme *normande*, grise et verte, 8.° le *verdin d'hiver*, 9.° la *courte-queue*, 10.° la *sanspareille*, 11.° la pomme *à grappes*, 12.° la *fenouillette*, 13.° les pommes douces, *blanche*, *amère*, *sucrée*, *charlotte*, montant, etc., etc. Les principales sont la *reinette* à feuilles vert-pâle, à tronc élancé, fleurissant dans les premiers jours de mai; — le pommier de *Bondy*, à tronc gros, court, à branches horizontales, à feuillage vert-foncé; — les *courtes-queues*, fleurissant à la même époque que les précédentes, ont une cime élevée, un feuillage pâle et cotonneux; — le *franc-joli*, qui est bas, à branches étendues, à bois cassant; — le pommier à grappe, qui est un peu fastigié, à feuillage jaunâtre, fleurissant en juin, donnant des fruits tous les ans, périssant presque toujours à quarante ans.

Les poiriers, moins nombreux et moins estimés que les pommiers, se rapportent à trois races principales ; 1.° la poire de *Bigard*, dont la tige est élevée, le feuillage vert-pâle, la floraison à la fin d'avril, époque trop précoce, qui nuit à la production des fruits ; 2.° la poire d'*allouette*, précoce aussi, à feuillage foncé et à tronc très-haut ; 3.° la poire de *bon chrétien*, dont l'arbre devient très-gros, a un feuillage vert-pâle et fleurit vers le quinze mai. On distingue encore la poire *de voirie*, qui est fort commune, la *belle verge*, la poire *de Crisolles*, venant du canton de Guiscard, et fort recherchée, le *camisi*, le *beurré d'Angleterre*, la *poire à deux têtes*, etc.

La fabrication du cidre a lieu au moyen de pressoir à la manière ordinaire.

La production du poiré n'est pas le dixième de celle du cidre : un grand nombre d'habitans mêlent ensemble les pommes et les poires.

On ne fait pas de bière. Dans les années où le cidre manque, ce qui est très-rare, on y supplée en quelques communes par de la bière qu'on achète à Roye (Somme).

On cultive, dans la partie occidentale du canton, une grande quantité de cerisiers, dont les fruits sont l'objet d'un commerce assez considérable avec les villes d'Amiens, de Montdidier, de Roye : on en vend aussi sur les marchés de Ressons et de Compiègne : cette culture est pratiquée surtout autour de *Roye-sur-Matz, Gury, Laberlière, Mareuil, Elincourt*, sur les pentes sablonneuses. Les cerises sont enlevées par des marchands ambulans qui les transportent aux lieux de consommation. Les cerisiers étaient plus nombreux autrefois ; on en a arraché beaucoup depuis qu'on s'est apperçu du tort que leur ombrage portait à la croissance des céréales. La commune de *Margny-à-Cerises* a pris son nom des fruits abondans que son territoire produisait ; il n'y a plus un seul cerisier depuis long-tems.

On cultive aussi le *noyer*, mais en petite quantité : cet arbre, plus nuisible que le cerisier, a été détruit plus tôt et plus généralement ; on en voit cependant en assez grand nombre aux environs de *Beaulieu*.

Bois. La contenance totale du sol forestier est de cinq mille cent cinquante-deux hectares, équivalant à-peu-près aux deux cinquièmes de la superficie générale du canton.

La plus grande partie des bois occupe la région méridionale où elle forme l'agglomération connue sous le nom de forêt de *Bouvresse* ou de la *Bouvresse*, qui s'étend aussi dans le canton de Guis-

card et dans le département de la Somme. Les bois de *Beaulieu*, de *Margny*, *Avricourt*, *Amy*, *Candor*, *Lassigny*, dépendent de la forêt de Bouvresse ainsi qu'une partie des bois de *Thiescourt* situés au midi du canton; dans des tems anciens, cette forêt occupait tout le nord de l'arrondissement de Compiègne et s'avançait vers l'est jusqu'aux Ardennes. Sa contenance actuelle dans le canton de *Lassigny* est de trois mille cent trente-deux hectares. (1) Elle est assise sur un sol inégal formé de petites éminences sablonneuses, dont les pentes sont recouvertes d'argile ; le sable occupe à-peu-près la moitié de la superficie. L'aménagement est réglé à vingt années : depuis quinze ans le bois est mêlé de taillis avec baliveaux et de futaies qui croissent très bien dans le terrain argileux, mais dont la venue est médiocre sur le sol sablonneux ; il y a même quelques parties de sable sec recouvert d'une légère couche de terre de bruyère, sur lesquelles la végétation ligneuse ne peut se développer. Les essences dominantes sont le chêne et le charme, chacun pour un tiers, le bouleau pour un sixième, le tilleul pour un douzième : le tremble, le hêtre, l'orme, l'aune, le châtaignier, le merisier, le boursaude, n'occupent pas ensemble plus d'un douzième de la surface.

La forêt de Bouvresse dépendait du marquisat de Nesle; une partie est passée par alliance et succession au prince d'Aremberg, et ensuite à la maison de Bavière : cette portion, qui forme ce qu'on appèle plus spécialement la forêt de *Beaulieu*, occupe une étendue de neuf cent cinquante hectares; son produit annuel est composé de trois mille solives de bois de charpente, seize cent soixante stères de bois de corde, cent mille fagots et bourrées, et d'une certaine quantité d'échalas, cercles et autres bois divers. La forêt de *Beaulieu*, fort négligée dans les derniers tems où la maison de Nesle en était propriétaire, a reçu, depuis quinze années, de grandes améliorations, par les soins actifs et éclairés de M. *Dercheu-Maillot*, auquel l'administration en a été confiée. On a ouvert près de deux cent mille mètres de fossés pour débarrasser le bois des eaux stagnantes et détruire les herbes marécageuses qui étouffaient les souches et les jeunes plants; un huitième de la forêt a été replanté; l'ensemencement a réussi sur tous les sols mêlés de sable et d'argile. Des tentatives faites pour introduire la culture du pin sylvestre ont été moins heureuses jusqu'à présent.

Le genêt, le houx, les bruyères sont très communs dans cette forêt où ils nuisent à la croissance des taillis; les roseaux abondent dans les parties basses. La souris des bois, appelée *musette*,

---

(1) Sa contenance totale embrasse quatre mille huit cents hectares.

cause des dommages considérables en détruisant les taillis dont elle ronge l'écorce; elle s'attaque surtout aux cépées de charme.

Il y a trois étangs et deux prairies dans la forêt de *Beaulieu.*

Les bois d'*Amy*, d'*Avricourt*, de *Candor*, formant ensemble une contenance de douze cents hectares, produisent chaque année cinq mille solives, dix-huit cents stères de bois de corde, et soixante mille fagots, non compris les bourrées et écorces.

La production totale annuelle de tous les bois dépendans de la forêt de Bouvresse, dans le canton de Lassigny, peut être évaluée à dix mille cinquante solives, cinq mille cinq cents stères de bois de corde, trois cent trente-quatre mille fagots, soixante mille stères en cercles, échalas et menus produits.

Un autre massif forestier est situé sur les coteaux qui forment la région méridionale du canton; il se compose de plusieurs bosquets distincts.

Le bois communal de *Mareuil*, dit les *Usages* ou le *Viarge*, contient environ quatre-vingt-dix-huit hectares, dont un quart est en réserve. Ce bois repose sur un sol sablonneux mêlé d'argile très-propre au succès de la végétation forestière : le chêne et le hêtre y viennent bien. Ces deux essences occupent avec le charme la moitié de la surface; l'autre moitié est partagée entre le peuplier, le tremble et le bouleau. L'exploitation a été réglée par coupes de vingt-cinq ans en 1764; ce bouquet est un taillis sous baliveaux qui produit par hectare soixante-douze stères de bois et quinze cents fagots, ce qui donne un produit annuel de deux cent quatre-vingt-deux stères, et de cinq mille huit cent quatre-vingts fagots ou bourrées.

Le petit bosquet de Lamotte, sur la même commune, comprenant quatre hectares et demi, est sur un sol pierreux peu profond et peu fertile; il s'exploite à douze ans en taillis sous futaie, dont le hêtre et le coudrier occupent les deux tiers, le chêne et les bois blancs, le reste; la coupe annuelle donne sept à huit cents fagots.

Le bois dit des Usages de Marets, situé sur la commune de *Thiescourt*, comprenant cinquante-six hectares, est placé sur un coteau de sable mêlé d'argile, qui forme un excellent sol forestier; il est exploité en taillis sous baliveaux, avec un quart de réserve par coupes de vingt-cinq ans, selon un aménagement réglé en 1740. Le chêne et le charme composent les deux tiers de la masse; le hêtre s'y montre en petite quantité : ce bois contient moins de ronces et d'épines que les bosquets voisins. Il produit par hectare quatre-vingts stères de bois de chauffage et mille bourrées, ce qui revient à cent trente-quatre stères, et à seize cent quatre-vingts fagots par an.

Le bois de *Waffaux*, dans la commune de *Thiescourt*, entre ce village et le hameau d'*Ecouvillon*, a une contenance de seize hectares; il est situé sur un sol sec et pierreux propre surtout à la culture du hêtre; cette essence occupe la superficie par égale partie avec le chêne et le coudrier; c'est un taillis sous baliveaux qui a été emménagé par cinq coupes en quatorze années, mais qui en réalité, est coupé à l'âge de vingt-cinq ans. La production annuelle est d'environ quarante stères de bois de chauffage, et quatre mille petits fagots.

Le bois communal de *Crapeaumesnil*, dit des Usages, situé à l'ouest de la forêt de Bouvresse, contient vingt-trois hectares et demi, dont un quart croît en réserve; il repose sur un sol argileux et froid qui rend pénible la végétation des jeunes plantes; les herbes marécageuses y dominent. Les essences sont les mêmes que dans les bois d'*Amy* et de *Lassigny*; il est exploité en quinze coupes par réglement de 1757, et produit annuellement vingt-cinq stères et mille bourrées.

Les bois d'*Elincourt* qui comprennent près de quatre cents hectares, sont analogues, quant au sol, aux essences et à la production, aux bois de *Thiescourt* dont ils sont voisins.

Les bois de *Canny* ne se distinguent pas de la forêt de Bouvresse à laquelle ils touchent; ces bois passaient pour les plus beaux du pays avant un défrichement opéré depuis peu.

D'autres bois situés sur la montagne de *Lagny*, sur celles de *Roye-sur-Matz*, de *Plessis-de-Roye*, de *Canectancourt*, sont pareils, sous tous les rapports, aux taillis de la région méridionale.

Le commerce du bois est une des principales ressources du pays; il a ses débouchés dans les villes de Roye, de Noyon, de Compiègne, dans le pays de Santerre, et vers la capitale par la rivière d'Oise.

Il n'a été fait, depuis quarante ans, aucune plantation importante de bois forestier, à l'exception toutefois du repeuplement de la forêt de *Beaulieu* dont on a parlé plus haut; mais on a multiplié les peupliers de Hollande, les peupliers suisses et les saules dans presque toutes les parties marécageuses du canton, qu'on a préparées à cet effet par des desséchemens partiels. L'exemple de ces opérations utiles a été donné à *Amy* par M. le duc *Decazes*, à *Avricourt* par M. *de Louvencourt*, à *Lassigny* par M. *Cleuet*. On a garni de bouleaux les pentes sablonneuses de plusieurs collines autour d'*Elincourt*, de *Gury*, de *Mareuil*. On a fait partout de nombreuses plantations d'arbres à cidre.

Quelques parties de bois défrichées vers *Canny*, *Fresnières*, *Crapeaumesnil*, ont mis à découvert un sol presqu'impropre à la culture des céréales.

Les desséchemens opérés ont eu pour objet l'amélioration des bois dans la forêt de *Beaulieu*, ainsi qu'à *Amy*, *Lassigny*, *Lagny*, *Thiescourt*, *Avricourt;* ces tentatives coûteuses ont été suivies de succès. Elles pourraient être étendues sur d'autres points, car il existe encore autour de *Candor*, *Lagny* et *Roye* plus de deux cents hectares de terrains marécageux, presque toujours inondés, qui fournissent une pâture dangereuse et temporaire; plusieurs de ces marais, dépendant de *Lagny*, forment ce qu'on appelle des *bouillons*, c'est-à-dire des fondrières profondes de douze à quinze mètres, dans lesquelles les bestiaux s'engloutissent; les frais auxquels donnerait lieu l'amélioration de ces pâtures dépassent les ressources ordinaires des communes : un meilleur réglement des eaux du Matz et de l'Avre vers *Avricourt*, *Laberlière* et *Roye* ferait cesser leur stagnation dans ces localités.

Prairies et pâturages. Les prairies naturelles comprennent une étendue de mille soixante-six hectares environ, qui équivaut à la dix-septième partie de la surface du canton : elles sont situées, pour la plupart, sur un sol sablonneux mêlé d'argile, devenu marécageux par la permanence des eaux; cette position diminue la quantité et nuit à la qualité de leurs produits; les prés de la vallée de la Dive et de ses branches produisent du foin grossier, peu nutritif, trop mêlé de mauvaises plantes; il en est de même de ceux des environs de *Lassigny*, de *Roye*, *Laberlière*, etc.; le foin est plus fin dans les sols que leur élévation rend moins accessibles au séjour de l'eau; telles sont les prairies d'*Elincourt*, d'*Ecuvilly*, de *Gury*, qui donnent une herbe assez bonne, et qui ont des regains.

On estime qu'un hectare rapporte annuellement trois cents bottes aux environs d'*Elincourt*, *Canectancourt*, *Mareuil;* cinq cents bottes dans la région centrale et occidentale; six cent vingt-cinq au midi de la forêt de *Beaulieu*, et six cent quarante vers *Amy* et *Avricourt*. La production totale du foin peut être évaluée à cinq cent vingt-cinq mille trois cent vingt-cinq bottes, ou deux millions six cent vingt-six mille six cent vingt-cinq kilogrammes.

Les fourrages artificiels introduits vers 1785 dans la région du canton qui se rattache au pays de Santerre se sont répandus généralement au commencement du siècle; leur propagation a eu lieu à l'exemple de ce qui se pratiquait dans les cantons voisins, plus

avancés que celui-ci en économie rurale. Cette culture a retranché environ mille hectares au jachérage, et chaque année voit développer son extension : elle est utile surtout dans les terres fortes qu'elle ameublit, et où elle prépare d'abondantes récoltes d'avoine.

Le *trèfle des prés* et la *luzerne* forment partout les élémens principaux des prairies artificielles, mais la première de ces plantes occupe une surface triple environ de celle de la luzerne. Le trèfle réussit dans toutes les terres : on le sème au mois de mars et l'on en fait deux coupes, l'une à la fin de juin, la seconde en septembre.

La culture du *sainfoin* n'a aucune importance; on n'en voit quelques parcelles que sur les coteaux de la région méridionale.

La *minette* est fort répandue dans la région centrale et vers *Elincourt-Sainte-Marguerite ;* on n'en rencontre point dans les communes dont le territoire est continu au pays de Santerre.

Animaux ruraux. Le *cheval* est le seul animal employé pour les travaux pénibles de l'agriculture; on se sert surtout de chevaux picards et flamands; on en voit fort peu de race boulonnaise, et encore moins de race ardennaise. Ces animaux sont achetés sur les foires de Laon, Chauny, La Fère, Chaulnes, Roye; des marchands ambulans qui parcourent les campagnes en laissent un certain nombre dans le pays. On achète aussi aux foires de Saint-Just et de Compiègne des poulains dont on achève l'éducation sur place, ce qui rend leur naturalisation plus facile.

On fait quelques élèves dans la plupart des communes. M. de *La Rouzée* a obtenu, pendant plusieurs années, d'assez beaux résultats à la ferme de *Canny;* mais en général les produits sont faibles, parce qu'ils proviennent d'étalons médiocres; l'espèce du cheval dégénère plutôt qu'elle ne s'améliore dans le canton de *Lassigny,* ce qui fait qu'on n'y conserve pas long-tems les mêmes animaux; les chevaux achetés à l'âge de trois ans sont communément revendus trois ans après.

Les fermiers nourrissent ces animaux avec des fourrages artificiels et de l'avoine; les petits propriétaires sont obligés de faire entrer les menus grains dans leur alimentation habituelle.

Le nombre actuel des chevaux est évalué à 844 mâles et 669 femelles; en tout 1513. Ce nombre était seulement de 922 en 1790, et de 907 en 1800.

On voit dans toutes les communes quelques *mulets* poittevins ou auvergnats achetés aux foires de Compiègne, Montdidier, Roye ; les meuniers s'en servent comme bêtes de somme. On en voit surtout à *Lassigny,* à *Amy,* à *Mareuil-Lamotte.* Le nombre des *mulets* ne dépasse pas cent dans tout le canton.

Le nombre des *baudets* est considérable au contraire; il n'y a pas de ménage qui n'en possède un ou plusieurs. Ces animaux sont forts et bien constitués: on les emploie comme bêtes de somme, et leur utilité journalière est accrue par le mauvais état des chemins, qui empêche les gros transports par charrette; une partie des bois non consommés dans le canton est transportée à dos d'âne vers les villes voisines.

Les baudets naissent la plupart dans le pays; on en achète aussi quelques-uns à Roye et sur les marchés voisins. Leur éducation ne demande aucun soin; on les laisse au pâturage avec les troupeaux de bêtes à cornes.

Il y a maintenant mille baudets au moins dans le canton : ils sont en grand nombre surtout dans la région septentrionale.

On y trouve au plus une douzaine de *taureaux*, tous dans la région intermédiaire. On ne conserve ces animaux que trois ou quatre ans après lesquels on les livre à la boucherie.

On ne rencontre pas un seul *bœuf* dans le pays.

Les *vaches* sont nombreuses; chaque cultivateur en élève une quantité proportionnée à l'étendue de son exploitation : elles sont pour la plupart de race picarde ou flamande; on en voit très peu venant de Normandie; une partie prend naissance dans le pays; un plus grand nombre est acheté sur les foires de Roye (Somme), *Lassigny*, *Elincourt-Sainte-Marguerite*, Ressons-sur-Matz, Compiègne, Noyon, suivant la proximité des lieux; plusieurs propriétaires font même leurs emplettes à Blérancourt (Aisne), dont la foire est réputée pour le commerce des bestiaux; quelques ventes sont faites aussi par des marchands ambulans qui parcourent les communes.

On achète des génisses de quinze à dix-huit mois; on les conserve pendant quelques années pour la production des veaux, et on les revend lorsqu'on en trouve un prix convenable, sans qu'il y ait pour ce commerce une époque déterminée par l'usage.

Les élèves femelles sont traitées avec soin; on les cède à un an ou quinze mois aux marchands ambulans qui les conduisent sur les foires voisines.

Quant aux veaux, ils sont livrés au bout de quinze jours ou de trois semaines aú commerce de la boucherie.

On nourrit les vaches avec des fourrages artificiels en été, ce qui les dispose aux météorisations : on leur donne pendant l'hiver du trèfle sec, des pommes de terre hachées, du son et des menues pailles de blé.

Le nombre des vaches est d'environ deux mille; il était moindre d'un dixième au commencement du siècle.

On évalue à trois cent quarante vaches et à cinq cents veaux le nombre de ces bestiaux, affecté chaque année à la consommation locale.

On prépare dans la plupart des communes des beurres qui sont vendus sur les marchés de Roye, de Ressons et de Noyon.

Le nombre total des bêtes à laines peut être évalué à douze mille. Dans cette quantité, il y a au moins sept mille moutons et deux mille agneaux de race picarde commune. Les troupeaux sont élevés dans le pays et renouvelés par tiers chaque année ; on conserve les jeunes brebis; l'excédant des mâles est vendu à huit ou dix mois sur les foires de *Lassigny*, Roye, Blérancourt, ou livré aux bouchers de Noyon et de Compiègne.

On compte environ douze cents bêtes de race espagnole pure, huit cents moutons métis, quatre cents agneaux des deux sortes. Les moutons à laine fine ont été introduits en 1815 par M. *Fagard*, de *Malmaison* près *Lassigny;* ils venaient du troupeau de Tirlancourt, dans le canton de Guiscard. Leurs toisons paraissent avoir perdu de leur finesse, ce qui n'empêche pas qu'elles ne soient recherchées par le commerce. Le troupeau actuel de *Malmaison* compte environ quatre cents têtes.

M. de *Héricourt* possède à *Plessis-de-Roye* un autre troupeau de mérinos fort de cent cinquante bêtes.

M. *Pillon*, de *Roye-sur-Matz*, a un troupeau de quatre cents moutons croisés remarquables par la beauté de leur laine. On trouve encore des bêtes mélangées à *Elincourt-Ste.-Marguerite* et à *Ecuvilly*.

La toison d'un mouton espagnol pèse de sept à huit livres ; celle d'un mouton commun ne dépasse pas cinq livres.

La force moyenne des troupeaux est de cent cinquante à deux cents têtes à *Canectancourt*, *Evricourt*, *Fresnières*, *Lagny*, *Margny*, *Plessis-de-Roye*, *Thiescourt* ; de deux cents à trois cents têtes à *Amy*, *Canny*, *Ecuvilly*, *Gury*, *Laberlière*, *Mareuil* ; et de trois cents à quatre cents dans les autres communes.

On nourrit le mouton en été avec du seigle, du trèfle, de la luzerne, indépendamment de la vaine pâture; en hiver, on lui donne des fourrages secs, de la petite paille et du son; on les mène dans les champs lorsque la température est chaude et sèche.

Le piétin, les aphtes et les météorisations sont les maladies les plus communes de l'espèce ovine dans le canton de *Lassigny*.

Les bergeries sont étroites, dépourvues de jour et d'air, mal closes, insalubres par conséquent chez la plupart des petits propriétaires. On les vide tous les trois mois seulement. Quelques fermes ont des bergeries mieux tenues.

On comptait environ neuf mille moutons en 1800, dans ce pays; ainsi cette espèce s'est accrue d'un quart dans l'intervalle de trente années.

Le nombre des moutons et agneaux consommés chaque année pour la nourriture des habitans est de onze cents environ. On réserve à cet usage les bêtes trop chétives pour être livrées avec avantage au commerce de la boucherie.

On élève dans la région moyenne du canton une assez grande quantité de *porcs* qui sont enlevés à quatre ou cinq mois par des marchands ambulans, et conduits par eux sur les foires de Noyon, de Ribécourt, de *Lassigny*, d'*Elincourt-Sainte-Marguerite*, de Roye, de Ressons, et même de Compiègne. Les petits propriétaires s'occupent surtout de ce genre de spéculation, qui a une certaine extension dans la commune de *Laberlière*.

On évalue à neuf cents le nombre de ces animaux consommés annuellement dans le pays.

On les nourrit à très-peu de frais avec des feuilles de salade, des eaux grasses, des pommes de terre, de l'orge, du petit lait.

Il y a une vingtaine de *chèvres* au plus dans l'étendue du canton.

Le pays n'offre pas de disposition spéciale relativement aux épizooties : ces accidens y sont fort rares, et on n'en peut citer aucun exemple important depuis longues années. Les maladies des animaux sont traitées d'ailleurs par des procédés empyriques, et l'on n'a guère recours aux hommes de l'art avant d'avoir épuisé sans succès les moyens indiqués par le charlatanisme.

On élève une très-grande quantité de *volaille* de toute espèce dans la région moyenne du pays; on en fait commerce sur les marchés des villes voisines, au moyen de marchands coquetiers qui enlèvent aussi le beurre et les œufs.

Les cultivateurs se plaignent du grand nombre de pigeons bizets élevés depuis quelques années dans les fermes.

Il y a des ruches dans la plupart des villages; on remarque que le nombre des abeilles a subi une diminution considérable depuis vingt ans, ce qu'on attribue à la durée toujours croissante de la température humide. Le miel, qui est médiocre, sert aux usages domestiques; l'excédant est vendu avec la cire aux commissionnaires du commerce d'épicerie.

L'agriculture a reçu, dans le canton de *Lassigny*, sa principale

amélioration de l'introduction des fourrages artificiels; toutefois il ne paraît pas que cette innovation importante ait encore atteint tout le développement dont elle est susceptible, puisque chaque année voit s'accroître la quantité des terrains enlevés au jachérage. Par ce motif, le nombre sans cesse croissant des bestiaux n'est pas aussi considérable que l'étendue du pays le comporterait. Les systèmes rationnels d'assolement n'ont pas été essayés. Les instrumens aratoires perfectionnés sont à peine connus, quoique la culture, toujours difficile par la nature du sol, rendît leur usage très-profitable. Le morcellement des propriétés et le mauvais état des chemins sont deux causes qui ralentissent, dans le canton de *Lassigny*, la vive impulsion donnée depuis quarante ans à l'art agricole; la première s'oppose à une concentration de capitaux, sans l'emploi desquels aucune amélioration n'est possible; la seconde appauvrit le pays de tout ce qu'elle ajoute de frais à la production, et de la valeur qu'elle retranche à la matière produite, en empêchant son transport au moment utile. Cette dernière cause doit disparaître sous une bonne administration. Les inconvéniens de la petite propriété seront diminués avec le tems par le mouvement social; et comme la population du canton de *Lassigny* est animée de l'amour du travail et de tous les sentimens qui contribuent à la prospérité des cantons voisins, on ne peut douter que ses efforts ne finissent par être complètement récompensés.

§. 5. *Industrie.*

Il n'y a point de manufacture dans le canton de *Lassigny* ; tout le travail industriel est borné à quelques exploitations minérales et à un petit nombre d'ateliers secondaires. En voici le tableau succinct :

Carrières On en compte plusieurs ouvertes dans le calcaire grossier qui constitue la région méridionale du canton.

La plus ancienne est la carrière Saint-Claude, au-dessus de *Mareuil-Lamotte* ; elle est percée en galeries, et exploitée depuis la fin du quinzième siècle. Elle occupe maintenant pendant la belle saison huit ouvriers, dont le salaire journalier ne dépasse pas un franc vingt-cinq centimes. On ne peut apprécier exactement la quantité de matière extraite qui varie selon les besoins de la consommation locale. Cette carrière qui est communale, donne une pierre tendre à grain grossier, à texture lâche, se taillant très-bien, propre à faire une bonne maçonnerie.

Il y a deux autres carrières semblables sur le plateau qui domine au midi le village de *Plessis-de-Roye.* L'une d'elles, dite de la *mon-*

tagne, ouverte dans le dix-septième siècle, après avoir dépendu du domaine de *Plessis*, appartient maintenant à M. *Jourdain de Thieuloy*, d'Amiens. L'exploitation se fait à ciel ouvert sur une étendue superficielle de sept hectares sous un déblai de deux mètres, et dans un massif qui a trois ou quatre mètres de puissance. On n'extrait cependant pas plus de quinze cents mètres cubes de pierre par an, l'extraction n'ayant lieu qu'au fur et à mesure des besoins locaux. Cette carrière occupe trois ouvriers.

La seconde exploitation, dite *Carrière-Madame*, a été ouverte en 1820 dans le bois de M. *Morgan d'Epagny*, d'Amiens; elle ressemble en tout à la précédente, et emploie dans la belle saison quatre individus qui confectionnent chaque année environ dix-huit cents mètres cubes de pierre de taille. Le prix de journée est de un franc cinquante centimes dans ces deux ateliers.

Une carrière pareille aux précédentes par la nature de ses produits, percée près de *Gury*, est abandonnée depuis long-tems par suite des éboulemens qui se répètent chaque année.

La carrière *Saint-Albin*, située sur le coteau de Wafaux, au midi de *Thiescourt*, est semblable à celles du *Plessis-de-Roye* par la nature de ses produits ou par le mode de son exploitation. Elle appartient à cinq propriétaires qui emploient sept ou huit ouvriers. La production annuelle est d'environ mille mètres cubes. Cette carrière qui occupe une étendue superficielle d'un hectare et demi, fournissait autrefois des matériaux de construction dans le pays de Santerre; mais depuis quelques années la consommation est réduite aux besoins des villages voisins, ce qu'on attribue à la détérioration des pierres extraites. Le prix de journée est de un franc cinquante centimes comme à *Plessis-de-Roye*.

Une autre carrière, dont l'ouverture remonte à plusieurs siècles, existe dans le bois Cavette, au midi de la commune de *Canectancourt* et très-près de la limite du canton; elle est adossée à la montagne d'Attiche, qui contient aussi quelques exploitations dans le canton de Ribécourt. La carrière du bois Cavette, appartenant à M. *Nathier*, forme une excavation profonde, soutenue par des piliers, et dans laquelle les charrettes peuvent circuler. Douze individus y sont occupés pendant les deux tiers de l'année. On extrait environ onze cents mètres cubes de pierre tendre, et cent mètres de pierre dure. Les ouvriers travaillent à leur compte, moyennant une indemnité payée au propriétaire.

On voit une carrière abandonnée dans la même commune, près de la ferme de *Carmoye;* elle est formée de galeries larges et profondes.

La commune d'*Elincourt-Sainte-Marguerite* a des carrières com-

munales de pierre tendre et fine, situées sur les coteaux à l'est du bourg. La roche est à un mètre de profondeur seulement au-dessous du sol. Cinq ou six hommes travaillant à leur compte préparent chaque année environ trois mille mètres cubes de pierre dont la qualité est médiocre, parce que les fils dont elle est traversée empêchent qu'on ne puisse débiter des morceaux de gros appareil; cependant cette matière trouve un emploi assuré dans tous les lieux voisins. Les ouvriers ne gagnent pas plus d'un franc vingt-cinq centimes par jour. Les carrières d'*Elincourt* sont ouvertes depuis plusieurs siècles.

Il n'y a pas d'autres carrières régulières dans le canton; mais le sieur *Formentin*, d'*Ecuvilly*, extrait depuis quelque tems dans le sol de cette commune, au bas du village, des moellons de craie tendre qui sont taillés en carreaux ou petit appareil, et employés dans les nouvelles constructions des villages voisins. On en débite à-peu-près deux cent cinquante mètres cubes par an. Les puits d'extraction ont quatre à cinq mètres de profondeur.

Les grès qu'on rencontre par blocs isolés dans les bois de *Thiescourt*, d'*Elinconrt*, de *Canectancourt*, ainsi que dans le vallon d'Ecassy, sont exploités pour le compte des entrepreneurs des grandes routes. Cette extraction existait dès le règne de Louis XIV; elle a été fort considérable anciennement, et elle commence à diminuer, parce que la matière s'épuise. Cependant quatre-vingts individus sont encore occupés à la recherche, au déblaiement et au cassage des grès, dont on prépare annuellement environ quatre-vingt mille. Ils sont employés à l'entretien des routes royales n.° 17, depuis Pont-Ste.-Maxence jusqu'à Péronne; n.° 32, depuis Compiègne jusqu'à Noyon; n.° 35, de Cuvilly à Compiègne, et de quelques autres plus éloignées. Les ouvriers qui travaillent isolément ne gagnent pas plus d'un franc vingt-cinq centimes par jour : cette industrie répand à peu près dix mille francs par an dans le pays.

Une autre exploitation en activité pour le service des ponts-et-chaussées, est celle des rognons silicéo-calcaires qu'on retire de la montagne de *Lagny* : l'extraction a lieu à ciel ouvert, au moyen de grands déblais pratiqués sur la pente méridionale de cette colline. Chaque entrepreneur achète les terrains qu'il a besoin de faire fouiller, et les rend ensuite au propriétaire après l'enlèvement des matériaux. On se sert des pierres qui ont été désignées sous les noms de pierre bise ou de cailloutis : on les coupe par morceaux, et l'on en fait un empierrement qui dure peu, parce que malgré la

dureté de la roche, elle est attaquable par le frottement et par l'humidité.

La tranchée de la carrière présente maintenant une étendue superficielle d'un hectare : sept ou huit hommes gagnant un franc par jour y sont occupés toute l'année, et préparent une quantité de sept mille mètres cubes, qui trouve en majeure partie son emploi sur la route départementale n.° 2, depuis la forêt de Bouvresse jusqu'auprès de Noyon. C'est même dans l'intérêt de cette route que l'extraction a commencé vers 1760.

Il existe une exploitation semblable, mais d'une plus faible importance, sur la montagne de *Cuy;* ses produits sont employés sur la route départementale n.° 16, entre Noyon et *Lassigny.*

Les rognons calcaires existent aussi dans les coteaux sablonneux de l'ouest du canton; leur dimension est moindre : on les emploie, sous le nom de *pierre de St.-Etienne*, à réparer les plus mauvais passages des chemins vicinaux.

Les montagnes de *Lagny*, de *Cuy*, de *Plessis*, ont plusieurs *sablonnières* ouvertes sur leurs flancs.

Il y a des *marnières* ouvertes dans la craie à *Malmaison*, et à la *Taulette* près de *Lassigny*, ainsi qu'à *Canny-sur-Matz.*

Fours à chaux. Il y a quatre ateliers de ce genre dans le canton.

Deux existent depuis plus de trois cents ans à *Beaulieu;* ils sont dirigés de père en fils par MM. *Robida* et *Gouve.* Ces établissemens, importans autrefois, ont perdu de leur activité par la cherté toujours croissante du combustible, et par la fabrication particulière au charbon de terre, en plein air, introduite depuis une vingtaine d'années. Ils ne cuisent plus que sept fois par an, la manipulation cessant pendant l'hiver. La matière première est de la craie extraite par puits. On emploie environ douze mètres cubes, qui donnent quinze cents hectolitres de chaux. Les ouvriers, au nombre de quatre, reçoivent un salaire journalier dont la quotité varie entre soixante-quinze centimes et un franc vingt-cinq centimes.

Le troisième four a été établi en 1831 par M. *Warnier,* dans la commune de *Margny-à-Cerises :* c'est un atelier temporaire qui cuit à la houille, et qui a eu pour premier objet la préparation de la matière nécessaire à l'enchaulage des grains. La craie est extraite à trois mètres de profondeur sous le sol.

Un nouveau four à chaux vient d'être formé en 1833 dans la commune d'*Ecuvilly.*

Tuileries. On en compte trois dans l'étendue du canton.

Deux sont situées dans la commune d'*Elincourt-Ste.-Marguerite*. Ces établissemens, dont l'un date de 1815, et l'autre de 1830 seulement, sont égaux dans leur importance qui n'a pas varié depuis leur origine. Ils occupent ensemble dix hommes et quatre femmes, dont le salaire est de un franc vingt-cinq centimes et soixante-quinze centimes ; ces prix sont supérieurs d'un cinquième aux salaires agricoles. La production annuelle comprend cent cinquante mille tuiles, faîtières ou carreaux.

M. *Tréfouel* a fondé, en 1827, une usine semblable, au nord et très-près du bourg de *Lassigny*. Celle-ci emploie quinze hommes et huit femmes, y compris trois ouvriers venus de l'étranger. On fait usage, pour pétrir la terre, d'une mécanique mue par un cheval. Le salaire commun est d'un franc vingt-cinq centimes, sauf les étrangers qui reçoivent quinze centimes en sus. On fabrique annuellement cent cinquante mille tuiles, vingt-cinq mille carreaux, huit cents faîtières.

On a essayé plusieurs fois inutilement de créer des tuileries et poteries à *Beaulieu*. Ces établissemens pourraient être multipliés dans le canton, si l'extrême difficulté des transports n'opposait des obstacles insurmontables à leur prospérité.

La matière employée à *Lassigny* et à *Elincourt* est une argile terreuse diluvienne qui ne donne pas des produits aussi bons que ceux des usines du canton de Guiscard et du département de la Somme.

Il n'y a point de *briqueterie* dans le pays; chacun prépare les briques dont il peut avoir besoin, d'après la méthode flamande, par la cuisson en plein air au charbon de terre.

Cendrières. L'existence des lignites pyriteux dans le canton de *Lassigny* a été reconnue dès 1780. Vers cette époque, M. *Cabaille*, propriétaire à *Plessis-de-Roye*, ayant fait un sondage de vingt-six mètres, rencontra un banc de cendre noire recouvrant une couche de marne parsemée de fer sulfuré. Il communiqua sa découverte à la société d'agriculture de Paris, qui lui fit donner des conseils sur les moyens de convertir les pyrites en couperose. Le sieur *Cabaille* ne jugea pas à propos d'entreprendre cette fabrication, mais quelques années après, au mois de mai 1791, il déclara à l'administration centrale du département de l'Oise qu'il avait découvert une mine de houille, en lui présentant un mémoire qui fut transmis à l'assemblée constituante. L'affaire en resta là, et le sieur *Cabaille* se borna, après vingt années d'attente, à fabriquer des cendres végétatives, à l'exemple de ce qui se pratiquait dans les cantons voisins : il cessa cette spéculation au bout de quatre ans.

MM. *Senéchal* et *Trois-Œufs*, parens du sieur *Caballle*, associés à M. *Demouy*, curé de *Roye-sur-Matz*, se souvenant des anciennes recherches, ont pratiqué en 1832 de nouveaux sondages, tant à *Plessis-de-Roye* qu'à *Lassigny* et à *Laberlière*. Ayant rencontré les couches déjà signalées, ils ont cru avoir trouvé une mine d'or, d'argent, de cuivre et de fer, et être sur les traces d'un dépôt de houille, pour la découverte complète duquel ils ont sollicité des secours du gouvernement: telles sont les erreurs qui existent encore dans beaucoup d'esprits, malgré les progrès évidens des sciences d'observation.

Après la cendrière abandonnée de *Plessis*, qui fut la première ouverte dans le canton, celle exploitée vers 1820 à *Elincourt-Sainte-Marguerite* est la plus ancienne; elle fut établie par le sieur *Lavoine*, propriétaire de l'une des tuileries dont il a déjà été question; l'épuisement de la matière amena la cessation de l'extraction au bout de six années. Elle a été reprise dans un champ voisin, en 1829, par le sieur *Demouy*, et n'a pas discontinué depuis; le lignite existe à deux mètres de profondeur, et le banc pyriteux n'a pas plus d'un mètre de puissance. Trois hommes travaillent pendant deux mois pour préparer quatre cent cinquante hectolitres de cette matière, qui trouve son emploi dans la commune. Le salaire journalier est d'un franc.

M. *Margottet*, fabricant de cendres à Ognoles, dans le canton de Guiscard, ouvrit, en 1825, une nouvelle cendrière à l'est de la commune de *Lagny*, au bord de la route de Noyon à Roye. Un an après il céda cette exploitation à MM. *Carlier* et *Symphal*, qui en avaient pratiqué une autre à côté de celle-ci; les deux ne forment maintenant qu'un même atelier dont M. *Carlier* est resté seul propriétaire. Cette entreprise est en voie d'accroissement, étant singulièrement favorisée par la proximité de la route à laquelle elle touche. On rencontre la minière sous un déblai de quatre mètres. Quinze hommes sont occupés pendant une grande partie de l'année à cette exploitation dont le produit s'élève à dix mille hectolitres environ de cendres tant rouges que noires. La cendre de *Lagny* est fort estimée; on en fait une grande consommation dans le pays de Santerre. Le prix de journée varie d'un franc à un franc cinquante centimes.

Une autre cendrière a été ouverte en 1830 par M. *Froissart* dans la plaine entre *Fresnières* et *Lassigny*. La matière exploitable s'étend sur une superficie de deux hectares; on la rencontre à une profondeur de quatre mètres. La fabrication occupe pendant deux mois huit ouvriers employés au transport des terres, et pendant quatre mois deux ouvriers seulement chargés de la prépara-

tion de la cendre; les uns et les autres gagnent un franc vingt-cinq centimes par jour. Cet établissement produit chaque année deux mille hectolitres de cendres rouge et noire. La fabrication serait beaucoup plus considérable, si l'état impraticable des chemins n'empêchait pas tout transport pendant la mauvaise saison.

Il existe depuis 1831 une nouvelle cendrière dans la vallée de *Mareuil-Lamotte*, près de ce village, au lieudit le *Moulin-Cachar*; celle-ci n'occupe encore que deux individus, et fabrique environ trois mille hectolitres de cendres noires, qui trouvent aisément leur emploi à *Gury*, *Mareuil*, et lieux voisins.

Il est probable qu'il se formera de nouveaux ateliers dans l'étendue du canton; la cendre supplée très-bien le plâtre pour l'amendement des prairies artificielles; cependant on ne doit point se dissimuler que les entraves apportées à la circulation par l'état déplorable des chemins, sont un empêchement permanent au succès de toute entreprise industrielle.

Mouture des grains. Il y a maintenant vingt-huit moulins à vent dans le canton; savoir : cinq sur le territoire d'*Ecuvilly*, y compris les moulins dits de *Cumont* et de *Beaulieu*; les moulins haut, bas, et de Pinchemont, à *Lagny*; ceux de Hotte, de *Lassigny* et de Chiry, sur le territoire de *Lassigny*; deux à *Amy*, *Beaulieu*, *Crapeaumesnil*, *Margny-à-Cerises*; un dans chacune des communes d'*Avricourt*, *Candor*, *Canny*, *Dive*, *Elincourt*, *Gury*, *Mareuil*, *Roye*, et celui dit de la *Berlafe*, à *Thiescourt*. Un autre moulin placé près de *Divette* a été incendié en 1833.

On y trouve treize moulins à eau : 1.° sur le Matz, le moulin de *Laberlière* et celui d'*Elincourt*; 2.° sur le rû de *Mareuil*, le moulin de ce nom; 3.° sur le Rone, un autre moulin à *Elincourt-Sainte-Marguerite*; 4.° sur le ruisseau d'Oremus, un au-dessous de *Cuy*, actuellement en construction; 5.° sur la Dive, deux dans un même bâtiment, à *Epinoy*; 6.° sur la Broyette, les moulins dits Neuf, Bleu, et de la Broyette, à *Thiescourt*; 7.° et sur le ruisseau d'Ecassy, trois moulins à pots, dépendant de *Canectancourt*.

Il y a à *Lassigny* deux tordoirs qui préparent chaque année pendant trois mois de l'huile de chenevis.

Sabotterie. On confectionne des sabots communs dans les villages de *Beaulieu*, d'*Elincourt-Ste.-Marguerite* et de *Thiescourt*; toutefois cette industrie a peu d'importance, car elle n'occupe pas plus de vingt personnes; on se sert de bois de hêtre, de trem-

ble, et surtout de bouleau provenant des forêts voisines. Chaque ouvrier travaille isolément à *Elincourt* et *Thiescourt*, dont la population consomme tous les produits de la fabrication. Les saboteries de *Beaulieu* ont chacune deux ouvriers qui gagnent un franc ou un franc vingt-cinq centimes par jour. Une partie de la marchandise est expédiée sur la ville de Péronne. La fabrication n'a lieu qu'en hiver, étant interrompue dans la belle saison par les travaux de l'agriculture.

Corderie en écorce. La préparation des cordes en tille a occupé de tout tems quelques individus dans la commune de *Margny-à-Cerises.* Cette industrie minime n'a d'autre objet que de satisfaire aux besoins locaux; la quantité extrêmement variable de ses produits n'est pas appréciable. La forêt de Bouvresse fournit la matière première.

Toiles. On fabrique quelques toiles de chanvre dans les communes de *Candor*, *Canny*, *Dive*, *Lagny*; cette industrie produit en sus de la consommation locale sept à huit cents pièces, qui sont vendues aux foires de *Lassigny*, Ressons, Noyon, Roye; la fabrication n'a lieu que pendant l'interruption des opérations agricoles, comme tous les autres travaux industriels du canton, et elle n'occupe pas au-delà de soixante individus.

Tissage du coton. On compte un nombre égal d'ouvriers occupés à la fabrication du *calicot*, dans les communes de *Beaulieu*, *Candor*, *Elincourt*, *Lassigny*, *Thiescourt*; ces individus travaillent pour le compte de MM. *Dulud*, de Carlepont, et pour quelques autres manufacturiers d'Ourcamps, de Cuts, de Blérancourt (Aisne), qui leur fournissent le coton en fil. Un ouvrier peut fabriquer quatre aunes par jour, ou deux pièces de cinquante à soixante aunes en un mois. L'ensemble de la production annuelle, c'est-à-dire pour huit mois, parce que les travaux cessent pendant la moisson, est de neuf cent soixante à mille pièces. Le gain d'un ouvrier, qui est moyennement de vingt sols, peut s'élever jusqu'à deux francs par jour pour les individus actifs.

Fromages et beurres. On fabrique, dans la commune de *Laberlière*, une assez grande quantité de *fromages*, dit de *Rollot*, du nom d'un bourg du département de la Somme, connu depuis long-tems comme le centre de cette fabrication qui donne lieu à un commerce considérable. La population de *Laberlière* envoie environ trois cent cinquante douzaines de fromages sur le marché de Rollot : cette petite spéculation répand quelque aisance dans le pays.

La commune de *Plessis-de-Roye* prépare, pendant toute la belle saison, des *beurres* excellens, qui sont recherchés sur les marchés voisins : elle en fournit pour une valeur de quatre mille francs par an, somme assez importante dans un village de moyenne étendue.

Commerce. Les denrées importées dans le canton comprennent des grains dans les mauvaises années, du sel, des poudres et tabacs, des bestiaux, du plâtre, des meubles, ustensiles, vêtemens, des cotons, des vins.

L'exportation se compose de quelques grains, de cidre, bois, pierres de construction, cendres végétatives, grès, moutons, porcs, laitages, toiles de chanvre et de coton.

Ces produits sont vendus dans les cantons voisins, ainsi que sur les foires de Ressons, de Noyon, de Roye.

Il n'y a point de marché dans le canton de *Lassigny*. Les marchés habituels de la population sont dans l'ordre de leur fréquentation, Noyon d'abord, Roye et Ressons, Compiègne, Montdidier. Les communes de *Lassigny* et d'*Elincourt-Sainte-Marguerite* ont des foires, dont la création se perd dans le moyen-âge.

La foire de *Lassigny* se tient le quatorze février, le premier juillet et le six octobre. On ajouta à ces jours, vers 1770, par l'influence des seigneurs, le lundi-saint, le mardi qui précède la fête de pentecôte, et le troisième mardi du mois de novembre.

Il y a en outre, un *marché franc*, ou foire mensuelle qui se tient le quatorze de chaque mois.

On vend aux six foires de *Lassigny* des bestiaux, des toiles de chanvre, des rouenneries et merceries; il s'y fait un commerce d'entrepôt. La plupart des communes du canton et une partie de celles des cantons de Ressons et de Noyon fréquentent ces réunions.

La foire d'*Elincourt-Sainte-Marguerite* a lieu le vingt juillet, jour de la fête patronale, et le vingt-six novembre. Il y a aussi un marché franc tenu le deuxième mardi de chaque mois. On y fait surtout commerce de chevaux, vaches et porcs. Ces foires sont fréquentées par les communes de *Canny, Canectancourt*, Chiry, *Gury*, *Lassigny*, *Mareuil*, *Plessier-de-Roye*, *Roye*, *Thiescourt*, Passel, Ville, Ribécourt, Machemont, Chevincourt, Marest, Vandelicourt, Marigny, Ressons, Marquéglise.

La commune de *Beaulieu* avait autrefois, le deuxième lundi de chaque mois, une foire consacrée surtout au commerce du chanvre et des bestiaux. Cet établissement est entièrement tombé depuis trente ans, époque de la suppression du canton dont le chef-lieu était fixé dans cette commune.

Voici l'indication des mesures qui étaient usitées dans le canton de *Lassigny* avant la promulgation du système décimal.

MESURES AGRAIRES.

Anciennes mesures.		Nouvelles mesures
Journel ou journal de 100 verges, verge de 20 pieds 8 pouces de roi. (*Mesure de Roye.*)	En usage à *Amy*, *Avricourt*, *Canny*, *Crapeaumesnil*, *Fresnières*, *Lassigny*, *Margny*, *Plessis-de-Roye*, *Roye*.	45 ares 06,90
Arpent forestier d'ordonnance, de 100 perches, perche de 22 pieds.	En usage à *Beaulieu*, *Ecuvilly*, *Gury*, *Margny*.	51 ares 07,20
Setier de 70 verges, verge de 22 pieds 7 pouces ⅛. (*Mesure de Noyon.*)	En usage à *Beaulieu*, *Ecuvilly*, *Dive*, *Thiescourt*.	37 ares 91,50
Setier de 70 verges, verge de 22 pieds 8 pouces.	En usage à *Candor*, *Canectancourt*, *Cuy*, *Dive*, *Evricourt*, *Lagny*.	37 ares 94,99
Mine de 90 verges, verge de 22 pieds, pied de 11 pouces.	En usage à *Elincourt*, *Gury*, *Laberlière*, *Mareuil*.	38 ares 62,32

MESURES POUR LE BOIS.

Corde de 8 pieds sur 4, bois de 4 pieds.	En usage à *Amy*, *Avricourt*, *Candor*, *Canectancourt*, *Canny*, *Crapeaumesnil*, *Cuy*, *Dive*, *Elincourt*, *Evricourt*, *Fresnières*, *Gury*, *Laberlière*, *Lagny*, *Lassigny*, *Mareuil*, *Plessis*, *Roye*, *Thiescourt*.	4 stères 38,75
Corde de 8 pieds sur 4, bois de 4 pieds 4 pouces.	En usage à *Beaulieu*, *Ecuvilly*, *Margny*.	4 stères 75,31
Corde de 7 pieds 8 pouces, sur 4 pieds, bois de 3 pieds 10 pouces.	En usage à *Margny*.	3 stères 68,67

MESURES POUR LES LIQUIDES.

Muid de 38 veltes, velte de 8 pintes. (*Mesure de Paris.*)	En usage à *Amy*, *Avricourt*, *Candor*, *Canny*, *Canectancourt*, *Crapeaumesnil*, *Cuy*, *Dive*, *Evricourt*, *Fresnières*, *Lagny*, *Lassigny*, *Plessis*, *Thiescourt*.	2 hectol. 83,11
Muid de 34 veltes, velte de 8 pintes ⅓. (*Mesure de Soissons.*)	En usage à *Beaulieu*, *Ecuvilly*, *Margny*, *Canectancourt*.	2 h. 48,35
Demi-queue de Champagne, de 192 pintes de Paris.	En usage à *Elincourt*, *Gury*, *Laberlière*, *Mareuil*, *Roye*.	1 h. 78,81

Anciennes mesures.		*Nouvelles mesures*
Muid de 28 veltes, velte de 5 pots. (*Mesure de Roye.*)	En usage à *Margny.*	3 h. 12,92

MESURES POUR LES GRAINS.

1.° POUR LE BLÉ.

Sac de 3 setiers ½, setier de 2 mancauts. (*Mesure de Roye.*)	En usage à *Amy, Avricourt, Candor, Crapeaumesnil, Fresnières, Gury, Lassigny, Margny, Plessis, Roye.*	Sac : 4 h. 83,82 Setier : 0 h. 52,52
Muid de 8 setiers, setier de 2 mancauts, mancaut de 8 boisseaux. (*Mesure de Noyon.*)	En usage à *Beaulieu, Candor, Canectancourt, Cuy, Dive, Ecuvilly, Evricourt, Lagny, Lassigny, Margny, Plessis, Thiescourt.*	Muid : 4 h. 80 Setier : 0 h. 60
Muid de 4 setiers, setier de 3 mines, mine de 2 mancauts. (*Mesure de Compiègne.*)	En usage à *Elincourt.*	Muid : 5 h. 68,57 Setier : 1 h. 42,14 Mine : 0 h. 47,38
Setier de 3 mines, mine de 2 mancauts.	En usage à *Gury, Laberlière, Mareuil, Roye.*	1 h. 51,40

2.° POUR L'AVOINE.

Setier de 2 mancauts. (*Mesure de Roye.*)	En usage à *Amy, Avricourt, Candor, Canny, Crapeaumesnil, Fresnières, Lassigny, Margny, Plessis, Roye.*	Setier : 0 h. 78,78
Sac de 3 setiers, setier de 2 mancauts. (*Mesure de Noyon.*)	En usage à *Beaulieu, Candor, Canectancourt, Cuy, Dive, Ecuvilly, Evricourt, Lassigny, Lagny, Margny, Plessis, Thiescourt.*	4 h. 24,22
Setier de 3 mines, mine de 2 mancauts. (*Mesure de Compiègne.*)	En usage à *Elincourt.*	2 h. 26,31
Setier de 3 mines, mine de 3 mancauts.	En usage à *Gury, Laberlière, Mareuil, Roye.*	2 h. 26,80